

Paris, le - 7 SEP. 1995

N° - 3 9 7 3

Monsieur le Député,

Dans le souci d'associer le Parlement à la réflexion sur les orientations de notre politique extérieure, notamment dans le domaine culturel, je souhaite vous confier une mission d'étude et de propositions auprès du Ministre des Affaires Etrangères. Elle portera sur un des aspects essentiels de notre présence culturelle à l'étranger, l'enseignement français dans le monde.

Comme vous le savez, la France dispose d'un réseau d'établissements scolaires à l'étranger dont la densité et le rayonnement sont sans équivalent dans le monde. Il compte près de 300 écoles, collèges ou lycées à programmes français, répartis dans plus de 120 pays et assurant la formation de 150 000 élèves dont 60 000 français.

Cet ensemble relève de la responsabilité de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), établissement public à caractère administratif, créé en 1990 et placé sous la double tutelle du Ministre des Affaires Etrangères et du Ministre délégué chargé de la Coopération.

MM. de CHARETTE et GODFRAIN attachent, comme je le fais personnellement, la plus grande importance à la qualité et au développement de ce réseau scolaire. Je sais aussi combien les parlementaires y sont attentifs. Aussi, malgré une conjoncture budgétaire difficile, le Gouvernement a veillé à ce que les moyens nécessaires à l'AEFE soient maintenus.

Cependant, compte tenu de la création récente de l'Agence et des préoccupations légitimes de nos compatriotes expatriés, j'attacherais du prix à connaître vos observations et vos suggestions sur trois points :

1 / Peut-on affirmer que l'enseignement français à l'étranger assure aux enfants de nos ressortissants la même qualité et le même niveau que celui qu'ils recevraient en France ?

Monsieur Pierre LEQUILLER  
Député des Yvelines

2 / En quoi ce réseau, qui scolarise un nombre d'enfants étrangers largement supérieur à celui des enfants français, contribue-t-il à notre rayonnement culturel ? Les bénéfices que la France en tire sont-ils à la mesure des efforts financiers consentis ? D'autres formules sont-elles à promouvoir ?

3 / Quel rôle ce réseau peut-il jouer au service de notre politique d'expansion économique et commerciale ? Répond-il bien aux besoins des cadres expatriés de nos entreprises à la conquête de nouveaux marchés extérieurs et quel soutien peut-on attendre en retour de la part de ces entreprises ?

Pour mener à bien cette réflexion, vous disposerez de l'appui des services du Ministère des Affaires Etrangères, notamment de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger. Il serait également utile, pour examiner le troisième point que je vous ai proposé, que vous preniez l'attache des grandes entreprises françaises exportatrices.

Pour cette étude, vous serez nommé auprès de M. Hervé de CHARETTE, Ministre des Affaires Etrangères, en qualité de parlementaire en mission temporaire, en application des dispositions de l'article L.O. 144 du Code Electoral.

Le Cabinet du Ministre des Affaires Etrangères est à votre disposition pour mettre au point avec vous les différents aspects de l'organisation de cette mission d'étude et de propositions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée.



Alain JUPPÉ

# SOMMAIRE

## La contribution du réseau d'enseignement français à l'étranger au rayonnement économique et culturel de la France :

### un bilan en demi-teinte.

<b>PROPOSITIONS</b>	<b>Page I à XXX</b>
<b>RAPPORT</b>	<b>Page 1 à 93</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
<b>PARTIE 1: LE RESEAU SCOLAIRE FRANCAIS DE L'ETRANGER: UN RESEAU PERFORMANT MAIS PERFECTIBLE.</b>	<b>9</b>
<b>1/ Un réseau dense mais une répartition peu équilibrée et inadaptée</b>	<b>12</b>
A/ Une densité unique au monde	12
B/ Une répartition territoriale marquée par le passé et inadaptée	14
C/ La nécessité de prendre en compte les besoins des expatriés	15
<b>2/ Un réseau de qualité mais une absence regrettable de suivi</b>	<b>19</b>
A/ Un enseignement généralement de qualité	19
B/ mais largement méconnu par une absence de suivi	21
<b>3/ Un réseau victime de rigidités</b>	<b>23</b>
A/ Un effort réel d'amélioration de la gestion	23
<b>1 - Une gestion plus transparente du réseau</b>	<b>24</b>
<b>2 - La relative "sanctuarisation" des crédits</b>	<b>25</b>
B/ La nécessité de rationaliser le système	26
<b>1 - Politique des tarifs et politique des bourses : un bilan mitigé</b>	<b>26</b>
<i>a) L'augmentation croissante des frais de scolarité..</i>	26
<i>b).. compensée par une politique des bourses affirmée         et soutenue</i>	28

<b>2 - Un redéploiement des effectifs entamé avec timidité</b>	<b>31</b>
<i>a) La rigidité du carcan budgétaire et le poids des conservatismes</i>	<i>31</i>
<i>b) Les enjeux et les zones du redéploiement</i>	<i>33</i>
 <b>RATIONALISATION DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DU RESEAU</b>	 <b>35</b>
 <b>PARTIE 2: LA CONTRIBUTION DU RESEAU A NOTRE RAYONNEMENT CULTUREL :UNE PARTICIPATION A ECLIPSE ?</b>	 <b>46</b>
 <b>1/ Le réseau français d'enseignement à l'étranger : un réseau à la hauteur des ambitions de la France ?</b>	 <b>48</b>
 A/ Le réseau français d'enseignement à l'étranger: la tentation du vase clos ?	 51
<b>1 - La promotion d'une francophonie ouverte</b>	<b>51</b>
<b>2 - ...mais une coopération linguistique et éducative qui reste timide</b>	<b>53</b>
<i>a) une politique de coopération d'intensité variable selon les personnes en postes</i>	<i>53</i>
<i>b) L'importance des enjeux d'une politique de coopération active et soutenue</i>	<i>55</i>
 B/ Le réseau d'enseignement à l'étranger : un réseau de qualité mais une attractivité et un impact local de plus en plus limités ?	 58
<b>1 - Un réseau traditionnellement accueillant</b>	<b>58</b>
<b>2 - Un réseau concurrencé et moins attractif ?</b>	<b>59</b>
 <b>2/ Un réseau à la hauteur des espoirs de la France ?</b>	 <b>62</b>
 A/ L'attractivité du réseau d'enseignement français: tributaire d'une politique d'orientation adaptée	 64

<b>1 - L'orientation : passerelle vers l'enseignement supérieur français</b>	<b>64</b>
<b>2 - Une orientation attrayante : un ancrage assuré à la France</b>	<b>66</b>
 B/ L'attractivité du réseau d'enseignement français est fonction de l'adaptabilité du système d'enseignement supérieur français	 <b>67</b>
 <b>1 - Une désaffection due aux failles du système français d'enseignement supérieur</b>	 <b>68</b>
<i>a) Une image décalée et difficile à dépasser</i>	68
<i>b) un manque d'ouverture sur l'international</i>	69
<b>2 - Une désaffection conjoncturelle</b>	<b>70</b>
<i>a) Une suprématie incontestée du modèle économique et culturel américain</i>	70
<i>b) Une approche solvable des marchés de l'éducation</i>	71
 <b>AMELIORATION DE L'ATTRACTIVITE DE NOTRE SYSTEME D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR A L'EGARD DES ETUDIANTS ETRANGERS</b>	 <b>74</b>
 <b>CONCLUSION PROSPECTIVE :</b>	
 <b>VERS UNE NOUVELLE DIMENSION DE NOTRE POLITIQUE DE RAYONNEMENT LINGUISTIQUE ECONOMIQUE ET CULTURELLE ?</b>	 <b>79</b>
 <b>. Intégrer la dimension européenne</b>	 <b>79</b>
- <i>Vers des établissements européens?</i>	81
- <i>La nécessité de promouvoir et développer les filières bilingues</i>	83
 <b>. La nécessité d'unifier le réseau</b>	 <b>87</b>

## ANNEXES

# **Synthèse du rapport:**

## **Propositions pour l'enseignement français à l'étranger**

~sommaire ~ \_\_\_\_\_

### **Introduction**

### **Les propositions**

#### **I/ Définition d'une stratégie pour l'enseiement à l'étranger**

**A/** Complément à la définition des missions de l'enseignement français à l'étranger

**B/** Précision de la mission d'accueil des élèves étrangers

**C/** Les grandes priorités géographiques et politiques

**D/** Révision du dispositif des établissements à l'étranger

#### **II/ Amélioration de la connaissance du fonctionnement du réseau**

#### **III/ Maintien de l'Agence**

#### **IV/ Adaptation des règles de fonctionnement de l'Agence**

**A/** Conseil d'Administration de l'AEFE

**B/** Recrutement des enseignants

**1.** Affectation des expatriés prioritairement aux rôles d'encadrement et renforcement de leur lettre de mission.

**2.** Assouplissement pour l'Agence des procédures de transformation des postes d'expatriés en résidents.

3. Introduction de la pluriannualité de l'enveloppe budgétaire de l'Agence et transfert des crédits relatifs à l'enseignement, du ministère de la Coopération au ministère des Affaires étrangères.
4. Dispense pour les résidents de leur obligation de séjour minimal de trois mois.
5. Autorisation éventuelle pour les recrutés locaux titulaires d'obtenir le détachement administratif.

#### **C/ Redéfinition des liens Agence/établissements**

1. Création, en plus des établissements en gestion directe et conventionnés :
  - a/ d'établissements liés par une convention de coopération éducative ;
  - b/ d'établissements habilités sans obligation;
2. Incitation de l'Agence, après étude ciblée, à conventionner des établissements aujourd'hui en gestion directe ;
3. Introduction de l'autonomie des établissements en gestion directe.

#### **D/ Intervention de l'Agence dans les écoles d'entreprises**

#### **E/ Formation des élites intellectuelles, économiques et politiques locales**

#### **F/ Droits d'écologie des enfants étrangers**

#### **G/ Efforts soutenus pour les bourses**

#### **H/ Rayonnement culturel des établissements**

#### **I/ Formation des enseignants**

#### **J/ Création d'un service national d'aide à l'enseignement français à l'étranger**

#### **K/ Investissement**

#### **L/ Taxe d'apprentissage**

#### **V/ Mise en place d'une politique d'évaluation, d'orientation et de suivi des résultats de l'Agence**

- A/ Une politique d'évaluation complète, avec la mise en place d'une structure de suivi des anciens du réseau ;
- B/ Une politique d'orientation adéquate ;

C/ La valorisation de nos diplômés à l'étranger.

## **VI/ Intégration de la dimension européenne**

A/ Promotion de la création d'établissements européens dans le monde ;

B/ Réorientation du fonctionnement des établissements français en Europe;

C/ Promotion du plurilinguisme en Europe, pour la défense de la langue française ;

D/ Développement des filières bilingues, notamment en Europe.

## **Conclusion**

L'enseignement supérieur et son environnement :

- l'action culturelle extérieure,
- l'unité de décision nécessaire.

## Synthèse du rapport :

### Propositions pour l'enseignement français à l'étranger

#### INTRODUCTION

Au nom de l'universalisme, la France a, plus que toute autre nation, considéré qu'elle avait la mission de faire partager au monde sa richesse culturelle et ses valeurs.

Aujourd'hui, elle n'a plus la position qu'elle avait aux siècles précédents : sa situation démographique, économique, politique a profondément changé. Mais elle a gardé dans le monde cet immense prestige culturel, auquel sa langue est étroitement liée. Le français a été enseigné et parlé dans toute l'Europe et, au-delà, sur les continents les plus lointains.

Une question, d'ailleurs récurrente, se pose : la France a-t-elle raison aujourd'hui de rester aussi ambitieuse quant à son rayonnement culturel dans le monde ? A-t-elle encore raison de s'investir autant dans la défense de la langue française ?

La réponse, selon moi, est, sans conteste, positive. **Sa politique culturelle et celle relative à l'enseignement français à l'étranger sont, sans doute, les meilleurs instruments dont elle dispose pour demeurer influente dans le monde.** Pour autant, il existe une impérieuse nécessité de ne pas vouloir faire tout, partout, et de définir des objectifs clairs et limitatifs.

Renoncer à une politique culturelle extérieure reviendrait à nous priver d'un atout majeur pour notre influence politique et économique. Mais à l'inverse, continuer à vouloir la développer sans définir de priorités et sans mobiliser les énergies en direction de ces priorités reviendrait, à terme, à la rendre inopérante.

Comme l'écrit Monsieur Jean-David LEVITTE<sup>1</sup> : "Préserver la place du français comme langue de communication internationale et renforcer la communauté francophone est sans doute aussi important que de conserver notre siège de membre permanent au Conseil de Sécurité de l'ONU : les deux sont, du reste, d'une manière liés". Notre image de haute culture sert notre présence économique, ne serait-ce qu'à travers l'exportation de nos produits de luxe dans le monde entier.

Le français a certes fortement reculé par rapport à l'anglais ; plus inquiétant, il recule également par rapport à l'allemand, notamment dans les pays d'Europe centrale et orientale. La puissance politique et économique des Etats Unis et l'offensive des entreprises allemandes en Europe de l'est et dans les pays de l'ex Union soviétique sont à l'origine de ce recul.

La France n'est absolument pas dans la même situation que la Grande-Bretagne : cette dernière a fait le choix de renoncer à une politique d'Etat de l'enseignement à l'étranger qui lui est de toute façon inutile, compte tenu de la prédominance quasi universelle de l'anglais. De plus la Grande-Bretagne n'attache pas la même importance à la défense des intérêts de ses ressortissants à l'étranger.

Quant à l'Allemagne, elle ne peut avoir la même ambition que la France en la matière, car la langue allemande n'a jamais eu la même diffusion que le français. Elle concentre donc ses efforts sur l'Europe centrale et orientale et sur les pays de l'ex Union soviétique, ce qui se comprend du fait de sa position géographique, après la chute du communisme à l'est.

<sup>1</sup> Jean-David LEVITTE, "La diplomatie culturelle : un atout pour la France", article paru dans l'ouvrage "Histoire de diplomatie culturelle des origines à 1995", publié par le ministère des Affaires étrangères en 1995 pour les cinquante ans de la création de la DGRCSST.

**La France a le premier réseau d'enseignement dans le monde, et ce réseau est le pilier central de notre rayonnement culturel.** Il serait absurde que la quatrième puissance du monde renonce à un tel atout. Il serait néanmoins grave de ne pas procéder à un vigoureux effort d'adaptation de notre politique d'enseignement et de rayonnement culturel afin de la mettre au service de notre présence économique dans le monde.

Pour répondre clairement aux questions posées dans le cadre de ma mission, **le réseau français d'établissements scolaires à l'étranger dispense aux enfants de nos ressortissants un enseignement d'excellente qualité.** Les statistiques toutes récentes auxquelles nous faisons référence prouvent même qu'au niveau du baccalauréat, les résultats de l'enseignement français à l'étranger sont meilleurs que sur le territoire français.

Mais, il faut prendre ces statistiques avec précaution. D'abord, parce qu'elles ne concernent que les établissements qui sont sous la responsabilité de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger ; ensuite, parce que l'origine familiale des enfants qui sont dans nos établissements à l'étranger n'est pas comparable à celle de la population scolaire dans l'Hexagone.

Il reste que **notre système d'enseignement dont la qualité est étroitement surveillée par l'Inspection Générale du ministère de l'Education nationale, est remarquable.** Les résultats au Concours Général sont également là pour en témoigner. Ils sont excellents et ce non seulement dans les matières de langues vivantes mais aussi dans d'autres matières. En 1996, ces résultats placent l'Agence en deuxième position parmi les académies françaises, derrière Paris.

Le système d'enseignement à l'étranger contribue incontestablement à notre rayonnement culturel. Il forme 60 % d'enfants étrangers et il ne fait aucun doute qu'en formant les enfants des élites des pays étrangers, **il est et doit être l'instrument principal de notre politique culturelle.**

L'analyse comparative des bénéfices que la France en tire par rapport aux efforts financiers consentis est difficile, d'une part, parce que ces bénéfices ne sont pas par

essence quantifiables, d'autre part parce que le suivi des anciens élèves de notre réseau n'est pas assuré. Afin de pouvoir répondre à cette question, nous faisons un certain nombre de propositions pour assurer un meilleur suivi du cursus des élèves, notamment au niveau de l'université. Sans que l'on puisse la chiffrer, il semble qu'**une proportion insuffisante de nos élèves étrangers reste dans le système français lorsqu'on arrive au niveau de l'université.** Nous faisons donc des propositions afin que l'université française puisse mieux accueillir ces élèves et également afin que ces élèves soient mieux orientés.

**Notre réseau manque de la souplesse nécessaire** pour être efficacement mis au service de notre politique d'expansion économique et commerciale. Héritage de son histoire, **son implantation actuelle ne correspond plus aux nécessités du moment.** Par ailleurs, la définition de stratégies d'ensemble, associant les réflexions culturelles et économiques est insuffisante : il faut, pour cela, un rapprochement des organisations diverses, afin de mettre au point une véritable stratégie et une mise en commun des moyens pour parvenir aux objectifs fixés.

**Les propositions présentées visent donc à rapprocher l'enseignement à l'étranger du monde de l'entreprise, à vaincre les rigidités nées de la loi et des décrets de 1990, à faciliter le redéploiement de notre réseau en fonction de l'évolution économique et politique mondiale, à recentrer notre effort sur la formation des élites intellectuelles, politiques et économiques locales, à intégrer la dimension européenne, à faciliter les passerelles entre les élèves de notre enseignement secondaire français et notre enseignement supérieur, à orienter ce vivier de ressources humaines souvent bilingues ou plurilingues vers les filières porteuses de l'économie internationale.**

Ces différentes propositions ont été élaborées bien sûr avec l'appui des services du ministère des Affaires étrangères, notamment de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger, mais aussi avec celui de nombreux interlocuteurs, membres du CSFE, sénateurs des Français de l'Etranger, dirigeants des grandes entreprises exportatrices, enseignants, organisations syndicales...

## LES PROPOSITIONS

### II DEFINITION D'UNE STRATEGIE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANCAIS A L'ETRANGER

Il faut :

#### A/ Compléter la définition des missions de l'Agence :

4 missions lui avaient été assignées lors de sa création en 1990 :

- . assurer auprès des enfants français de l'étranger le service public de l'éducation ;
- . contribuer, par l'accueil d'élèves étrangers, au rayonnement de la langue et de la culture françaises ;
- . renforcer les relations de coopération entre les systèmes éducatifs français et étrangers ;
- . aider les familles des élèves à supporter les frais de scolarité, notamment par le biais de bourses scolaires attribuées aux enfants français.

Il nous paraît nécessaire d'en rajouter une :

- . **être un appui efficace de notre politique d'expansion économique et commerciale dans le monde.**

Cette nouvelle mission, même si elle est en partie couverte par le premier alinéa, doit être mise en exergue.

**B/ Préciser la deuxième mission (contribuer par l'accueil d'élèves étrangers au rayonnement de la langue et de la culture françaises).**

En effet, certains de nos établissements au fur et à mesure qu'ils ont accueilli des enfants d'étrangers, se sont transformés en établissements de substitution au système d'enseignement national. Ils forment de plus en plus souvent des enfants issus des classes moyennes et touchent malheureusement moins les élites intellectuelles, financières et politiques. C'est le cas dans certains pays d'Amérique latine, en Espagne ou au Maroc.

Notre système d'enseignement est financé à plus de 50 % par le contribuable français. Il est donc normal que la France reçoive en retour des bénéfices culturels, politiques, économiques.

Notre réseau a une mission de service public pour répondre aux besoins de scolarisation des enfants d'expatriés français. **Il forme en même temps des enfants d'étrangers, et dans le cadre de cette action, doit se consacrer prioritairement à la formation des élites locales. De plus, il doit être un soutien actif à notre politique d'expansion économique et commerciale.**

**C/ Définir les grandes priorités géographiques et politiques.**

Dans cette perspective, nous devons :

- lancer de nouvelles formes de coopération éducative dans **l'Union Européenne** où notre présence est déjà forte.
  
- développer ou créer des établissements dans les pays où nous ne sommes pas suffisamment présents et qui sont attractifs pour la France sur le plan politique et économique. Deux régions paraissent prioritaires:

\* **les pays d'Europe centrale et orientale** (PECO) ayant vocation à adhérer à l'Union Européenne ;

**\* l'Asie.**

**- maintenir nos positions fortes, notamment en Afrique, au Maghreb ou en Amérique latine, mais en recherchant des économies substantielles.**

**D/ Conduire la politique menée à l'égard du dispositif des établissements français à l'étranger au vu de ces trois objectifs (scolarisation des enfants français, formation des élites locales et appui à notre politique économique et commerciale).**

Il faut que l'Agence procède à un bilan prospectif pour chacun des établissements du réseau. Ce bilan devra comporter un certain nombre d'indicateurs permettant d'apprécier la situation de l'établissement au regard des critères préalablement définis : importance et répartition des effectifs (Français, binationaux, nationaux, étrangers tiers), coûts, contribution des familles, étude sociologique de la population étrangère, évaluation de l'offre concurrente, devenir des anciens élèves, contexte géostratégique...

**Ce bilan prospectif devra être transmis aux Ministres de tutelle, et présenté et débattu devant le Parlement** dans le cadre du compte rendu annuel de l'Agence.

Il devra être assorti de propositions :

- les mesures pourront porter sur le changement de statut, la création, le maintien ou la suppression d'établissements.

- elles pourront également porter sur la répartition des contributions respectives des familles françaises, étrangères ou de l'Agence.

## II/ AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE DU FONCTIONNEMENT DU RESEAU

Pour mener une politique adéquate, il faut disposer d'informations fiables. Or, lors de l'élaboration de ce rapport, des éléments nous ont manqué.

En ce qui concerne les effectifs, nous disposons de bonnes statistiques pour les établissements relevant de l'Agence. Mais ce n'est pas le cas pour les autres. Il faut donc engager un recensement statistique des effectifs des établissements ne relevant pas de l'Agence. Il faut également recenser les enfants français potentiellement scolarisables dont la connaissance est approximative et, de là, contestée.

Enfin, pour mieux apprécier la qualité de notre réseau, il faut obtenir des statistiques complètes sur la durée moyenne de la scolarité des enfants qui le fréquentent, car nombre d'enfants étrangers quittent probablement notre système d'enseignement en cours de scolarité.

## III/ LE MAINTIEN DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANCAIS A L'ETRANGER

L'Agence a fait l'objet, au moment de sa création, d'une contestation importante. Je ne reviendrai ni sur ces débats, ni sur les avantages et inconvénients de la réforme précédemment évoquée.

Aujourd'hui, on peut dire que l'effet bénéfique principal est une meilleure transparence et donc une meilleure connaissance des aides autrefois dispersées. Cela dit, la création a été faite dans des conditions de précipitation et d'impréparation qui nécessitent des adaptations de fonctionnement pour une plus grande souplesse et un lien plus fort avec le monde de l'entreprise.

**Revenir aujourd'hui sur l'existence de l'Agence n'est ni opportun, ni politiquement raisonnable.** Les sénateurs des Français de l'Etranger, quelle que soit leur appartenance politique, et les responsables de la commission

Enseignement du Conseil Supérieur des Français de l'Étranger, s'accordent à ne pas revenir sur la création de l'Agence, au risque de susciter une polémique inutile.

**En revanche, il faut impérativement en adapter le fonctionnement pour donner à notre système plus de souplesse et d'efficacité.**

#### **IV/ L'ADAPTATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE**

##### **A/ Conseil d'Administration de l'AEFE**

**Afin de mieux associer le monde de l'entreprise** au développement de l'enseignement français à l'étranger et afin qu'il puisse s'exprimer au sein d'un système qui doit être étroitement lié à l'expansion économique de la France dans le monde, nous proposons qu'il soit représenté au sein du Conseil d'Administration de l'Agence (par exemple, un ou deux représentants pourraient être désignés par exemple par le CNPF, ou par l'Union des Chambres de commerce et d'industrie françaises à l'étranger ...)

##### **B/ Recrutement des enseignants**

**Les rigidités concernant les possibilités de recrutement des enseignants nuisent profondément à l'expansion et au redéploiement de notre réseau dans le monde.**

Il existe une différence importante de traitement entre les enseignants expatriés et les enseignants résidents, les premiers ayant une rémunération en moyenne deux fois et demie supérieure aux seconds.

Outre le fait que cette différence doit être justifiée, la nécessité du redéploiement nous contraint aux propositions suivantes :

**1.- Les expatriés seront prioritairement affectés aux rôles d'encadrement** ; une lettre de mission spécifique définira leurs responsabilités dans l'établissement et leur

précisera un certain nombre d'objectifs de coopération pédagogique avec les établissements nationaux. Les résidents sont affectés aux tâches plus spécifiques d'enseignement qui toutefois supposent comme en France, une implication dans la vie de l'établissement.

**2.-** L'Agence aura la possibilité de transformer un poste d'expatrié en deux postes de résidents; **il conviendra donc de raisonner en terme d'enveloppe budgétaire et non plus en terme de postes budgétaires.**

**3.-** L'enveloppe budgétaire dont dispose l'Agence devra être programmée de façon pluriannuelle. De plus, les crédits du ministère de la Coopération relatifs à l'enseignement devront être transférés vers le ministère des Affaires étrangères pour permettre un regroupement des moyens.

**4.-** L'obligation actuelle pour les résidents d'avoir à effectuer un séjour minimal de trois mois dans le pays avant de pouvoir être embauchés par les établissements est une hypocrisie à laquelle il faut mettre un terme.

Nous proposons donc que **les résidents soient dispensés de cette obligation de séjour minimal de trois mois** et que le décret du 30 mai 1990 soit modifié en conséquence.

**5.-** Si le raisonnement en terme d'enveloppe budgétaire n'est pas accepté, **il faut autoriser les recrutés locaux titulaires de la fonction publique à obtenir un détachement administratif auprès du ministère des Affaires étrangères.** Afin d'éviter que coexistent dans un même établissement des résidents et des détachés administratifs, cette disposition ne pourrait concerner que les établissements scolarisant un faible nombre d'enfants français et relevant d'une convention de coopération éducative.

**L'objectif de telles propositions est de permettre à l'Agence de faire face, avec ses moyens budgétaires actuels, à la nécessité de redéployer le réseau.**

## **C/ Redéfinition des liens Agence/établissements**

**1.-** En plus des établissements en gestion directe et conventionnés actuels, nous proposons de créer **deux catégories d'établissements nouveaux** :

### **a/ Les établissements liés par une convention de coopération éducative :**

Il n'est pas normal que des établissements, pour être libres du recrutement de leur personnel titulaire, soient contraints de se déconventionner. Il serait souhaitable que l'Agence puisse garder un lien avec ces établissements, grâce à une convention de type plus souple qui prévoirait la mise à disposition du personnel expatrié (par exemple, chefs d'établissements), mais qui en même temps, laisserait à l'établissement la possibilité de recruter du personnel en détachement administratif auprès du ministère des Affaires étrangères: il s'agit de **la convention de coopération éducative**.

### **b/ Les établissements habilités sans obligation :**

Afin de promouvoir le maintien de l'enseignement français dans le monde, il convient d'encourager les établissements scolaires qui ne sont ni gérés directement, ni conventionnés, ni même reconnus par l'Education nationale. L'Agence n'aurait aucune obligation financière à l'égard de ces établissements, mais elle pourrait développer avec eux une coopération pédagogique active et prioritaire.

Ainsi, il pourrait être prévu que les professeurs expatriés aient une obligation de formation des enseignants dans les établissements "**labellisés France**", après une procédure de validation menée conjointement par le ministère de l'Education nationale et le ministère des Affaires étrangères.

## **2.- Il faut inciter l'Agence, après étude, à conventionner des établissements aujourd'hui en gestion directe :**

Au terme de l'étude demandée ci-dessus, établissement par établissement, il pourrait être décidé de conventionner un certain nombre d'établissements qui sont aujourd'hui en gestion directe.

Il faut permettre à l'Agence de se désengager de ses obligations financières importantes et non justifiées vis-à-vis de ces établissements, pour se consacrer au nécessaire redéploiement<sup>2</sup>.

## **3.- Autonomie des établissements en Gestion directe.**

Les établissements directement administrés par l'AEFE doivent disposer au sein de l'Agence d'une autonomie de gestion identique à celle prévue par le décret du 24 août 1976 pour les établissements de l'Etat.

Les budgets de ces établissements et les décisions budgétaires modificatives doivent être approuvés par le directeur de l'Agence, la vérification des comptes financiers étant assurée par la Cour des Comptes dans des conditions identiques à celles prévues par le décret du 24 août 1976.

Les chefs d'établissements doivent être les ordonnateurs secondaires de l'Agence et les Intendants, Agents comptables secondaires pour le compte respectif du Directeur de l'AEFE et de son agent comptable principal.

Il est souhaitable de donner une identité à cet ensemble d'établissements appartenant à quatre catégories (gestion directe, conventionnés, liés par une convention de coopération éducative, habilités) par le biais notamment d'une charte qu'ils s'engageraient à respecter, et d'un logo commun.

<sup>2</sup> A l'inverse, dans certains cas, l'Agence pourra envisager, à la demande expresse d'un établissement conventionné de lui conférer le statut d'établissement en gestion directe, à la condition bien entendu que la transformation ne génère pas de coût supplémentaire.

#### **D/ Intervention de l'Agence dans les écoles d'entreprises.**

Les sociétés françaises qui s'installent à l'étranger loin des capitales et grandes métropoles doivent assurer elles-mêmes la scolarité des enfants de leurs expatriés. Elles le font par le biais d'un prestataire de services - généralement la Mission Laïque - qui remplit bien cet office. Dans l'esprit de rapprochement que nous n'avons cessé de prôner entre l'Agence et le monde des entreprises, il serait naturel que l'AEFE s'engage elle aussi dans cette voie conformément à ses missions.

#### **E/ Formation des élites intellectuelles économiques et politiques.**

Cet objectif, est de moins en moins atteint. Nous proposons pour éviter que le contribuable français finance des enseignements de substitution de :

- . prendre les mesures de rationalisation susvisées ;
- . porter un effort particulier sur l'enseignement de l'anglais ou d'autres langues, y compris la langue locale; en effet, nous pensons que si dans nombre de pays les élites locales s'orientent vers d'autres établissements, c'est parce que les langues étrangères sont insuffisamment enseignées dans nos établissements ;
- . sélectionner, grâce à une politique de bourses pour les élèves étrangers, les élèves particulièrement méritants.
- . des instructions devront être données aux ambassades (chancellerie diplomatique, consulats, services culturels, postes d'expansion économiques) pour qu'ils assurent auprès des élites la promotion de nos établissements ;
- . à l'instar de ce que font les Américains, à travers l'International Visitors Program, il faut mettre en place une structure d'accueil des personnalités étrangères du monde politique, économique, éducatif ou social afin de leur faire connaître la France. Ce serait, notamment, l'occasion de faire valoir les mérites de notre système d'enseignement à l'étranger et de notre enseignement supérieur.

## **F/ Droits d'écolage des enfants étrangers.**

Si l'enseignement français à l'étranger répond à une mission de service public pour les enfants français, il n'en n'est pas de même pour les étrangers. Ce deuxième volet a un coût, dont il est normal qu'il soit majoritairement assumé par les familles qui en bénéficient. Nous proposons donc que les droits d'écolage des étrangers soient, après étude ciblée, déterminés pour les nouveaux entrants par référence aux coûts réels de scolarisation. Cette politique pourra être accompagnée de la mise en place d'un système de bourses pour les élèves étrangers méritants issus de familles en difficultés financières.

## **G/ Efforts soutenus pour les bourses**

Le montant des bourses pour les enfants français a été fortement augmenté ces dernières années. Il faut que cet effort soit soutenu.

Par ailleurs, l'augmentation évoquée ci-dessus des droits d'écolage des élèves étrangers est inséparable de la mise en place de bourses pour les élèves étrangers méritants issus de familles en difficultés financières.

## **H/ Rayonnement culturel des établissements**

Nos établissements fonctionnent trop souvent en vase clos. Il faut au contraire les ouvrir sur le monde environnant :

- . favoriser toutes les manifestations en commun (sportives, culturelles, etc...) avec des établissements locaux jumelés ;
- . développer la coopération éducative et linguistique entre les enseignants français et les enseignants des systèmes éducatifs locaux.

Ces actions doivent être clairement définies dans les lettres de mission que reçoivent les candidats enseignants au départ.

- . ces opérations doivent s'inscrire dans le cadre d'une convention signée entre l'AEFE et la DGRCST

Il faut promouvoir les coopérations entre les établissements d'enseignement, les centres culturels et les Alliances françaises. Dans certains cas, à étudier, il pourrait être opportun de regrouper sur les mêmes lieux, centres culturels et établissements scolaires, ou Alliances françaises et établissements scolaires.

### **I/ Formation des enseignants**

Elle peut se situer à deux niveaux :

- . Dès la première année d'IUFM, il convient que l'ensemble des futurs enseignants français soient sensibilisés à une éventuelle mission à l'étranger ;
- . Avant leur départ pour l'étranger, il faudrait renforcer leur formation trop courte - deux jours actuellement - afin qu'ils prennent conscience des responsabilités que leur confère leur lettre de mission. Les ambassades doivent être sensibilisées à l'organisation d'un accueil professionnel des enseignants et des personnels d'encadrement (familiarisation avec le pays d'accueil, présentation des actions menées en terme de coopération pédagogique et culturelle..).

### **J/ Création d'un service national d'aide à l'enseignement français à l'étranger.**

Dans le cadre de la réforme de nos armées, il convient en concertation avec le ministère de la Défense d'accroître la possibilité pour des volontaires de rejoindre les effectifs de notre réseau d'enseignement à l'étranger. Ils pourraient mener dans nos établissements outre des missions d'enseignement, des tâches de tutorat et de soutien des élèves.

## **K/ Investissement**

Il ne fait aucun doute que les crédits d'investissement sont tout à fait insuffisants par rapport aux besoins: 80 MF (Affaires étrangères et Coopération), pour les écoles, les collèges et les lycées dans le monde, alors que le seul département des Yvelines consacre 342 MF pour les investissements des seuls collèges (voir annexe).

La faiblesse de ces crédits est évidemment un frein au redéploiement. Comme l'heure est à la rigueur budgétaire, il convient de trouver des modes de financement nouveaux.

Dès lors, une solution pourrait consister à permettre à l'Etat, sur proposition de l'Agence, d'apporter sa garantie pour le financement privé de construction ou d'extension d'établissements.

Ainsi, on pourrait faciliter la construction ou l'extension d'établissements nouveaux en apportant une garantie aux associations gestionnaires parentales. Une telle proposition permettrait également d'aider l'ANEFE à poursuivre son travail positif, si le risque politique pouvait être pris en compte dans cette garantie..

## **L/ Taxe d'apprentissage**

La taxe d'apprentissage permet actuellement de financer les établissements de formation technique et professionnelle sur le territoire français.

Nous proposons une modification législative par laquelle les entreprises françaises pourraient verser au bénéfice d'un établissement scolaire déterminé une part de leur taxe d'apprentissage, dans la mesure où les établissements d'enseignement français à l'étranger concourent à la formation de futurs cadres pour nos entreprises installées à l'étranger et contribuent à notre politique d'expansion économique.

**V/ MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE D'EVALUATION, D'ORIENTATION  
ET DE SUIVI DES RESULTATS DE L'AGENCE**

**A/ Une politique d'évaluation complète.**

Aujourd'hui, il n'est pas possible d'évaluer avec précision ce que deviennent les élèves issus de notre réseau.

Si nous savons qu'une majorité d'élèves français réintègrent notre enseignement supérieur, il n'en est pas de même pour les élèves nationaux et étrangers. Une proportion importante de ces élèves ne rejoignent, sans doute pas, le système éducatif supérieur francophone.

**Il faut impérativement mettre en place une structure de suivi des anciens du réseau,** qui pourrait s'accompagner de la création d'un annuaire tenu par les services culturels de chaque ambassade et mis à la disposition du service commercial (à terme un fichier central auquel les entreprises auraient accès serait disponible à Paris). Ainsi, l'on pourrait disposer de statistiques fiables pour connaître le devenir des enfants qui ont bénéficié du système scolaire français. Ce vivier de jeunes, souvent bilingues ou plurilingues, pourrait être mis au service de nos entreprises par les postes d'expansion économique qui aideront ainsi nos anciens élèves à s'intégrer dans le monde de l'entreprise.

**B/ Une politique d'orientation adéquate.**

La logique de notre réseau d'établissements scolaires doit être de conduire ses élèves jusqu'à une formation supérieure cohérente.

Un élève à l'étranger a besoin d'une orientation toute particulière puisqu'il connaît encore moins bien le système d'enseignement supérieur français. Il s'agit donc pour nous d'éviter la déperdition des élèves que nous constatons entre notre réseau d'établissements scolaires et notre enseignement supérieur.

Il convient à ce titre :

1.- de créer un véritable système d'orientation sous la responsabilité des chefs d'établissements ayant recours aux expatriés en place (personnel administratif, personnel enseignant) qui doivent bénéficier de la formation adéquate. De plus, les établissements pourront recourir à des missions de courte durée de conseillers d'orientation en poste en métropole.

2.- de créer et animer des associations locales d'anciens élèves du réseau ;

3.- de mettre à contribution tous les moyens modernes dont nous disposons (utilisation des réseaux informatiques, Internet...) pour faciliter l'information, mais aussi l'inscription des élèves de notre réseau ;

4.- de veiller à ce que les centres de ressources sur la France, créés dans les ambassades participent également à cette information et à l'orientation vers l'enseignement supérieur français.

5.- d'orienter en liaison avec l'Association des universités partiellement ou entièrement en langue française (AUPELF) et l'Université des réseaux d'expression française (UREF) les anciens élèves du réseau vers les universités francophones (par exemple, les anciens élèves d'Amérique latine sont naturellement attirés par les universités américaines. Il faudrait organiser une coordination avec les autorités canadiennes pour orienter les élèves concernés vers les universités canadiennes francophones).

Ces différentes missions doivent être assurées et coordonnées dans les différents pays par les ambassades.

## **C/ Valorisation de nos diplômes à l'étranger.**

La France doit promouvoir son système d'enseignement supérieur, aussi bien auprès des étudiants potentiels qu'auprès de leur futurs recruteurs. (entreprises françaises implantées à l'étranger et entreprises locales).

Pour cela il lui faut;

**1.-** coordonner à l'étranger notre politique de communication (universités, pouvoirs publics, entreprises) ;

**2.-** organiser des manifestations et participer aux conférences, aux forums internationaux, etc... pour faire connaître les diplômes existants ;

**3.-** créer des associations d'anciens élèves chargés de promouvoir les écoles dont ils sont issus.

Il faut intensifier les échanges universitaires et pour cela :

**1.-** lier les efforts financiers consentis par la Direction Générale (en matière de bourses) aux universités qui acceptent cette démarche de partenariat ;

**2.-** accroître des contingents d'étudiants étrangers dans les filières d'excellence de nos universités et dans les grandes écoles ;

**3.-** favoriser l'embauche des anciens élèves du réseau par le biais des postes d'expansion économique ;

**4.-** inciter les entreprises à parrainer les meilleurs étudiants, anciens élèves de notre réseau. Ainsi l'AEFE et nos ambassades pourraient proposer, aux entreprises présentes à l'étranger, de participer au financement de leurs études à l'université ou dans les grandes écoles françaises dans la perspective de les recruter ultérieurement.

## **VI/ INTEGRATION DE LA DIMENSION EUROPEENNE.**

La France, moteur de la construction européenne, doit favoriser les différents aspects qui peuvent rapprocher les peuples européens et augmenter ainsi leur sentiment d'appartenance à l'ensemble européen.

### **A/ La promotion d'établissements européens dans le monde.**

Il faut promouvoir la coopération européenne en matière de création d'établissements car elle permet d'affirmer concrètement la solidarité européenne dans le monde, encourage le plurilinguisme, et réduit les coûts de construction et d'exploitation des établissements concernés, à l'image de ce qui a été fait à Manille ou Taiwan.

Cette orientation pourrait s'appuyer dans un premier temps sur la coopération franco-allemande. Il faut porter devant les institutions européennes le problème de la participation de l'Union à de tels investissements.

### **B/ Les établissements français en Europe.**

Le fonctionnement de ces établissements doit désormais s'inscrire dans une dimension européenne. Dans les pays où nos établissements jouent un rôle de substitution, il faut engager des négociations avec les autorités locales afin de clarifier le statut de ces établissements. Selon l'importance du caractère de substitution de ces établissements il faut obtenir une contribution financière de nos partenaires européens ; dans certains cas extrêmes nous pourrions être amenés à négocier, avec les pays d'accueil, l'intégration des établissements concernés dans le système éducatif national tout en gardant la charge de filières françaises.

### **C/ Le plurilinguisme.**

L'intention affichée par les Institutions européennes de favoriser le plurilinguisme est une chance pour la langue française d'autant que le français partage avec l'anglais le titre de langue officielle de communication de l'Union européenne. La France doit faire adopter par les instances européennes le principe, non encore appliqué, de l'enseignement de deux langues vivantes obligatoires dans tous les établissements des réseaux nationaux européens.

### **D/ Les filières bilineues**

Sans exclure les efforts portés en la matière dans le reste du monde pour défendre la francophonie, il convient de les démultiplier s'agissant de l'Union Européenne et des pays à vocation à y adhérer. C'est en effet au sein de l'Europe que l'avenir du français se joue.

## CONCLUSION

L'esprit qui a présidé à la rédaction de ce rapport est de faire de notre système d'enseignement français à l'étranger **un outil performant, moderne, souple et adapté à l'évolution du monde**. Il doit mieux préparer les jeunes à leur accès à l'enseignement supérieur et à un monde professionnel marqué par la compétition internationale. Aux entreprises, il doit offrir un vivier de jeunes gens formés dans un esprit d'ouverture concrète sur les langues et cultures étrangères.

Les propositions qui ont été faites visent à garder les éléments positifs introduits par la réforme de 1990, mais à réformer les dispositions qui introduisaient de trop grandes rigidités.

L'enseignement français à l'étranger est l'élément du dispositif culturel dont les résultats sont les plus tangibles et les plus durables. **Il constitue donc le pilier essentiel de notre rayonnement culturel**. Comme le dit Monsieur le Ministre des Affaires étrangères, H.de Charette : "Le rayonnement de la France a besoin que, entraînée par sa jeunesse, elle aille vers le monde".

Mais, pour autant, il est difficile d'extraire l'étude portant sur l'enseignement français à l'étranger de son environnement, tant il est vrai que la vitalité de notre dispositif d'enseignement est directement liée à notre présence culturelle dans le pays. De plus, dans la mesure où l'enseignement lui-même devrait s'intégrer dans une stratégie d'ensemble économique et culturelle, il me semblerait opportun d'unifier à terme les centres de préparation et d'exécution des décisions trop dispersés dans ces domaines.

Même si ces remarques débordent quelque peu le cadre de la mission qui m'a été confiée, il me paraît opportun de proposer quelques pistes de réflexion qui m'ont été inspirées par les nombreux entretiens que j'ai pu avoir et qui mériteraient, à mon sens, d'être approfondies.

## I/ L'ACTION CULTURELLE EXTERIEURE

Il va de soi que l'efficacité de notre système d'enseignement, son impact sur les élites locales, est étroitement lié à l'ampleur et l'adéquation de notre action culturelle.

Sans vouloir aborder au fond ce sujet qui mériterait une étude spécifique, il paraît utile de recentrer les actions des services sur l'essentiel. Les moyens de notre politique culturelle sont limités par rapport à nos ambitions. Il faut donc dégager des priorités pour utiliser au mieux ces moyens après avoir conduit une évaluation précise des outils.

Il faut le faire dans un esprit offensif de conquête des espaces culturels de demain, en concentrant notre effort sur quelques grands objectifs plutôt que de multiplier les actions trop diversifiées et peu efficaces. Il faut aussi lier notre stratégie géographique à l'effort d'expansion économique et commerciale de la France, sans perdre bien sûr nos positions fortes, en veillant à différencier nos actions selon les pays et les zones.

A titre d'exemples :

- . La télévision représente la grande priorité : il faut rapidement créer une grande chaîne française internationale de télévision, avec des programmes et un journal télévisé international, conçus spécifiquement pour une audience internationale. Cette priorité nécessite un budget important (2 milliards de francs en l'an 2000, selon Francis BALLE), mais il faut impérativement le dégager par redéploiement de nos dépenses culturelles extérieures.
  
- . Les autoroutes de l'information se développent à une vitesse vertigineuse. La France tarde à être présente sur Internet et risque de passer à côté d'une révolution majeure dans le domaine de la communication.

- . Comme l'AEFE, notre réseau de centres et d'instituts culturels est trop largement un héritage du passé. Il faut rationaliser les structures, en évitant les doublons entre centres et alliances ; en fermant, comme l'ont fait le Goethe Institut, le British Council ou le réseau italien, certains centres de moyenne importance en Europe de l'ouest (Allemagne, Pays-Bas, Espagne, Italie, Autriche). Il faut, au contraire, en ouvrir dans les pays émergents (par exemple, Europe de l'est), en donnant la préférence aux formules légères, sans locaux propres ou avec locaux limités aux centres de ressources.

A l'instar du Goethe Institut ou du British Council, il faut que notre réseau ait une dénomination commune, afin de mieux le faire connaître dans le monde: Maison de France ou Centre Culturel Français, par exemple.

- . A côté du réseau des instituts et centres culturels, celui des Alliances françaises apparaît parfois comme le doublant et même le concurrent. Il faut prévoir une meilleure articulation entre ces deux acteurs de notre action culturelle à l'étranger, ainsi qu'une meilleure coopération. Il faut donner une impulsion forte à la signature des conventions entre le ministère des Affaires étrangères et les Alliances, prévues par la réforme Juppé/Levitte, mais insuffisamment appliquées.
- . Un certain nombre de manifestations artistiques en français sont inaccessibles à un public étranger non francophone. L'accent doit être mis sur le développement des technologies en matière de sous-titrages et de sur-titrages.

Il faudrait que l'AFAA privilégie l'organisation de spectacles adaptés aux attentes du public étranger, et préférer des manifestations moins nombreuses, mais de plus grande ampleur, présentées dans le réseau local de salles de spectacle et fortement médiatisées dans le pays.

Lorsque cette politique est possible et après étude d'impact, il faudrait renoncer aux salles de nos centres culturels ou leur donner une vocation spécifique. Il faut en particulier éviter que la diffusion du cinéma dans les salles de notre réseau culturel nuise à celle qui peut être faite dans le réseau commercial.

Il faut que nos ambassades n'hésitent pas (des exemples peuvent être cités) à faire venir des spectacles de grand public, au nom de la dignité de l'image de la France: Patricia KAAS est une excellente ambassadrice pour notre pays, sans doute plus que SOLIGNAC...

- . Le livre est aussi un vecteur essentiel de défense de notre culture et non pas seulement de notre langue. La aussi, une politique différenciée doit être menée : le livre français doit être bien sûr diffusé, mais dans les pays non francophones, il faut mener une politique plus active de traduction et de promotion de notre littérature en langue étrangère. Les droits de traduction devraient être revus afin de faciliter la traduction dans le pays.

Dans le même esprit que pour les centres et instituts culturels, il faut privilégier la diffusion du livre français dans les bibliothèques locales en favorisant dans les villes peu francophones, les transferts des fonds aux bibliothèques universitaires et nationales.

Les centres de ressources doivent être prioritaires dans nos centres culturels, jouer sur tous les produits - écrit, parole, image- et s'adresser à plusieurs publics (grand public, public spécialisé, universitaires, professionnels) en ayant recours aux nouvelles technologies.

- . La coopération linguistique et éducative doit avoir recours aux enseignants du réseau scolaire de l'AEFE, après sensibilisation de ceux-ci aux méthodes du "Français Langues Etrangères" (FLE).

Ces quelques remarques mettent en évidence la nécessité de concentrer nos moyens dans le but d'obtenir, pour notre action culturelle à l'étranger, le plus grand impact.

## **II/ L'UNITE DE DECISION**

Le développement de l'enseignement français à l'étranger suppose, comme nous l'avons vu, une stratégie concertée entre ce domaine et l'action culturelle et économique extérieure. J'ai pu constater, lors de ma mission, que la multiplicité des centres de préparation et d'exécution des décisions nuisait à la cohérence et à l'efficacité de notre politique extérieure.

Cela est vrai encore sur le terrain, où les postes d'expansion économique ont encore, malgré des progrès, une action trop souvent autonome et en référence directement à la DREE.

Cela est aussi vrai de par la multiplicité des acteurs : dans certains pays du champ, l'action extérieure peut être le fait conjointement de l'ambassade, du poste d'expansion économique, de l'antenne de la Caisse Française de Développement, de la mission de coopération et d'action culturelle, du centre culturel, du centre d'information et de la représentation du FED (exemple en Ile Maurice).

Le Président de la République et son Ministre des Affaires étrangères donnent l'exemple en intégrant la dimension économique et de coopération à leur diplomatie, et en lui rendant sa noblesse, dans un pays où traditionnellement seule la culture est noble. Mais cette conception globale ne se traduit pas sur le terrain, loin s'en faut.

La remarque n'est pas nouvelle : Jean RIGAUD dans son rapport au ministère des Affaires étrangères de 1979 soulignait "la nécessité de

s'assurer de l'homogénéité de ces efforts multiples et de leur conduite ordonnée".

Il convient, me semble-t-il, qu'une véritable synergie soit mise en place pour définir notre stratégie et instaurer une véritable force de frappe comprenant l'enseignement, la culture, les échanges économiques et les actions de coopération.

Le problème de la cohérence et de l'unité opérationnelle de notre politique culturelle, économique et de coopération se pose de façon récurrente. Encore récemment ont été avancées la possibilité de créer une agence de coopération au sein du ministère des Affaires étrangères, ou même l'intégration du ministère de la Coopération au sein du ministère des Affaires étrangères.

Sur le moyen terme, et même si l'importance des obstacles à surmonter pour aboutir à une telle réforme ne doit pas être sous-estimée, une solution devra enfin être dégagée pour intégrer, au sein du ministère des Affaires étrangères, un pôle culturel, économique et de coopération, regroupant les acteurs essentiels de notre politique extérieure dans ces domaines. Cela permettrait une coordination meilleure dans la préparation et l'exécution des décisions du gouvernement et l'instauration d'une "force de frappe" cohérente et unie autour de la stratégie définie. Cela rendrait par exemple plus opératoires les propositions tendant à mettre notre réseau d'enseignement au service de notre politique d'expansion économique et commerciale.

# INTRODUCTION

La France, depuis maintenant plusieurs décennies, mène une véritable "diplomatie culturelle". Peu d'Etats sont en mesure de se doter des moyens suffisants pour favoriser cet aspect de leur politique étrangère et, aux côtés de la France, seuls les Etats-Unis, la Grande Bretagne, l'Allemagne et l'Italie adoptent une démarche similaire.

Cette conception de notre diplomatie est un héritage ancien qui trouve ses fondements loin dans notre histoire. En effet, et avant même d'être qualifiée de "diplomatie culturelle", cette particularité de notre politique étrangère sous-tend, et de manière naturelle, les relations extérieures de la France dès l'époque de la Renaissance. C'est à ce moment là que naît un véritable sentiment d'appartenance nationale et qu'apparaissent les prémices de ce qui sera l'identité culturelle française. Ces deux concepts se voient consacrés dans l'Ordonnance de Villers-Cotterêts, édictée par François Ier en 1539 laquelle fait de la langue française la langue administrative des territoires royaux.

La position géographique de la France - au centre de l'Europe - et la volonté clairement affichée de se démarquer du latin - langue d'Eglise - permettent au français - langue précise et concise - de s'imposer progressivement comme langue officielle des cours et des ambassades. C'est ainsi qu'en 1549, Joachim du BELLAY, écrit : "Défense et Illustration de la langue française" et qu'en 1558, il peut dire que la langue française est "mère des arts, des armes et des lois".<sup>1</sup>

<sup>1</sup> in Joachim du BELLAY "Les regrets" IX. 1558

La suprématie incontestée de sa langue à laquelle s'ajoute une présence politique, diplomatique et militaire offensive permet à la France de devenir le référent culturel de l'Europe. En 1535, avec la signature du Traité entre le roi François Ier et le sultan SOLIMAN le Magnifique, il lui est accordé la protection des chrétiens d'Orient ce qui élargit d'autant son champ d'influence.

Les siècles qui suivirent ne firent que renforcer ce lien entre diplomatie et culture et accroître la conscience que la France avait de la dimension universelle de son message. En 1714, le traité de Rastadt établit l'emploi du français comme langue diplomatique qui le restera par excellence jusqu'au traité de Versailles en 1919. Cette ambition universaliste se concrétisa à de multiples reprises : ce furent VOLTAIRE et DIDEROT envoyés comme conseillers auprès de Frédéric II de Prusse et Catherine II de Russie, le premier entre 1750 et 1753, le second entre 1773 et 1784. En 1784, Antoine de RIVAROL publiait le "Discours sur l'universalité de la langue française". Ce furent également la "Nation en Armes" déferlant sur le Continent européen mais aussi l'expédition de Bonaparte en Egypte (1797) qui fut d'ailleurs l'occasion de la première manifestation de la coopération à la française. Aux soldats et généraux, le futur Empereur associa des scientifiques, des ingénieurs, des intellectuels et des artistes. Cent cinquante ans plus tard, cette démarche sera institutionnalisée sous la forme d'une Direction du ministère des Affaires étrangères : la Direction Générale des Relations Culturelles, Scientifiques et Techniques. La volonté universaliste française s'illustra également par des liens étroits tissés - encore aujourd'hui - entre le monde des lettres et celui de la diplomatie : Alphonse de LAMARTINE et René de CHATEAUBRIAND, pour ne citer qu'eux, ne furent-ils pas - en leur temps - d'illustres Ministres des Affaires étrangères ?

Cette volonté d'influence culturelle n'a cessé d'être celle de la France, tout au long des XIXème et XXème siècles, pendant l'épopée coloniale comme après la décolonisation sous la Vème république. En 1986, est nommé au sein du gouvernement un Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de la francophonie.

En relation avec son histoire, la France s'est constituée un réseau culturel généralement admis comme le plus étendu. Il impressionne tant par sa densité que par la diversité des actions qu'il mène. Cependant, un certain nombre de déclarations récurrentes, depuis plusieurs années, nous obligent à nous interroger sur les véritables objectifs de notre politique culturelle extérieure. La presse, les sondages, les parlementaires, les institutions concernées s'émeuvent, d'années en années, de l'éventuel déclin de la France dans le monde.

**Convaincue, à juste titre, de sa grandeur passée mais consciente des mutations du monde contemporain, la France s'interroge, aujourd'hui, sur la position qui doit être la sienne dans un environnement mondial nouveau.**

Le principal symptôme de cette tendance serait un recul généralisé de l'utilisation du français à l'étranger notamment au sein des instances internationales où l'anglais se serait progressivement imposé comme langue universelle de communication. Faut-il en déduire, pour autant, que cette diminution de l'utilisation de la langue française a nécessairement pour corollaire une perte d'influence de la France et de sa culture ? Répondre par l'affirmative serait - sinon faux - du moins hâtif. En effet, d'autres indicateurs - notamment politiques et économiques - témoignent, au contraire, d'une bonne tenue de nos positions sur l'échiquier international.

Les chiffres du commerce extérieur, les investissements à l'étranger, le rang des entreprises françaises dans le commerce mondial, leur chiffre d'affaire à l'export, les marchés conquis, la présence française au sein des grandes instances économiques mondiales que sont le G7 et le GATT, mais aussi, notre siège de membre permanent au Conseil de Sécurité de l'ONU, notre puissance nucléaire, la volonté - clairement affichée par le Président de la République - d'intervenir dans le règlement pacifique des conflits mondiaux, notre très active diplomatie sont autant d'indices permettant de mesurer à quel point la France reste présente et influente de par le monde.

En revanche, la sphère d'influence culturelle française - qui nous intéresse plus particulièrement - ne possède pas les outils nécessaires à son exacte évaluation. L'existence d'un institut culturel français ou d'une école française - s'ils garantissent notre présence - sont-ils pour autant les garants d'un fort rayonnement de notre culture ? Rien n'est moins sûr, nous le verrons plus loin.

La mesure de notre influence à l'étranger est d'autant plus difficile à percevoir qu'elle repose, non pas sur ce que nous sommes, mais sur l'image que les autres nous renvoient de nous-mêmes. Or, force est de constater qu'il existe un décalage, souvent important, entre le message que nous voulons transmettre, la façon dont nous sommes effectivement perçus et les attentes culturelles que les étrangers ont à notre égard. Pour concilier ces trois objectifs, parfois contradictoires, il nous faut établir un équilibre savant entre ce qu'il y a de populaire dans notre culture et ce qui incarne le classicisme français. En d'autres termes, et suivant les publics visés, il nous faut admettre que Gilbert Bécaud et Patricia Kass peuvent incarner la France au même titre que Monet ou Renoir.

De manière générale, ce serait une grave erreur d'appréciation que de croire que la densité de notre réseau culturel à travers le monde - facilement mesurable par le décompte de nos écoles, centres ou instituts culturels et autres alliances françaises - constitue à elle seule la preuve du rayonnement et de la supériorité de la culture française. Ce serait, en effet, faire abstraction de données plus contingentes - donc variables - ; la principale étant la mondialisation - voire "l'anglicisation" - des échanges et l'existence des techniques modernes de communication (télévision, Internet...).

Certes, sur les terrains politique, économique et culturel, la France a toujours les atouts qui lui permettent de se maintenir au niveau des grandes puissances mais sur le plan linguistique sa position pâtit de l'hégémonie quasi incontestée de l'anglais - ou plutôt de l'américain à laquelle il faut ajouter le triomphe de "l'american way of life". L'anglais est devenu, par excellence, la langue des

affaires, du commerce mondial mais aussi celle de la science, de la technologie et de la recherche. Les Etats-Unis sont désormais considérés comme un partenaire économique vers lequel on se tourne automatiquement et le seul effort que les Américains aient à fournir est de répondre aux multiples sollicitations dont ils font l'objet. Le dominant économique qu'ils incarnent est ainsi devenu, par la force des choses, le dominant culturel.

Même si l'influence culturelle de la France dans le monde est, à la fois, difficile à évaluer et fortement concurrencée, elle n'en demeure pas moins une réalité suffisamment perceptible pour justifier les efforts qui lui sont consentis, bien qu'ils doivent, selon nous, être déployés autrement.

A cet égard, la création, en 1945, de la Direction Générale des Relations, Culturelles, Scientifiques et Techniques atteste de la volonté de donner un cadre institutionnel à une action déjà pluriséculaire.

La DGRCST, qui bénéficie d'un budget représentant aujourd'hui environ 35 % de celui des Affaires étrangères (soit 5,4 milliards de francs), succède au "Service des Oeuvres" né dans le courant du XIX<sup>ème</sup> siècle. L'action principale de ce service - qui était de fournir une aide active aux différents acteurs intervenant alors dans notre politique extérieure - doit être replacée dans le contexte de forte rivalité coloniale entre la Grande-Bretagne et la France qui marqua la fin du siècle; un contexte où la France se permettait encore de mobiliser son escadre pour obtenir la reconnaissance légale de ses écoles par l'empire ottoman. Les congrégations religieuses jouaient alors un rôle déterminant dans la promotion de la culture française, rôle que les mouvements anticléricaux du début du siècle ne mirent d'ailleurs pas en cause. En effet, l'aide aux congrégations représentait, en 1902, 93 % du total du chapitre des oeuvres. Les principaux axes de la diplomatie culturelle française sont nés à cette époque: soutien aux institutions qui favorisent la langue française, création d'instituts, de filières universitaires, détachement de lecteurs à l'étranger, coopération bilatérale en matière sanitaire et humanitaire (la future coopération technique...).

L'intervention massive de l'Etat dans le domaine de la politique culturelle va de pair avec le déclin, puis la perte de l'empire colonial de la France. Il nous faut alors choisir d'autres voies pour tenter de maintenir les liens et conserver notre influence politique à l'égard des pays ayant ainsi accédé à l'indépendance. Notre politique culturelle va, dès lors, s'articuler autour de deux axes : l'axe linguistique et l'axe de la coopération, aspects qui sont toujours largement dominants aujourd'hui. Si la DGRCSST se dote peu à peu des instruments de cette politique (les premiers postes de conseillers culturels dans les ambassades sont créés en 1949), elle garde comme pierre angulaire de son action la promotion de la langue française. La diffusion de notre culture dans le monde ne peut se concevoir sans ce vecteur essentiel.

En juillet 1994, le Ministre des Affaires étrangères, Monsieur Alain JUPPE, définissait les quatre grands axes d'action de la DGRCSST :

- Promouvoir la langue française ;
- organiser la coopération universitaire ;
- améliorer l'offre de coopération technique dans les domaines d'excellence de la France ;
- renforcer notre présence audiovisuelle dans le monde entier.

Ces quatre aspects de notre politique culturelle extérieure concilient les missions traditionnelles de notre réseau - soutien aux écoles françaises, diffusion de la langue, coopération scientifique et technique et soutien au réseau culturel - et des missions d'une ampleur nouvelle dont nous pouvons, sans peine, deviner les enjeux - autoroute de l'information, Internet, réseau multimédia, bouquets satellitaires...Ils appellent au décloisonnement de notre action culturelle extérieure et son prolongement au secteur économique.

La concrétisation d'objectifs aussi ambitieux nécessite, cela va de soi, des moyens financiers conséquents. Le climat de rigueur budgétaire qui vient frapper de plein fouet le budget de la DGRCSST, dont les montants sont annuellement réduits, impose une réflexion de fond sur l'efficacité de notre

réseau culturel à l'étranger. Cette réflexion doit concerner au premier chef nos établissements scolaires qui font partie intégrante de ce réseau culturel à l'étranger au sein duquel ils jouent un rôle essentiel.

4% de la population française vit hors du territoire national, ce qui est très inférieur aux 11% constatés en moyenne chez nos voisins Italiens, Allemands ou Hollandais par exemple<sup>2</sup>. L'existence des quelques 400 écoles de notre réseau d'établissements à l'étranger est, en partie, justifiée par cette communauté française installée hors de nos frontières et leur présence constitue un atout considérable pour les entreprises françaises désireuses de s'implanter à l'étranger. Les différents entretiens menés dans le cadre de cette étude font apparaître que les Français ont du mal à imaginer un éventuel séjour à l'étranger sans un consulat ou une école française dans un rayon proche de leur lieu d'affectation. Ce fait dénoncé à de multiples occasions n'est pas sans incidence sur notre rayonnement culturel à l'étranger. La nécessité d'un renforcement de la communauté française à l'étranger se constate mais se décrète difficilement.

Notre réseau d'établissements à l'étranger se doit de répondre aux besoins de nos expatriés mais il est aussi destiné à être une vitrine pédagogique du savoir-faire français, ce qui justifie son ouverture aux populations étrangères.

Pour autant, ce réseau n'est pas le seul à promouvoir l'image de la France dans le monde. L'ensemble des acteurs du monde économique contribue également au rayonnement de la France à l'étranger : les entreprises, les chambres de commerces et les postes d'expansion économique.

Ces deux promoteurs de l'image française ne sont pas en concurrence. Dans l'intérêt même de la France, ils doivent donc exercer conjointement, et de manière complémentaire, leurs missions respectives. Il existe une interaction profonde entre les secteurs économique et culturel que les faits ont d'ailleurs récemment démontrée lors de la reprise des essais nucléaires. Les craintes de

<sup>2</sup> Voir annexe X, La répartition des Français à l'étranger.

retombées nées de cette décision, éminemment politique, se situaient exclusivement à un niveau économique tout en concernant des produits porteurs - voire symboliques - de l'image culturelle de la France (boycott des vins français, des produits de luxe ...).

Cette interaction entre l'économique et le culturel est particulièrement visible au sein du réseau d'établissements scolaires français de l'étranger. D'une part, en accueillant une forte proportion d'enfants étrangers, ce réseau contribue à notre rayonnement culturel et, d'autre part en scolarisant les enfants de nos expatriés - majoritairement enfants de cadres de nos grandes entreprises installées à l'étranger - il soutient la conquête, par celles-ci, de nouveaux marchés extérieurs.

Notre réseau d'établissements scolaires à l'étranger occupe donc une place stratégique dans notre politique de rayonnement économique et culturel. Il dispose d'atouts qui en font un instrument performant mis au service de notre politique d'expansion culturelle. Pour autant, étudié à l'aune de la complémentarité croissante - constatée ces dernières années - entre l'économique et le culturel, il apparaît que ce même réseau ne répond qu'imparfaitement aux défis que doit relever la France moderne pour conserver, conforter et accroître la position à laquelle elle est en droit de prétendre sur l'échiquier mondial.

Performant mais perfectible, ce réseau contribue donc, de manière certaine mais inégale, au rayonnement de la France. Pour répondre aux nécessités d'un monde en pleine mutation, il nous faudra envisager de lui donner une dimension nouvelle.

## Première partie :

### **Le réseau scolaire français à l'étranger : un réseau performant mais perfectible.**

Les établissements d'enseignement français à l'étranger sont l'un des aspects essentiels de notre présence culturelle dans le monde. Ce réseau, vieux de plusieurs décennies<sup>3</sup>, ne connaît aucun équivalent anglais, allemand ou américain ce qui rend peu aisées les comparaisons internationales.

Les Britanniques, dont le réseau ressemblait au nôtre en ce qu'il était l'héritage de leur ancien empire colonial, ont mis fin à leur réseau public d'établissements d'enseignement à l'étranger dans les années soixante. Leurs expatriés peuvent évidemment créer des établissements, mais ils ne peuvent escompter aucune aide publique (financière ou détachement de professeurs) pour mener à bien leur projet. Il ne peut donc s'agir que d'initiatives exclusivement privées émanant soit des familles soit d'associations (le plus souvent des congrégations religieuses).

Le réseau allemand, quant à lui, est né, en grande partie, à la fin de la deuxième guerre mondiale. Il doit son existence à une double raison : redorer un blason quelque peu terni par deux guerres successives et promouvoir la langue allemande à travers la planète. Sur ce dernier point, il présente donc des analogies avec notre propre réseau fondé, pour une grande part, sur la promotion de la francophonie, même s'il n'a ni la même ampleur, ni la même organisation que le nôtre.

Le réseau allemand *stricto sensu*<sup>4</sup> compte aujourd'hui 114 établissements à l'étranger qui scolarisent 70 000 élèves dont 17 500 allemands. Parallèlement, il

<sup>3</sup>Le plus ancien établissement est le collège français de Berlin créé en 1689, par Frédéric II, au lendemain de la révocation de l'édit de Nantes.

<sup>4</sup> Par comparaison avec la France, le réseau allemand *stricto sensu* correspond au réseau d'établissements relevant du champ de l'AEFE, laquelle ne connaît pas d'équivalent germanique.

faut leur adjoindre les quelques 300 écoles et les 93 instituts de formation des maîtres qui, depuis la réunification allemande et l'éclatement de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, bénéficient d'une aide publique de l'Etat allemand<sup>5</sup>. De plus, 111 écoles et 7 instituts de formation des maîtres en Amérique latine bénéficient également d'une aide.

Depuis 1990, une partie du réseau français est gérée par un établissement public à caractère administratif : l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE), placée sous la double tutelle du Ministre des Affaires étrangères et du Ministre délégué à la Coopération. Quatre grandes missions lui incombent :

- 1.- assurer auprès des enfants français de l'étranger le service public de l'éducation ;
- 2.- contribuer par l'accueil d'élèves étrangers au rayonnement de langue et de la culture française ;
- 3.- renforcer les relations de coopération entre les systèmes éducatifs français et étrangers;
- 4.- aider les familles des élèves à supporter les frais de scolarité, notamment par le biais de bourses scolaires attribuées aux enfants français.

Dérogeant aux lois régissant le service public de l'Education nationale, très peu d'écoles du réseau sont gratuites et certaines ont des frais de scolarité très élevés (35 000 à 50 000 francs par an pour les écoles du réseau situées en Amérique du nord). Le système d'enseignement à l'étranger est également dérogatoire car il n'existe nulle obligation pour un Français qui s'expatrie d'inscrire ses enfants dans un établissement du réseau.

Ainsi marqué, dès le premier abord, d'un certain particularisme par rapport au service public de l'Education nationale, notre réseau se caractérise surtout par **sa très grande densité et par l'excellence des résultats des élèves qui le**

<sup>5</sup>Il s'agit généralement d'écoles locales du pays qui développent des filières allemandes, l'aide se fait surtout alors par le biais de l'envoi de professeurs allemands

**fréquentent. Toutefois, il est marqué par ses rigidités et son manque d'adaptation à l'évolution du monde.**

## **1/ UN RESEAU DENSE MAIS UNE REPARTITION PEU EQUILIBREE ET INADAPTEE.**

Dans un premier temps, nous nous arrêterons sur la densité du réseau ce qui nous permettra, par la suite, d'en apprécier la répartition territoriale. Nous nous pencherons enfin sur la nécessité de mieux prendre en compte les besoins des expatriés.

### **A/ Une densité unique au monde...**

On peut recenser dans notre réseau 404 établissements officiellement accrédités<sup>6</sup> par le ministère de l'Education nationale. Leurs missions, définies par le décret n° 93-1084 du 9 septembre 1993, décret précisant les modalités d'application à l'étranger des dispositions de la loi d'orientation sur l'éducation, sont au nombre de deux : d'une part dispenser un enseignement conforme aux programmes, objectifs pédagogiques et règles d'orientation applicables en France et, d'autre part, préparer aux mêmes examens et diplômes.

Des visites régulières de l'Inspection générale de l'Education nationale assurent cette conformité aux normes en vigueur en France et garantissent l'équivalence entre les études effectuées sur le territoire national et celles effectuées dans nos établissements à l'étranger. Les décisions d'orientation et de conseil de classe prises dans ces derniers sont d'ailleurs valables de plein droit pour l'admission dans un établissement scolaire sis sur le territoire national, et réciproquement.

Le réseau des 404 établissements se subdivise comme suit :

L'AEFE compte 286 écoles, collèges et lycées au sein de son réseau. Elle gère directement 68 de ces établissements. 218 autres sont gérés par des associations à statuts variés qui ont passé convention avec l'Agence.

<sup>6</sup> Voir arrêté du 6 novembre 1995 (Journal Officiel de la République Française (JORF) du 15 décembre 1995). Annexe I.

Les établissements en gestion directe regroupent notamment les lycées internationaux des grandes capitales européennes : lycées français de Vienne, Bruxelles, Madrid, Londres ou Rome... On compte également un certain nombre d'établissements dont l'existence résulte de motivations plus politiques : nous avons un fort contingent d'établissements en gestion directe au Maroc, en Tunisie, dans les pays d'Afrique francophone alors qu'il n'en existe qu'un en Amérique latine : Buenos Aires.

Les 218 autres établissements sont conventionnés avec l'Agence sur le fondement de l'article 4 de la loi du 6 juillet qui prévoit que "l'Agence peut, par convention, associer des établissements de droit local à l'exercice de ses missions de service public...". Ils bénéficient donc de professeurs expatriés rémunérés par l'AEFE mais aussi des personnels résidents. Leur gestion est assurée de manière autonome avec l'aide d'un chef d'établissement et, parfois, d'un gestionnaire comptable nommé par l'AEFE.

Le réseau ne relevant pas de l'Agence regroupe, quant à lui, plus d'une centaine d'écoles, collèges et lycées qui ne bénéficient pas d'une aide conséquente de l'Etat à l'exception toutefois de l'attribution de bourses à leurs élèves, versées par l'AEFE, et du bénéfice du détachement administratif des enseignants titulaires dont le recrutement et la rémunération restent à la charge de l'établissement demandeur.

Présente dans 125<sup>7</sup> pays, l'Agence compte, à la rentrée 1995, d'après son dernier rapport d'activité, 155 636 enfants scolarisés qui se répartissent ainsi : 62 174 Français, 72 033 nationaux et 21 429 étrangers tiers<sup>8</sup>. Si ces statistiques pour les établissements relevant de l'AEFE sont précises, il n'en est pas de même pour les

<sup>7</sup> 165 pays sont officiellement inscrits à l'ONU

<sup>8</sup> - Les nationaux sont les élèves du pays d'accueil de nos établissements (élèves indiens dans nos établissements d'Inde, mexicains dans nos établissements du Mexique) - Le qualificatif d'étrangers tiers désigne les enfants qui n'appartiennent ni à la communauté française ni à la communauté du pays d'accueil ; il s'agit des ressortissants des pays tiers (élèves britanniques dans les écoles françaises de Madagascar, enfants coréens dans les établissements français du Viêt-nam).

- La binationalité est importante : le pourcentage des enfants français binationaux atteint 43% et va croissant. La question des attaches et des liens à terme avec la France se pose avec acuité. La possibilité de les intégrer au réseau et de leur faire bénéficier des bourses est le meilleur moyen pour qu'ils se maintiennent dans un univers francophone et français.

effectifs scolarisés par le réseau hors Agence dont il est malaisé d'entreprendre le décompte.

### **B/...mais une répartition territoriale marquée par le passé et inadaptée.**

Si les chiffres qui précèdent illustrent la forte densité de notre réseau, l'examen approfondi de la carte des établissements scolaires français dans le monde met en évidence la profonde inadaptation de leur répartition territoriale à l'évolution des besoins.

**En effet, cette répartition est dans sa grande majorité un héritage de ce que fut l'empire colonial français.**

C'est ainsi que le nombre de nos écoles recensées sur le continent africain reste encore aujourd'hui très important : 173 des 404 écoles accréditées par le ministère de l'Education nationale s'y trouvent ; sur ces 173, 122 relèvent de l'AEFE : 86 en Afrique même - dont 70 dans le champ de la coopération - et 36 dans le Maghreb. On remarque un foisonnement d'établissements en Côte d'Ivoire (25 écoles, collèges ou lycées), au Sénégal (10 établissements), au Gabon (12), au Cameroun (9) et à Madagascar (21) sans oublier les 11 établissements de Tunisie et les 28 établissements du Maroc. La majorité des établissements situés dans ce dernier pays sont directement gérés par l'AEFE et constituent davantage un réseau de substitution au système d'enseignement marocain qu'un réseau d'enseignement français à l'étranger.

Pour autant, et même si notre présence y est moindre, il existe quelques établissements français dans la plupart des autres Etats africains y compris dans les anciennes colonies britanniques, belges, ou portugaises (plus de quarante pays sont ainsi concernés).

La densité de notre implantation africaine n'a pas d'équivalent en Europe (de l'Atlantique à l'Oural). On y relève 91 établissements dont, pour ce qui concerne le réseau de l'Agence, 53 en Europe occidentale et 7 seulement en Europe centrale et orientale. Notre présence dans cette région de l'est du continent européen accuse

un net retard par rapport à celle des Allemands dont l'intensité ne cesse de s'accroître. Or les enjeux politiques et économiques de notre implantation en Europe de l'est sont considérables notamment dans la perspective de l'élargissement de l'Union Européenne aux pays de l'Est.

La région Moyen-Orient-Asie-Océanie compte 74 établissements dont 45 adhèrent à l'AEFE.

En Asie du sud-est notamment, dont la richesse en hommes et le potentiel ne sont plus à démontrer, le réseau français ne regroupe qu'une trentaine d'établissements, dont 26 à l'AEFE.

Les Amériques enfin comptent une soixantaine d'établissements dont 28 aux Etats-Unis ce qui place ce pays au premier rang du classement par pays avec le Maroc (17 écoles Nord-américaines, 31 Sud-américaines adhèrent à l'AEFE). La différence se fait essentiellement en nombre d'élèves accueillis (10 099 aux Etats-Unis, contre 16 500 élèves au Maroc).

### **C/ La nécessité de prendre en compte les besoins des expatriés**

**La répartition de notre réseau tel qu'il existe aujourd'hui souffre à la fois d'une certaine inadaptation et d'un anachronisme patent. Quant aux chiffres, ils révèlent la contradiction existant entre les souhaits des Français expatriés et la réalité du taux de fréquentation par les enfants français de nos établissements à l'étranger.**

La contradiction tient à ce que les Français, qui ne s'expatrient qu'à la condition de pouvoir trouver sur place un établissement français, ne scolarisent en réalité dans notre réseau que 60 000 des 300 000 enfants recensés comme potentiellement scolarisables soit : un sur cinq seulement.

On a pu relever que les familles de binationaux sont très présentes en Afrique (Afrique noire et Madagascar) et dans les pays du Maghreb. Le réseau de l'Agence

accueille environ 15% de la population en âge d'être scolarisée tandis que le hors réseau<sup>9</sup> en accueille pour sa part 10%. L'enseignement français à l'étranger ouvre donc ses portes à 25% de la population française à l'étranger potentiellement scolarisable.

Il apparaît donc clairement que certains parents préfèrent inscrire leurs enfants dans les établissements nationaux, c'est-à-dire dans ceux du pays d'accueil ou dans des établissements d'un autre réseau (américain ou allemand par exemple). Ceci est particulièrement vrai pour les familles installées depuis longtemps à l'étranger et pour les binationaux.

Il faut tout de même nuancer ce propos ne serait-ce qu'au regard des difficultés rencontrées pour établir avec exactitude le nombre d'enfants français potentiellement scolarisables qui fait, en effet, l'objet d'une controverse persistante.

Au cours de nos entretiens, certains représentants des Français de l'Etranger ont contesté ce chiffre de plus de 300 000 élèves potentiellement scolarisables qui ne correspondrait pas à celui des immatriculations de nos compatriotes dans les consulats. Il est vrai que, selon les statistiques publiées chaque année par le Quai d'Orsay, le nombre d'enfants de 6 à 18 ans - c'est-à-dire en âge d'être scolarisés - s'élevait en 1995 à 171 989. Si l'on prend ce chiffre de 172 000 élèves scolarisables, la proportion d'élèves scolarisés se trouve dès lors considérablement accrue et passe à plus de 40%. Cela dit, les familles qui n'ont pas pris la peine de s'immatriculer dans les services consulaires démontrent, par là même, que leur souci de garder le contact avec la France est ténu. *A priori*, ce sont des familles qui ne voient plus la nécessité de scolariser leurs enfants dans le système français.

Le fait qu'un tiers des Français expatriés réside hors des capitales, où se situent généralement nos établissements, n'est sans doute pas étranger à l'existence d'un tel décalage entre les différents organismes recenseurs. En tout état de cause, une étude approfondie s'impose pour connaître avec exactitude le nombre d'enfants français scolarisables.

<sup>9</sup> entendre les établissements ni directement gérés par l'AEFE ni conventionnés.

Quoi qu'il en soit, au regard de la répartition de nos implantations dans le monde, notre réseau n'est pas adapté aux nouvelles tendances du développement industriel et commercial. Le réseau ne répond en effet que partiellement aux besoins des personnels de nos grands groupes dans les régions à forte croissance notamment les pays de l'Est et l'Asie. L'existence ou non d'un établissement scolaire est déterminante pour les entreprises et leurs candidats à l'expatriation. Pour s'en convaincre, il suffit d'examiner les expériences d'écoles d'entreprises telles que l'école Citroën de Wuhan en Chine ou l'école française E.D.F. à Daya Bay en Chine également.

Ces deux sociétés françaises, comme d'ailleurs un certain nombre de leurs homologues, se sont installées loin de la capitale chinoise qui abrite le lycée français. Il leur faut dès lors assurer elles-mêmes la scolarisation des enfants de leurs expatriés par le biais d'un prestataire de service - généralement la Mission Laïque - qui assure le recrutement des professeurs et le respect des programmes français. Les postes d'enseignants ne sont pas fournis par l'Agence mais bénéficient du détachement administratif.

Notre implantation doit s'adapter pour tenir compte des changements intervenus sur l'échiquier économique mondial en se redéployant sur les marchés dits "émergents". Il lui faut donc tenir compte de la logique des entreprises qui intègrent dans leurs critères d'investissement la présence d'établissements d'enseignement français, déterminante dans la décision prise par les personnels concernés de s'expatrier ou non.

Encore faut-il préciser que la notion d'établissement scolaire n'inclut pas forcément école, collège et lycée. Certains établissements, en effet, ne dispensent que les cours du primaire et ceux du début du secondaire. Pour cette raison, un nombre important d'élèves doit suivre des cours par correspondance par l'intermédiaire du Centre National d'Enseignement à Distance (CNED) sous la surveillance de répétiteurs ; le baccalauréat étant - quant à lui - passé dans de grands lycées transformés, pour l'occasion, en centres d'examens (70 centres d'examens en 1995).

Tel est le cas, par exemple, du lycée français de Singapour qui est le centre d'examen pour les pays d'Asie du sud-est et l'Australie.

Sur la trentaine d'installations que compte la zone Asie-Océanie, seule une petite dizaine offre à ses élèves la possibilité de poursuivre leur scolarité jusqu'à la terminale. Si l'immense territoire chinois possède cinq établissements scolaires français, il n'y en a qu'un, l'école française de Pékin, qui permette aux enfants d'expatriés de parvenir à la terminale.

Le recours aux services du CNED est donc fréquent dans cette région de l'Asie du sud-est y compris au Cambodge et au Viêt-nam, deux pays dont la francophonie reste pour nous une priorité, alors que notre réseau d'enseignement n'y compte plus désormais que trois écoles : l'école française de Phnom-Penh qui n'assure que le primaire, l'école française Colette de Ho Chi Minh-Ville qui ne va que jusqu'à la cinquième et l'école française d'Hanoi qui ne dépasse pas le stade de la seconde.

Après nous être arrêtés sur la densité de notre réseau et avoir insisté sur les déséquilibres de sa répartition territoriale, il nous faut maintenant en apprécier la qualité.

## **2/ UN RESEAU DE QUALITE MAIS UNE ABSENCE REGRETTABLE DE SUIVI.**

Si l'excellence de notre réseau d'établissements scolaires à l'étranger est unanimement reconnue de par la qualité de l'enseignement qui y est dispensé, cette qualité ne saurait occulter les problèmes liés à l'absence de suivi des anciens élèves.

### **A/ Un enseignement généralement de qualité...**

La qualité de notre réseau d'enseignement à l'étranger est souvent évoquée par les différents interlocuteurs que nous avons rencontrés, qu'il s'agisse des entreprises, des parents, des professeurs. Son succès est visible : nos établissements accueillent plus de 70 000 nationaux et plus de 20 000 étrangers tiers.

Il est vrai que ce secteur de notre action à l'étranger bénéficie d'une relative stabilité qui représente un atout considérable pour notre image et le rayonnement de notre culture dans le monde.

Nos expatriés s'attendent à trouver dans les écoles du réseau un enseignement de qualité, respectueux des programmes et employant des professeurs compétents.

Les résultats obtenus aux différentes séries du baccalauréat par nos lycées de l'étranger sont un indicateur de la qualité de l'enseignement qui y est dispensé. Les taux de réussite sont généralement bien supérieurs à la moyenne française ainsi qu'en témoignent les 100% de réussite du collège Stanislas de Montréal, du lycée Louis Massignon d'Abou Dhabi ou du lycée international français de Jakarta<sup>10</sup>. En moyenne, le taux de réussite au baccalauréat de l'ensemble notre réseau dépasse les

<sup>10</sup> Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger, Rapport d'activité décembre 1994 - avril 1996. Voir annexe III

85% et excède en général de plus de 10 points celui de la France<sup>11</sup>. De même, les résultats obtenus au Concours Général permettent de contribuer à l'évaluation de la qualité de notre réseau. Il apparaît, en effet, que ce concours récompense très souvent des élèves scolarisés hors de nos frontières, notamment dans nos établissements espagnols et marocains. De manière générale, on constate même que nos établissements à l'étranger se classent au troisième rang des résultats du Concours Général, juste derrière les lycées des académies de Paris et de Versailles. En 1996 encore, les résultats au Concours Général se sont révélés excellents avec 33 mentions contre 28 en 1995, plaçant nos établissements à l'étranger au second rang derrière Paris. Il faut remarquer que ces bons résultats sont obtenus majoritairement dans les épreuves linguistiques mais également en philosophie, en sciences économiques et sociales et en composition française.<sup>12</sup>

Ces quelques éléments chiffrés illustrent la qualité de notre réseau scolaire dans le monde, un réseau contrôlé régulièrement par l'Inspection générale de l'Education nationale chargée de vérifier la conformité des différentes écoles aux normes en vigueur en France. Ces résultats sont d'autant plus remarquables que la majorité des élèves étrangers préparent en même temps que le baccalauréat français les diplômes de leur propre pays.

Cela dit, les résultats de notre réseau tiennent également à l'origine socioprofessionnelle des familles qui confient leurs enfants au système éducatif français. Ces enfants français de l'étranger sont souvent issus de familles de cadres<sup>13</sup>. De plus, le nombre d'élèves par classe est généralement inférieur à la moyenne en France.

Les efforts d'adaptation de nos établissements aux pays d'accueil contribuent enfin à l'attraction qu'ils exercent notamment à l'égard des enfants de diplomates ou de fonctionnaires internationaux étrangers. Cette adaptation au pays d'accueil se manifeste principalement par la décision des établissements d'enseigner la langue du pays hôte. Ainsi en est-il de nos établissements d'Autriche et d'Allemagne qui

<sup>11</sup> en 1994, le taux de réussite est de 88 % contre 74,5 % sur le territoire français. En 1995, il est de 89% contre 75,1% en France.

<sup>12</sup> Voir annexe IV

<sup>13</sup> Monsieur Thierry BURKARD, Directeur de l'AEFE, entretien accordé au MOCI, 4 septembre 1995

enseignent l'allemand, de ceux des pays du Maghreb pour l'arabe et de celui de Hong Kong pour le mandarin.

### **B/...mais largement méconnu par une absence de suivi**

Il est regrettable qu'il n'y ait pas de suivi des anciens élèves de notre réseau. L'AEFE, en effet, ne possède aucune donnée générale de nature à connaître leur parcours ultérieur. Bien que certains établissements aient entrepris le recensement de leurs anciens élèves, cette pratique doit être généralisée. Le seul indicateur disponible est celui du suivi des 60 bourses d'excellence que l'Agence accorde chaque année et pour trois ans aux meilleurs élèves nationaux afin de leur permettre de poursuivre leurs études en France. Ne sont ainsi suivis que moins de 200 étudiants, ce qui est très peu.

L'AEFE n'a pas pu mettre en place une structure de suivi des anciens du réseau.

Jusqu'à présent, l'Agence a favorisé les initiatives locales prises en ce sens par certains établissements (Pondichéry, Mexico ou au Maroc) et donné des instructions aux différents établissements, mais elle n'a encore procédé ni à leur généralisation ni à leur centralisation.

**En l'absence de ces données, la mesure de la qualité de notre réseau à l'étranger peut reposer sur des éléments illusoires et la réalité de notre participation à la formation des élites locales reste à démontrer.**

Quel est le nombre d'anciens de nos établissements qui intègrent les universités anglo-saxonnes ? Quelle est la proportion des élèves étrangers ou nationaux du réseau français qui rejoignent leur propre système d'enseignement supérieur<sup>14</sup> ?

**La mise en place d'une structure de suivi des anciens du réseau est une nécessité absolue.** Ce serait un moyen objectif de juger, non seulement de la

<sup>14</sup> Certains de ces élèves intègrent par la suite nos troisièmes cycles, surtout scientifiques. Mais nous n'avons aucune certitude chiffrée.

qualité de l'enseignement français à l'étranger, mais aussi de son influence sur les élites locales.

Ce dispositif de suivi pourrait s'accompagner de la création d'annuaires des "Anciens de l'enseignement français à l'étranger" qui pourraient être tenus par le service culturel de chaque ambassade et mis à disposition du service commercial. Relativement simple à mettre en place dès lors que les données existent, ces annuaires constitueraient pour les entreprises implantées ou désireuses de s'implanter à l'étranger un vivier précieux de ressources humaines souvent bilingues ou plurilingues.

Toutefois, la qualité de notre enseignement n'est pas un atout bien utilisé, si elle n'est accompagnée de la faculté d'adaptation et de la souplesse nécessaires de notre réseau.

### **3/ UN RESEAU VICTIME DE RIGIDITES.**

Un tel réseau d'enseignement disséminé dans le monde entier induit des efforts financiers considérables même s'il est vrai que nos écoles ne sont pas globalement "budgétivores". Elles parviennent en effet à fonctionner avec assez peu de moyens au regard de leur répartition, leur densité et leur qualité.

Le coût de l'enseignement français à l'étranger ne représente qu'une goutte d'eau dans l'océan budgétaire que l'Etat français consacre chaque année à l'éducation ; en effet, le budget de l'Education nationale représente plus de 20% du budget total de l'Etat alors que celui des Affaires étrangères n'en représente que 1%.

En 1995, le budget global de l'Etat s'élève à 1 470 milliards de francs. L'Education nationale, y compris l'enseignement supérieur, représente plus de 300 milliards de francs. A titre de comparaison, le ministère des Affaires étrangères dispose d'un budget de 15,2 milliards de francs dont 35% (soit 5,4 milliards) sont consacrés à la DGRCST. Sur cette somme, 1,4 milliard de francs sont accordés à l'AEFE par le ministère des Affaires étrangères à quoi s'ajoutent 400 millions de francs au titre de la Coopération.

Le manque de souplesse de notre réseau d'enseignement, qui trouve sa source dans les modalités retenues pour sa gestion, rend nécessaire sa rationalisation. Pour remédier à certains dysfonctionnements, des propositions pourront être formulées.

#### **A/ Un effort réel d'amélioration de la gestion.**

En 1990, la création de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'étranger (AEFE) avait suscité de nombreux débats.

Le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale a été rejeté par le Sénat en première et deuxième lectures. En fait, le texte passé en force est sans recherche des solutions techniques adaptées.

Dans sa grande majorité, le Conseil Supérieur des Français de l'Etranger (CSFE) s'est alors opposé à la création de l'Agence en dénonçant à la fois le manque de concertation entre les pouvoirs publics et les Français de l'Etranger. Il stigmatisait le défaut de représentation, dans l'Agence, des parents d'élèves qui supportent cependant une part importante des frais du réseau et sont de ce fait au coeur de notre dispositif d'enseignement à l'étranger. Le CSFE a également contesté la trop forte participation des syndicats d'enseignants, dénonçant le principe d'une agence placée sous une influence trop forte des syndicats. Enfin, il a regretté que le ministère de l'Education nationale n'exerce aucune tutelle sur l'organisme nouvellement créé.

Si ces controverses sont aujourd'hui apaisées, certains défauts de la loi qui a procédé à sa création doivent être corrigés.<sup>15</sup>

Aujourd'hui, même si l'on manque encore du recul nécessaire pour dresser le bilan précis de ses actions, le principe de l'existence de l'Agence n'est plus remis en cause, même si son fonctionnement est, par de nombreux aspects, trop rigide et mérite des améliorations.

### **1- Une gestion plus transparente du réseau**

Avant la création de l'Agence, le réseau d'enseignement français de l'étranger était marqué par une organisation très décentralisée. Le rôle essentiel était alors dévolu aux chefs d'établissements qui avaient un pouvoir beaucoup plus large que celui de leurs homologues en France. La tutelle du ministère des Affaires étrangères était très discrète. Seul le label "enseignement français", conféré par le ministère de l'Education nationale, assurait une cohérence minimale à ce système très disparate.

<sup>15</sup> Voir en annexe la composition actuelle du Conseil d'Administration de l'Agence. Annexe V

La création de l'Agence a permis de progresser dans la clarification des procédures d'octroi des subventions et de rémunération des enseignants. Des "commissions consultatives paritaires", composées de trois représentants de l'Agence, de deux représentants du ministère de l'Education nationale et de cinq représentants des organisations syndicales, choisissent les candidats en fonction de leur dossier préalablement sélectionné par un groupe de travail composé de représentants de l'Education nationale et de l'AEFE. Le même dispositif se retrouve dans les postes pour la sélection des résidents, avec l'institution de commissions consultatives paritaires locales, présidées par le Conseiller Culturel.

## **2- La relative "sanctuarisation" des crédits**

La création de l'AEFE a également conduit à une "relative" sanctuarisation des crédits consacrés à l'enseignement français à l'étranger malgré des prélèvements importants des fonds de roulement : - 36 MF en 1993, - 160 MF en 1994, - 40 MF en 1995.

L'Agence reçoit dans le cadre du Titre III des subventions du ministère des Affaires étrangères (1 446 MF) et du ministère de la Coopération (372 MF). En ce qui concerne les Titres V et VI (Investissements et Subventions d'investissements), elle reçoit une aide du ministère des Affaires étrangères et de celui de la Coopération qui, au cours des dernières années, n'a jamais dépassé un total de 80 millions de francs.

Depuis deux ans, la question de la fusion des crédits du ministère des Affaires étrangères et de ceux de la Coopération est à l'examen pour des raisons pratiques liées à une meilleure rationalisation de la gestion du système. Ce transfert des crédits de la Coopération vers le ministère des Affaires étrangères (400 MF - Titre III - et 40 MF - Titres V et VI -) serait souhaitable pour permettre un regroupement des moyens.

## **B/ La nécessité de rationaliser le système**

Lors de sa création, l'AEFE avait reçu trois missions :

- garantir la stabilité des frais de scolarité avec, son corollaire, une politique juste et équitable d'octroi des bourses ;
- assurer le redéploiement des postes et de la carte scolaire ;
- maintenir et si possible améliorer la qualité de notre réseau.

Cinq ans plus tard un premier bilan peut être dressé.

Certes, les acquis que nous avons pu dégager précédemment lui ont permis de s'imposer comme un acteur incontournable de notre politique culturelle extérieure - y compris auprès de ceux qui furent ses détracteurs-. Cet aspect positif ne saurait cependant pas occulter certains problèmes qui ont persisté, qu'elle n'a su, voire pu, résoudre et qui rendent nécessaire la rationalisation du système.

### **1- Politique des tarifs et politique des bourses : un bilan mitigé**

#### *a)- L'augmentation croissante des frais de scolarité...*

Le coût total de l'enseignement français à l'étranger est évalué à 3,5 milliards de francs dont la charge est assumée à part égale par l'Etat et les familles. Ces dernières contribuent donc pour une part essentielle au fonctionnement de notre réseau par le biais des frais de scolarité. D'un montant très variable suivant les pays d'accueil, ces frais peuvent atteindre 40 000 francs par an dans nos établissements implantés aux Etats-Unis. Ils peuvent même les dépasser comme dans le cas du lycée français de New York (établissement non conventionné avec l'Agence) dont les frais se portent à 60 500 francs par an.<sup>16</sup>

<sup>16</sup> Statistiques et ratios de l'AEFE, 1995-1996 Enquête du MOCI : "le secret des lycées français de l'étranger" septembre 1995

Ces droits d'écologie sont, en outre, en constante augmentation (de 9 à 10% par an)<sup>17</sup> pour des raisons liées à la hausse des salaires des résidents payés en francs français et au fait que les frais de scolarité sont généralement versés en monnaie locale qui se déprécie par rapport au franc français.

Par ailleurs, l'AEFE ne consacre qu'une faible part de son budget aux investissements (1%), ce sont les comités gestionnaires - en général propriétaires et le plus souvent composés de parents d'élèves - qui s'endettent pour moderniser ou construire les établissements scolaires<sup>18</sup>. Ils sont en cela aidés par l'Association Nationale des Ecoles Françaises de l'Etranger pour constituer et défendre leur dossier d'emprunt : 88 dossiers d'emprunt ont ainsi été constitués et menés à bien depuis 20 ans.

Néanmoins, l'augmentation continue des frais de scolarité révèle l'impuissance de l'Agence à stabiliser la contribution demandée aux familles, même si les frais d'écologie des enfants français et nationaux restent plus faibles que ceux des enfants d'étrangers tiers.

Semi-échec donc pour l'Agence qui a su malgré tout sauvegarder la volonté française de faire profiter de son enseignement une partie des populations nationales de nos pays d'accueil. A noter toutefois que les élèves nationaux n'accèdent pas aux bourses scolaires versées par l'AEFE<sup>19</sup>. (Nous pensons qu'un effort doit être fait en ce sens pour les élèves particulièrement méritants et dont les familles connaissent des difficultés financières).

Il reste cependant que notre réseau est toujours considéré comme offrant un bien meilleur rapport qualité/prix que celui de ses éventuels concurrents américains ou allemands. Les frais de scolarité relevés dans les écoles américaines sont en général deux à trois fois supérieurs à ceux des écoles françaises.

<sup>17</sup> Les frais de scolarité de nos écoles françaises à l'étranger entre 1976 et 1995 ont en monnaie constante doublé

<sup>18</sup> Rappelons à ce titre les sommes que dépense le département des Yvelines pour ses seuls collèges : 134 établissements - 86 677 élèves : 342 MF par an en moyenne. Voir annexe VI

<sup>19</sup> en revanche, seuls les élèves nationaux ont accès aux bourses d'excellence, destinées aux formations en France

Cela ne joue pourtant pas obligatoirement en notre faveur, notamment auprès des classes supérieures des pays d'accueil. En effet - et ceci se trouve surtout vérifié en Amérique latine - notre réseau attirerait plutôt les classes moyennes alors que les classes supérieures, malgré une francophilie affirmée, n'hésiteraient pas à payer beaucoup plus cher pour que leurs enfants intègrent des écoles allemandes ou américaines, prouvant ainsi que le niveau des frais de scolarité n'est pas forcément le critère déterminant.

*b)- ...compensée par une politique des bourses<sup>20</sup> affirmée et soutenue*

Malgré l'augmentation croissante des frais de scolarité, l'Agence s'efforce de maintenir pour tout enfant français l'accès au réseau et d'empêcher son exclusion pour des raisons financières.

Pourtant, si le potentiel d'enfants français ou binationaux scolarisable est estimé à plus de 300 000 élèves, le réseau de l'AEFE n'en accueille que 60 000, les 240 000 autres se répartissant dans des établissements locaux. L'explication de ce fort décalage est délicate. Aucune analyse ne permet de savoir précisément dans quelle mesure les frais de scolarité élevés empêcheraient certains parents d'inscrire leurs enfants dans le réseau d'enseignement mis à leur disposition par la France.

En outre, pour compenser ces forts droits d'écologie, l'AEFE consacre 8,5% de son budget (185 millions de francs) à mener une politique active des bourses. Ces efforts permettent aujourd'hui à un élève français sur quatre (17 000) d'en bénéficier. De l'avis général, ces bourses restent malgré tout insuffisantes au regard de l'augmentation des droits d'écologie et l'effort doit donc être soutenu.

Les conditions d'octroi des bourses sont expressément définies : "l'enfant doit être de nationalité française, résider avec sa famille dans le pays où est situé

<sup>20</sup> Il existe au total trois types de bourses avec chacune leurs conditions d'attribution:

- attribuées par l'AEFE: Bourses aux enfants français pour leur faciliter l'accès au réseau ;  
Bourses en vue de l'intégration des grandes écoles françaises  
pour les nationaux ..
- attribuées par le ministère des Affaires étrangères : bourses de troisième cycle pour les nationaux

l'établissement fréquenté, être immatriculé au consulat et être âgé d'au moins quatre ans dans l'année civile."<sup>21</sup> La demande doit être déposée auprès du consulat du lieu de résidence. Une commission locale présidée par le chef de poste diplomatique ou consulaire examine les dossiers et transmet ceux qu'elle sélectionne au service des bourses scolaires de l'AEFE. La décision finale est prise par la commission nationale présidée par le directeur de l'Agence.

S'agissant des études supérieures, le Quai d'Orsay n'accorde des bourses aux nationaux que dans le cadre des troisièmes cycles, ce qui leur permet de vérifier la motivation des jeunes étudiants. Un étudiant qui parvient au troisième cycle universitaire a logiquement démontré sa capacité à poursuivre ses études. A cet égard, et si l'on considère que les risques d'échec sont moindres, force est d'admettre que le Quai d'Orsay ne prend pas de risques excessifs en acceptant de financer ce troisième cycle.

L'Agence accorde, quant à elle entre 170 et 200 bourses d'excellence d'une durée de deux à trois ans destinées à des élèves nationaux ayant obtenu le baccalauréat français avec la mention bien ou très bien et ce, afin de leur permettre d'intégrer les classes préparatoires aux grandes écoles françaises.

Il est regrettable que les entreprises françaises ne soient pas suffisamment associées à cet effort de formation que fournit l'Agence jusqu'à l'intégration de l'étudiant étranger dans l'une de nos grandes écoles. L'intégration de l'Ecole Normale Supérieure, de l'Ecole des Mines ou de l'Ecole Polytechnique ne donne pas lieu à la rétribution accordée aux élèves français qui permettrait à un étudiant, même étranger, de subvenir à ses besoins. Or, les frais de scolarité de certaines grandes écoles telles l'Ecole des Mines ou HEC (Hautes Etudes Commerciales) sont de plus en plus élevés. L'Agence qui a conduit ces jeunes en leur offrant des bourses pour intégrer les classes préparatoires ne peut les abandonner en cas d'admission au sein de l'une de nos grande écoles. C'est la raison pour laquelle, il lui faut -assistée par l'ANEFE et les représentants des Français de l'Etranger- déployer des trésors

<sup>21</sup> **Guide des établissements scolaires français de l'étranger. Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger 1995-1996**

d'ingéniosité et frapper à toutes les portes pour obtenir les crédits nécessaires à l'achèvement des études de ses "poulains" étrangers.

Dans certains cas, elle continue d'accorder son aide au-delà des classes préparatoires ce qui l'oblige, en conséquence, à diminuer le nombre de bourses d'excellence accordées aux jeunes bacheliers.

Nous ne pouvons que regretter ce manque de lien entre les bourses de l'Agence et celles accordées aux troisièmes cycles par la DGRCST. Subvenir aux besoins d'un étudiant qui a réussi le concours d'entrée à Polytechnique ou à HEC n'est pas une opération comportant des risques excessifs. La motivation et la capacité de ces jeunes gens sont largement démontrées, ils méritent d'être mieux soutenus.

Il y a, dès lors, quelque absurdité dans ce système qui investit, parfois de la maternelle à la classe préparatoire aux grandes écoles, sur ses meilleurs éléments tout en prenant le risque de devoir les abandonner, faute de moyens, dès le billet d'entrée à ladite grande école obtenu.

Au-delà des bourses d'excellence dont le nombre restera obligatoirement limité pour des raisons d'ordre budgétaire, nous avons tout intérêt à favoriser l'incorporation dans nos établissements d'enseignement supérieur des jeunes étudiants étrangers qui sont souvent prêts à dépenser des sommes considérables pour s'assurer une formation conforme à la scolarité qu'ils ont suivie dans les premier et second cycles.

Cette faille de notre système d'enseignement à l'étranger - qui *mutatis mutandis* correspond d'ailleurs à celle dénoncée aujourd'hui dans l'enseignement supérieur français - doit impérativement conduire à élaborer une politique cohérente en terme de ressources humaines internationales. Les entreprises françaises pourraient y trouver toute leur place par le biais d'un système, sur lequel nous reviendrons plus loin, et qui reposerait sur le parrainage des meilleurs étudiants étrangers du réseau.

Les universités françaises ont engagé une réflexion avec leurs homologues allemandes qui partagent avec nous ce handicap de ne pas parvenir à attirer les

étudiants étrangers. Cette étude, actuellement en cours devrait aboutir sur un certain nombre de propositions à propos desquelles nous n'avons aujourd'hui aucune information.

## **2- Un redéploiement des effectifs entamé avec timidité**

### *a) La rigidité du carcan budgétaire et le poids des conservatismes*

La ventilation des crédits par titre budgétaire fait apparaître que le titre III (rémunérations) concentre l'essentiel des subventions de la DGRCST à l'AEFE.

A la rentrée 1995, les effectifs de l'Agence s'élevaient à un peu moins de 5 700 titulaires de l'Education nationale. Ces enseignants se divisent en deux grandes catégories : les expatriés (1965 emplois) et les résidents, agents recrutés sur place sur proposition du chef de poste diplomatique (3599 emplois).

Le coût moyen annuel d'un expatrié est d'environ 456 000 francs alors qu'il n'est que de 176 000 francs pour un résident. Les résidents perçoivent (à charge égale entre l'Agence et les Etablissements) leur traitement indiciaire, l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE), l'indemnité de résidence zone Paris, et, le cas échéant, le supplément familial de traitement auquel s'ajoutent dans les pays de l'Union Européenne certaines prestations familiales. Enfin, si la situation locale le justifie, les établissements d'affectation peuvent leur verser une prime de cherté de la vie.

Dans un souci de rationalisation et d'économie, les ministères de tutelle de l'AEFE ont mis en place un schéma d'adaptation des effectifs qui consiste à transformer des emplois d'expatriés en postes de résidents. Cette mesure a été appliquée pour la première fois le 1er septembre et elle a concerné 85 emplois ainsi répartis : 67 pour le ministère des Affaires étrangères, 18 pour la Coopération.

Sur les rentrées scolaires 1995 et 1996, 151 postes d'expatriés auront été transformés ou redéployés à partir de quatre zones géographiques : Afrique du

champ (- 29 ), Europe occidentale (- 40), Maghreb (- 57), Amérique latine (- 25). Les quelques créations de postes se sont faites au profit de l'Europe centrale et orientale<sup>22</sup>. Les postes de résidents ont donc augmenté dans les quatre zones citées mais aussi en Asie-Océanie (+19) et au Moyen-Orient (+11) sans que pour autant, dans le cas de ces deux dernières zones, le nombre d'expatriés ait été remis en cause.

La logique imposerait que les postes d'expatriés soient réservés aux pays qui ne disposent pas de "vivier" local de recrutement pour des professeurs de français résidents.

Tel n'est pourtant pas le cas. Ainsi, et au même titre que notre réseau reste encore en grande partie lié aux lieux de notre présence historique, laquelle ne répond que très partiellement aux besoins actuels et futurs de nos entreprises, la répartition de nos professeurs correspond beaucoup plus aux nécessités des communautés françaises anciennement implantées qu'aux besoins créés par le développement de notre commerce extérieur.

**Notre réseau est dès lors atteint d'un double déséquilibre qui touche la répartition de nos écoles dans le monde, mais aussi la répartition entre enseignants expatriés et enseignants résidents.**

La question du redéploiement des effectifs se pose de manière récurrente depuis plusieurs années. Les lourdeurs du système et les pressions syndicales n'ont pas permis sur ces cinq dernières années d'envisager le redéploiement souhaitable des postes d'expatriés vers des zones où les possibilités de créer des postes de résidents sont peu nombreuses. Comme le préconisait l'un des anciens Directeurs de l'Agence, Monsieur Alain BRY : "La sagesse semble donc bien de procéder avec prudence, de n'envisager de réformes que sur une décision politique claire prise à un très haut niveau (...)." <sup>23</sup>

<sup>22</sup> Voir le rapport d'activité 1994-1996 de l'AEFE

<sup>23</sup> Rapport d'activité de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger par M. Alain BRY, 1994

La prudence requise par Monsieur BRY s'explique par le fait que chaque modification de la configuration du réseau et des statuts du personnel suscite des débats importants. Il s'agit là d'un sujet éminemment politique ; envisager de fermer un établissement ou de supprimer des postes donne inévitablement lieu à une levée de boucliers des organisations syndicales, des parents d'élèves, des représentants des Français de l'Etranger, voire des ambassadeurs et des autorités du pays d'accueil.

**L'Agence a été ainsi conduite à renoncer à des orientations qu'elle jugeait pourtant nécessaires. Nous proposons que l'AEFE reçoive mission de procéder à une étude globale, pays par pays, établissement par établissement. Cette étude, menée en liaison avec les ambassades, devra bien sûr être transmise aux autorités de tutelle pour décision, et être présentée et débattue ensuite devant le Parlement.**

*b) Les enjeux et les zones du redéploiement.*

Le fait qu'il faille redéployer notre réseau d'enseignement à l'étranger en fonction de l'émergence de nouveaux marchés attractifs pour nos entreprises n'est pas en soi une nouveauté. Dans les années soixante dix, nos implantations au Moyen-Orient se sont en effet développées au fur et à mesure que nos entreprises, attirées par la manne pétrolière, s'installaient dans ces régions.

La répartition des Chambres de Commerce et d'Industries Françaises à l'Etranger (CCIFE) permet d'identifier aisément les pays comportant des marchés porteurs pour nos entreprises : en 1993, sur 68 CCIFE réparties sur 57 pays, on en dénombre 26 en Europe, 18 en Amérique, 16 en Asie-Océanie et 8 seulement en Afrique. Il est manifeste que la priorité développée par ces chambres de commerce depuis maintenant dix ans est le renforcement de notre présence en Asie-Océanie : Hongkong en 1986, Séoul en 1987, Pékin en 1988, Taiwan en 1990 et Kuala Lumpur en 1992. Quant aux bouleversements survenus depuis le début des années 90 dans les pays d'Europe centrale et orientale, ils ont été suivis d'un effort notable en direction des pays concernés.

Or la comparaison entre ces zones d'implantation des CCIFE et celles de notre réseau d'établissements français à l'étranger révèle le profond décalage existant entre les lieux où se situent nos intérêts économiques actuels et ceux où notre présence ne correspond plus qu'à un héritage historique et à la présence de communautés françaises anciennes qui ne sauraient, à eux seuls, justifier de tels investissements. Il est intéressant à ce titre de mettre en parallèle la carte des établissements scolaires avec les projets de redéploiement des postes d'expansion économique<sup>24</sup>.

Il est impératif de réduire cet écart et d'opérer le rapprochement, souhaitable et nécessaire, entre les aspects culturels et économiques du rayonnement de la France. Notre réseau d'enseignement à l'étranger doit donc s'adapter au développement économique dans le monde. Il s'agit de répondre aux exigences de chacun des intervenants de notre commerce extérieur (entreprises, banques, pouvoirs publics...) de la bonne santé duquel dépend, en grande partie, l'amélioration de la situation du marché de l'emploi en France.

Partant de l'ensemble des constats qui viennent d'être faits, un certain nombre de propositions peuvent être avancées :

<sup>24</sup> Voir en annexe II la carte des établissements scolaires du réseau et l'annexe VII, les projets de redéploiement des PEE.

# POUR UNE RATIONALISATION DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DU RESEAU D'ENSEIGNEMENT FRANCAIS A L'ETRANGER

## **1.- LE MAINTIEN DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANCAIS A L'ETRANGER**

Comme nous l'avons vu, la création de l'Agence a comporté des avantages tenant à la clarification des procédures d'octroi des subventions et à la rémunération des enseignants. Par contre, elle a abouti à rigidifier le système alors qu'il faut, pour le rendre compatible avec notre effort de présence économique dans le monde, une grande souplesse et une faculté d'adaptation.

Aujourd'hui, il serait inopportun de revenir sur la création de l'Agence. Ce serait ranimer un débat politique vain, et l'ensemble du CSFE, les sénateurs des Français de l'Etranger sont d'accord pour ne pas revenir sur cette création.

Cela dit, il faut donner à l'Agence les moyens de faire face à sa mission de redéploiement et donc assouplir ses règles de fonctionnement, car nombre d'objections qui avaient été faites lors de sa création, restent fondées.

## **2.- FAIRE DU REDEPLOIEMENT UN OBJECTIF PRIORITAIRE**

La notion de redéploiement couvre deux aspects différents mais complémentaires :

- la carte des établissements scolaires et,
- la répartition entre les postes d'enseignants suivant qu'ils sont expatriés ou résidents.

### **a) Redéployer notre carte scolaire**

L'aspect prioritaire du redéploiement a déjà été évoqué à plusieurs reprises. Il s'agit pour l'AEFE de résorber progressivement les déséquilibres constatés sur la carte scolaire.

Si l'on veut que notre système scolaire puisse jouer un rôle pleinement efficace au service de notre politique d'expansion économique et commerciale, il lui faut une stratégie adéquate.

Nous sommes déjà fortement présents en Amérique latine, en Amérique du nord, en Afrique et en Europe occidentale.

Bien entendu, ces positions doivent être préservées : en Amérique latine, en Afrique du nord et en Espagne, notre système d'enseignement fait figure d'enseignement de substitution. Il convient donc d'en diminuer le coût en étudiant établissement par établissement les changements éventuels de statuts à opérer (établissement à gestion directe à transformer en établissement conventionné, déconventionnement d'établissements...)

Il serait opportun, dans ce dernier cas, que des conventions soient passées avec les ministères locaux de l'Education pour envisager à terme la restitution des établissements sélectionnés dans leur réseau, ou sinon leurs participations financières aux établissements. Par ailleurs, un effort systématique devrait être fait pour inciter à l'enseignement du français dans les établissements locaux.

En revanche, des raisons politiques et économiques nous imposent d'étendre notre réseau :

- en Europe de l'est, puisque ces pays ont vocation à rejoindre l'Union Européenne;
- En Asie où nombre de pays ont des taux de croissance élevés et auront un poids politique grandissant.

## **b) Redéployer les postes**

La diminution des postes d'expatriés n'est pas à l'ordre du jour même si leur réduction à moins de 500 postes (pour près de 2000 actuellement) est régulièrement avancée<sup>25</sup> par certains afin de tenir compte du climat de rigueur budgétaire.

Plus généralement, le principe d'une éventuelle réduction des crédits consacrés à notre réseau d'enseignement à l'étranger doit être exclu tant il serait préjudiciable à la pérennité de ce même réseau en compromettant sa participation au rayonnement de la France.

Néanmoins, malgré une marge de manoeuvre financière très étroite, il est possible **à budget constant**, d'aboutir à des créations de postes d'enseignants au sein du réseau en assouplissant les règles budgétaires de manière à pouvoir agir sur la répartition entre résidents et expatriés.

En effet, le coût moyen annuel d'un expatrié étant d'environ 456 000 francs contre 176 000 francs pour un résident, la transformation d'un poste d'expatrié en poste de résident permet, en théorie, de libérer les crédits nécessaires au financement de 2,5 postes de résidents.

Cette démarche a d'ores et déjà été suivie notamment lors de la reprise, par la DGRCSST, de la gestion du lycée français de Galatasaray. Naguère géré par l'AEFE, ce lycée comptait 36 postes d'expatriés. Aujourd'hui, il n'en compte plus que 8 contre 58 résidents, soit 66 enseignants au total.

Pour réaliser ces transformations de postes entre expatriés et résidents, la DGRCSST n'a pas raisonné en terme de postes budgétés - ce qui est la règle - mais en terme d'enveloppe budgétaire. Cette nouvelle manière d'appréhender les crédits

<sup>25</sup> Avis présenté par Mr Xavier DENIAU, député au nom de la Commission des Affaires étrangères sur le projet de loi de Finances pour 1996- budget de la francophonie n°2222.

lui a permis de bénéficier - en l'espèce - d'une souplesse de gestion appréciable tout en responsabilisant davantage l'établissement concerné.

Cette méthode de gestion des crédits par enveloppe doit être généralisée au sein de la loi de Finances, à condition d'être programmée de manière pluriannuelle. A l'avantage de la souplesse s'ajoute une capacité d'adaptation plus grande des établissements aux fluctuations d'effectifs et aux besoins qui en résultent. L'attribution généralisée des crédits par enveloppe permet enfin d'être assuré que les fonds dégagés par la transformation des postes d'expatriés en postes de résidents restent utilisés au sein de l'Agence.

Le cas échéant - c'est-à-dire si l'on maintenait la budgétisation des postes - les économies réalisées seraient gelées pour l'année en cours et affectées l'année suivante à une autre ligne.

### **3.- ASSOUPLIR LES REGLES DE RECRUTEMENT DES PROFESSEURS**

Actuellement, les statuts de l'AEFE ne peuvent autoriser une école florissante à recruter un enseignant si le support budgétaire n'existe pas, les titulaires de postes devant obligatoirement être détachés auprès d'elle. Ce système, à l'évidence trop rigide, doit être réformé dans le sens d'une plus grande liberté d'appréciation des besoins par l'Agence.

Deux solutions sont envisageables:

- . raisonner, pour les résidents, en terme d'enveloppe budgétaire et non d'emplois développés de manière à permettre la création de postes en nombre suffisant par rapport aux besoins de l'Agence.

- . Si cette option n'était pas possible, une autre solution consisterait à permettre aux établissements qui scolarisent presque exclusivement des élèves étrangers de pouvoir recruter des personnels titulaires rémunérés entièrement par les établissements mais susceptibles cependant d'obtenir leur détachement administratif et non de demander leur mise en disponibilité comme c'est aujourd'hui le cas. Pour

l'heure, seuls les établissements qui ne sont pas conventionnés avec l'Agence peuvent avoir recours à de telles procédures. Ce système a même été perverti dans la mesure où la possibilité d'obtenir des détachements d'enseignants a été offerte par l'Agence, en guise de compensation, aux établissements qu'elle souhaitait déconventionner. A cet égard, l'exemple le plus récent est celui du lycée de Los Angeles qui sera déconventionné à la rentrée 1996 et qui pourra, de ce fait, recruter les professeurs dont il aura besoin.

**Il est nécessaire de mettre en place des conventions dites "à géométrie variable" ou "convention de coopération éducative"<sup>26</sup> pour les établissements scolarisant un faible nombre de Français. Ces conventions assorties des dispositions ci-dessus semble être une réponse adéquate à la situation des établissements qui accueillent une majorité d'enfants étrangers.**

**Une telle réforme aura, certes, un coût puisque ces professeurs détachés relèvent des caisses de sécurité sociale françaises pour leur retraite mais il s'agit là d'une voie médiane qui nous permettra de préserver les intérêts de la France dans les zones où ses moyens d'action doivent être réduits.**

Il ne paraît pas incohérent d'autoriser les établissements à recruter leurs propres enseignants dès lors qu'ils en assument tous les frais et les risques.

Il va de soi que cette plus grande liberté d'action dans le recrutement des enseignants doit s'accompagner d'un contrôle, par l'AEFE et sous la forme d'audits réguliers, des associations gestionnaires désireuses de créer des postes supplémentaires.

<sup>26</sup> Voir l'annexe VIII.

#### **4.- S'ATTACHER AU PROBLEME DES ETABLISSEMENTS QUI ACCUEILLENENT ESSENTIELLEMENT DES ELEVES NATIONAUX OU ETRANGERS ET S'APPARENTENT, DE CE FAIT, A UN ENSEIGNEMENT DE SUBSTITUTION.**

En cette période de restrictions budgétaires, il est nécessaire de réfléchir à l'étendue des missions liées à l'enseignement français à l'étranger. Il nous semble difficile de qualifier comme exerçant encore une mission relevant du service public de l'éducation les établissements du réseau qui scolarisent moins de 25 ou 30% de Français sur l'ensemble de leurs effectifs.

Tel est le cas de nos établissements du Maroc où l'on peut même parler de véritable enseignement de substitution. Il en est de même pour nos écoles françaises en Espagne et dans certains pays d'Amérique latine - Chili et Colombie notamment -. Dans cette région, les établissements français qui accueillent plus de 65% de nationaux mobilisent près de 300 postes d'expatriés.

Sachant par ailleurs qu'une grande majorité des établissements placés dans cette situation, surtout au Maroc, sont directement gérés par l'Agence - c'est-à-dire qu'ils sont une transposition à l'étranger des écoles, lycées et collèges français - nous sommes en droit de nous interroger sur l'utilité du maintien d'un tel réseau qui mobilise un nombre important de professeurs expatriés et empêche leur redéploiement vers des zones prioritaires.

La transformation des conventions actuelles en convention de coopération éducative, ou le déconventionnement doivent être envisagés selon des critères définis par avance. Dans cette perspective, nous pourrions admettre que le nombre d'enfants français scolarisés soit un critère décisif ainsi que le nombre d'heures enseignées en français. Les écoles déconventionnées pourraient toutefois être maintenues dans une certaine proximité avec la France grâce au développement de filières bilingues - qui feront, plus loin, l'objet d'une étude approfondie - et la création d'un "label français". Cette notion de "label qualité France" doit constituer un encouragement à améliorer la qualité des établissements concernés par le biais d'une accréditation sans obligation de la part de la France. Un tel label nous paraît

être une solution intermédiaire intéressante par exemple pour les nombreux établissements libanais qui demandent, depuis la fin de la guerre libanaise, une accréditation française que, pour des raisons liées à la qualité et au niveau des enseignements, nous ne pouvons encore leur accorder.

Il reste que la question du maintien ou de la suppression de tels établissements fait l'objet d'un débat de fond qui anime depuis déjà plusieurs années notre réseau.

Deux grandes théories s'affrontent autour de ce sujet éminemment politique qu'est celui de la détermination du rôle - de service public ou non - du réseau français d'enseignement à l'étranger. La première thèse tend à affirmer que la mission essentielle de nos établissements est d'assurer un véritable service public de l'enseignement pour les citoyens français expatriés. Les tenants de cette doctrine sont donc, c'est une évidence, plutôt favorables au maintien de nos établissements ; la réalisation d'une mission de service public l'emportant selon eux sur toute autre considération, quand bien même elle serait animée par le caractère plus ou moins déficitaire du ratio élèves français/élèves nationaux.

Quant à la seconde thèse, elle tend, au contraire, à considérer que la réalisation d'une mission de service public ne saurait justifier, à elle seule, la conservation de certains de nos établissements et qu'il faut lui adjoindre un certain nombre de considérations d'ordre économique et financier. Ce sont des partisans d'une approche rationnelle du service public. Elle appelle à une plus grande souplesse dans l'ouverture ou la fermeture de nos établissements, ou solution intermédiaire, dans la baisse de la participation de l'Agence et dans le partage négocié des charges avec les autorités locales.

Bien qu'opposées, ces deux théories ont néanmoins pour point commun de ne pas retenir la contribution à la formation des élites locales comme critère d'appréciation de l'efficacité de notre réseau.

Cela étant, même s'il est souhaitable que nos établissements accueillent une proportion d'élèves nationaux et étrangers, il nous paraît anormal que notre réseau devienne, dans certaines régions du monde, le substitut d'un enseignement public

local plus ou moins défaillant sauf s'il permet de scolariser dans le système français les futurs responsables économiques, politiques et culturels de ces pays.

Dans cette perspective, il semble plus judicieux de mettre en oeuvre une politique de coopération linguistique et éducative avec les autorités de l'Education nationale des pays concernés. Cette tâche avait d'ailleurs été confiée à l'Agence et il est tout à fait regrettable que les établissements du réseau ne l'aient que trop peu mise en oeuvre.

Il est donc nécessaire de mieux informer les personnels sur l'ampleur exacte de cette mission de coopération et l'intérêt que la France y porte. A cet égard, il pourrait être utile de prévoir des formations *ad hoc* avant même leur départ pour l'étranger. Elles supposent que la mission des expatriés soit redéfinie en ce sens.

## **5.- FAVORISER LA PARTICIPATION DES ENTREPRISES**

Les entreprises françaises s'installant à l'étranger sont parmi les principales bénéficiaires de notre réseau d'enseignement. En effet, la présence ou non d'un établissement français est, dans la grande majorité des cas, déterminante dans leur choix de s'implanter dans telle ou telle partie du globe. Le cas échéant, c'est-à-dire en l'absence d'un établissement français, les entreprises créent leur propre infrastructure éducative pour les enfants de leur personnel expatrié. Seule une grande entreprise peut à l'évidence se permettre de tels investissements (Citroën, Electricité de France, Renault, Elf, Total et Dumez...)

Ces écoles d'entreprises bénéficient du soutien pédagogique de la Mission Laïque Française (MLF) qui joue le rôle de prestataire de service tant pour ce qui concerne les enseignants et les programmes. La MLF offre ainsi de véritables "écoles sur mesure et clefs en main" aux entreprises.

Autour des grands chantiers français à l'étranger, les "bases de vie" sont autant "d'îlots" français situés la plupart du temps loin des capitales et des voies de communication les plus importantes. Ces écoles qui ne comptent en général qu'un

petit nombre d'élèves<sup>27</sup> répondent à un besoin ponctuel de nos entreprises. Elles s'intègrent dans des projets de grande envergure qui nécessitent dans les premiers temps l'expatriation d'un nombre important de personnel. Par la suite, le nombre d'expatriés diminue progressivement puisque du personnel local est recruté et formé sur place. A terme, le personnel local devient majoritaire ce qui rend inutile le maintien de l'infrastructure d'enseignement une fois les expatriés repartis.

Tel est, par exemple, le cas de la "joint venture" mise en place par Peugeot à Bombay en Inde dont l'établissement scolaire sera fermé dès le départ des 20 expatriés à la fin de l'année 1996. Le personnel local a été formé et le Groupe Peugeot n'envisage plus par ailleurs que des missions ponctuelles de 6 mois.

Malgré le développement de ce réseau parallèle et temporaire, les différents entretiens menés dans le cadre de ce rapport auprès des grands groupes français installés à l'étranger ont démontré dans une large mesure l'importance que revêt à leurs yeux notre réseau scolaire. La majorité de nos grandes entreprises établit un lien étroit entre l'expatriation des cadres et de leurs familles. Elles sont en effet considérées comme essentielles pour la stabilité d'un personnel expatrié dans des contrées éloignées et, qui plus est, dans un contexte assez difficile voire pénible.

De ce fait, le recours aux structures éducatives fait partie intégrante de tous les projets d'envergure de nos grands groupes. Lorsque le réseau français ne peut satisfaire à ce besoin - ainsi en Chine ou en Turquie -, les entreprises elles-mêmes prennent le relais pour offrir aux enfants de leurs expatriés un enseignement de qualité conforme à celui qu'ils auraient reçu en France.

Il est aussi des cas - intéressants selon nous pour la constitution d'un réseau à long terme - où les entreprises soutiennent activement les écoles du réseau public. L'exemple le plus couramment cité est celui du lycée français de Singapour. En effet, cet établissement est financé à hauteur de 36,55% par l'Etat ce qui correspond à la prise en charge de la rémunération d'une quinzaine de postes d'expatriés, à la revalorisation des traitements des professeurs résidents, à

<sup>27</sup> à l'exception de l'école EDF de Daya Bay qui a accueilli jusqu'à 400 élèves lors du pic de la présence française

l'attribution d'une dizaine de bourses et - selon les années - à une subvention plus ou moins importante. Le reste du budget de cet établissement est assuré par les frais de scolarité qui s'échelonnent entre 20 000 et 40 000 francs par an mais aussi par les entreprises actionnaires du lycée, notamment le groupe Michelin de Singapour.

De même, lorsque ce lycée a été confronté à une hausse de ses effectifs à la fin des années soixante-dix, les entreprises françaises ont fourni 10 millions de francs au lycée lesquels, ajoutés aux 5 millions de francs d'emprunt, lui ont permis de construire le nouvel établissement qui a ouvert ses portes en 1985. Il est vrai que cette expérience connaît des limites : le lycée éprouve aujourd'hui les plus grandes difficultés à trouver les 70 millions de francs nécessaires à son extension (en fait, il s'agit d'une avance de 30 millions de francs puisque le lycée compte récupérer 40 millions de francs de la vente de son ancien terrain.).

Cette gestion partenariale devrait être sinon généralisée du moins favorisée. Les différentes entreprises que nous avons rencontrées, dans le cadre de ce rapport, nous ont toutes fait part du vif intérêt qu'elles portent à nos écoles françaises à l'étranger. De façon générale elles ont, par ailleurs, toutes accepté le principe de contribuer au financement et au fonctionnement du réseau. A cet égard, l'exemple du lycée français de Singapour nous encourage à prôner une grande souplesse dans les différents moyens mis en oeuvre pour pallier le manque de crédits d'investissement de l'Agence. Il nous faut, par exemple, accepter l'idée que les entreprises - banques, industrie, assurances - soient propriétaires des lieux ou des terrains sur lesquels nos établissements sont établis. De même, faut-il admettre que des entreprises puissent investir en achetant, au départ, un "paquet" de frais de scolarité correspondant à une enveloppe couvrant les frais de scolarité des enfants de cadres expatriés. Enfin, les contacts que nous avons eus avec l'ANEFE et les préoccupations que suscite l'extension du lycée français de Hong Kong nous enjoignent à demander la mise en place **d'une garantie de l'Etat** pour pallier l'inquiétude des entreprises face aux risques politiques, mais aussi en cas de défaillance dans le paiement des frais de scolarité. Néanmoins, au regard de l'histoire de notre réseau, de tels problèmes demeurent marginaux, ce qui signifie

que l'éventuelle garantie de l'Etat constituerait plus une protection qu'un véritable recours.

Malgré des qualités que nul ne conteste, notre réseau d'enseignement à l'étranger souffre d'un certain nombre de défauts qu'il faut s'employer à résoudre pour maintenir ses atouts.

Dans une conjoncture budgétaire difficile, il reste performant et assure pour une grande part les missions qui lui ont été confiées. Toutefois un certain nombre de décisions fortes et courageuses sont à prendre si l'on veut assurer la pérennité de ce réseau qui constitue un élément essentiel de notre présence à l'étranger et, par là, de notre rayonnement culturel.

## Deuxième partie :

### **La contribution du réseau à notre rayonnement culturel : une participation à éclipse ?**

"Au service de notre expansion économique et commerciale, le réseau des établissements se doit également de soutenir un autre combat : celui de la francophonie. Il diffuse notre image, notre culture et notre savoir faire en matière éducative".<sup>28</sup>

Ce rôle essentiel dévolu à nos établissements de l'étranger est expressément consacré par la loi n 90 - 588 du 6 juillet 1990 portant création de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger. L'Agence a en effet pour mission de contribuer au rayonnement de la langue et de la culture française par l'accueil d'élèves étrangers.

Cette contribution au rayonnement culturel de la France, notre réseau d'enseignement à l'étranger l'apporte par trois moyens distincts et complémentaires :

- en assurant une présence de la France au même titre que nos ambassades, nos consulats et nos centres et instituts culturels, il joue un rôle que l'on peut qualifier de "para-diplomatique";
- en étant par excellence un espace de francophonie ;
- en accueillant des élèves étrangers qui reçoivent de ce fait une éducation française.

<sup>28</sup> Alain JUPPE, Préface du guide des établissements scolaires à l'étranger. AEF 1995-1996

Le réseau d'enseignement français à l'étranger qui a donc vocation à être un miroir de la France ouvert sur l'extérieur reflète-t-il exactement l'ensemble des valeurs dont il doit assurer la promotion ?

## **1/ LE RESEAU D'ENSEIGNEMENT A L'ETRANGER : UN RESEAU A LA HAUTEUR DES AMBITIONS DE LA FRANCE ?**

La densité à travers 125 pays du réseau participe incontestablement à notre rayonnement dans le monde et constitue une sorte de réseau "para-diplomatique".

Nos 400 écoles qui le constituent manifestent la présence française au même titre que nos ambassades, nos consulats ou nos instituts et centres culturels.

L'image de la France à l'étranger dépend en partie du bon fonctionnement de son réseau d'enseignement. Cette bonne marche de nos établissements à l'étranger est essentielle à plusieurs égards.

Tout d'abord à l'égard de la communauté française de l'étranger et de celle qui potentiellement a des chances de s'expatrier (cadres des grands groupes français, banques et entreprises, corps diplomatique).

Contrairement aux expatriés britanniques, allemands, italiens ou scandinaves qui acceptent d'inscrire leurs enfants dans un établissement local, ou de les laisser en pension dans leur pays d'origine, les Français qui s'expatrient sont moins enclins à faire de telles concessions.

C'est une vérité couramment admise, les Français n'ont pas une tendance naturelle à l'expatriation. Le Français qui quitte le territoire national éprouve le besoin de garder sa famille auprès de lui et d'avoir pour ses enfants un système d'enseignement de qualité.

Le bon fonctionnement de notre réseau d'enseignement à l'étranger est un facteur déterminant pour vaincre la réticence, souvent alléguée, des Français à accepter un poste hors de France.

La manière dont fonctionne notre réseau est également importante en ce qu'elle constitue un bon indicateur de la situation politique des pays d'accueil. A cet égard, la présence de nos établissements est souvent le signe d'une certaine stabilité politique.

Ceci a pu se vérifier bien évidemment avec les événements d'Algérie ou du Rwanda qui nous ont contraints à fermer les écoles françaises s'y étant établies. L'Algérie, qui se trouvait en tête du palmarès de nos établissements à l'étranger<sup>29</sup>, a été exclue de la liste des établissements accrédités publiée chaque année au Journal Officiel. Il nous est impossible de maintenir ouverts les établissements sis dans des zones où les risques sont trop importants pour les populations expatriées.

La fermeture de nos écoles est souvent un préalable à l'évacuation des Français expatriés dans ces régions même si elle n'est que temporaire comme cela a été le cas de l'école française du Koweït pendant la guerre du Golfe (l'école française de Bagdad en Irak n'a toujours pas été rouverte). Dans le même ordre d'idées, la fin de la guerre civile au Liban a vu la multiplication des écoles françaises et les perspectives de paix au Proche-Orient ont entraîné l'ouverture de plusieurs de nos établissements en Israël.

Si les considérations liées à la sécurité de nos populations expatriées sont essentielles à la décision d'implanter ou de maintenir un établissement scolaire français dans tel ou tel pays, les considérations strictement politiques ne tiennent quant à elles que peu de place. En témoigne la présence de nos établissements à Cuba, ou en Chine populaire ; deux pays dont ne peut pas affirmer qu'ils sont des modèles de démocratie. Il s'agit au contraire pour la France d'affirmer sa volonté de présence afin de ne pas confiner ces pays dans leur autoritarisme.

Les conditions d'installation dans certains pays varient également en fonction du contrôle exercé par le pays d'accueil sur les activités des établissements. Ainsi, le lycée français de Singapour doit soumettre à approbation toute manifestation

<sup>29</sup> Les établissements français situés en Algérie sont gérés par un organisme particulier : l'Office Universitaire et Culturel Français d'Algérie, OUCFA.

interne organisée en son sein<sup>30</sup>. Mais la manière la plus simple pour certains Etats de contrôler les établissements de notre réseau reste d'en interdire l'accès à leurs ressortissants. Tel est le cas de notre établissement de Cuba, de celui d'Iran qui ne compte que deux nationaux pour 84 élèves, de notre établissement de Pékin : deux nationaux pour 695 élèves. Citons encore ceux d'Inde (à l'exception toutefois de celui de Pondichéry), et d'Indonésie et celui de Singapour.<sup>31</sup>

En dehors de ces cas particuliers, il faut de manière générale, apprécier le degré d'ouverture sur l'extérieur de notre réseau d'établissements scolaires à l'étranger et déterminer pourquoi le risque existe qu'il finisse par n'être qu'un cercle franco-français.

<sup>30</sup> Article du MOCI, septembre 1995 "Le lycée français de Singapour : une structure originale

<sup>31</sup> Toutes ces données nous sont fournies par la consultation des statistiques et ratios de l'AEFE 1995-1996

## A/ Le réseau français d'enseignement à l'étranger : la tentation du vase clos ?

Le réseau d'enseignement français à l'étranger est par excellence un espace d'utilisation de la langue française et de promotion du savoir-faire pédagogique français. Malgré une relative ouverture sur le ou les pays d'accueil qui garantit à notre culture un certain rayonnement, il pâtit d'une certaine frilosité dans la mise en oeuvre d'une véritable coopération linguistique et éducative.

### **1 - La promotion d'une francophonie ouverte...**

Depuis longtemps, la promotion de notre culture par le vecteur essentiel que représente notre langue est un élément essentiel de notre action culturelle extérieure. Comme espace d'utilisation de la langue française, le réseau d'enseignement à l'étranger y trouve une place privilégiée.

Les programmes des cours qui y sont dispensés sont conformes à ceux des établissements de France. Mais, ouverts aux nationaux et aux étrangers, ils s'adaptent aussi aux besoins particuliers de chaque pays d'accueil. Son objectif est de former des jeunes biculturels ouverts sur le monde.

Ainsi, au lycée français de Vienne, l'enseignement de l'allemand est obligatoire. A noter qu'à la demande des partenaires autrichiens, l'enseignement religieux fait partie - à titre facultatif - des programmes. De même, les écoles du Maghreb enseignent l'arabe et les établissements de Singapour ou de Hong Kong assurent l'enseignement du mandarin. Pour un grand nombre d'écoles, le point fort reste l'enseignement des langues et les résultats en la matière sont d'ailleurs très satisfaisants.<sup>32</sup> Il suffit, pour s'en convaincre, de relever les résultats obtenus au Concours Général de 1996. Les langues y occupent une place de choix, les lycées français de l'étranger ont reçu les premiers prix en arabe, espagnol, anglais et l'on ne compte pas les seconds et troisièmes prix ainsi que les nombreux accessits<sup>33</sup>.

<sup>32</sup> Thierry BURKARD, Directeur de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger, entretien accordé au MOCI N° 1198, 14-20 septembre 1995

<sup>33</sup> Voir en annexe IV la liste des résultats au Concours Général 1996 pour les lycées de l'étranger

Toutefois, la perméabilité des établissements de notre réseau à la culture du pays d'accueil varie avec le degré de "proximité culturelle" que la France entretient avec ce pays. A l'évidence, cette proximité culturelle favorise l'ouverture de nos établissements sur le monde environnant local et la coopération avec les différentes institutions partenaires (systèmes scolaires locaux, instituts culturels et linguistiques...). C'est notamment le cas dans les pays d'Europe où nos écoles ne sont pas seulement des lieux d'enseignement mais offrent des services plus larges : bibliothèques, activités diverses d'ordre culturel, sportif, prestations qui favorisent les échanges (jumelage avec les établissements locaux, compétitions sportives entre écoles, actions d'animation culturelle en commun - théâtre par exemple -, sorties à la découverte des pays et villes d'accueil).

A l'inverse, dans les pays culturellement très différents du nôtre, en général éloignés géographiquement, et dans ceux où les élèves nationaux sont exclus de notre réseau, la contribution des établissements au rayonnement culturel et géographique de la France est plus qu'aléatoire. Le rapprochement avec le pays d'accueil passe parfois par des actes simples comme la participation à des compétitions sportives entre différents établissements. Ainsi en est-il du lycée français de Singapour qui n'accueille pas de nationaux mais participe cependant à des compétitions sportives avec d'autres établissements de la cité-Etat.<sup>34</sup>

De plus, il ne faut pas négliger le fait que certains pays d'accueil n'autorisent pas ce genre d'ouverture sur leur environnement local et n'acceptent la présence de nos établissements que s'ils se contentent d'assurer les cours aux ressortissants français et étrangers. Les établissements implantés en Asie<sup>35</sup> sont rarement autorisés à ouvrir leurs portes aux ressortissants du pays d'accueil, ou dans des proportions tellement dérisoires qu'il nous est interdit d'en espérer la moindre influence à terme. Il en est de même s'agissant de nos établissements en Afrique du Sud et dans ceux des pays africains anglophones qui n'accueillent généralement que peu de ressortissants nationaux<sup>36</sup>. Certains établissements français des pays du Golfe

<sup>34</sup> Voir le fascicule de présentation du lycée français de Singapour

<sup>35</sup> Chine, Indonésie, Singapour, Taiwan, Pakistan, Inde, Malaisie, Hong Kong.

<sup>36</sup> Nigeria, Kenya, Botswana

Persique sont également peu ouverts aux nationaux<sup>37</sup>. Enfin, l'école française de Cuba reste fermée aux enfants cubains et ce, pour des motivations politiques évidentes.

L'impact de ces différents établissements - en terme de rayonnement culturel et linguistique - est alors faible.

## **2 - ....mais une coopération linguistique et éducative qui reste timide.**

*a) une politique de coopération d'intensité variable selon les personnes en poste.*

Le savoir-faire français en matière éducative est reconnu dans certains domaines : l'évaluation, l'enseignement des fondamentaux, la déconcentration du système éducatif, les cycles courts d'enseignement professionnel - notamment les IUT dont le concept connaît un succès certain à l'étranger -, les logiciels éducatifs ou notre système de documentation - les Centres de Documentation et d'Information (CDI) sont considérés comme des modèles du genre.

Il faut donc mettre en valeur ce savoir-faire auprès des autorités éducatives des pays d'accueil grâce à une véritable politique de coopération. Tel n'est pourtant pas le toujours le cas et l'on a pu noter que, de manière générale, la participation des établissements du réseau à de telles actions de coopération serait même plutôt réduite et n'apporterait pas une grande satisfaction. Notre réseau à l'étranger compte pourtant parmi ses missions la diffusion de notre savoir-faire éducatif. Il s'agit essentiellement de s'ouvrir sur le système éducatif local et d'instaurer avec celui-ci un véritable partenariat reposant sur des opérations d'informations, de formations et d'échanges pédagogiques. La réussite de telles actions exige des professeurs des établissements français qu'ils y consacrent une partie de leur temps et de leur énergie.

<sup>37</sup> Barheim, Emirats arabes unis, Iran, Yémen, Oman, Arabie Saoudite

Des expériences concluantes sont relevées au Maroc et dans certains pays d'Amérique latine. Ainsi les professeurs du lycée français de Mexico ont mis en place des stages de formation et d'échange avec leurs homologues mexicains.

Au Maroc, cette coopération a pris depuis 1994 une tournure particulière. Comme le rappelle le directeur de l'Agence dans son dernier rapport d'activité, une convention a été passée, entre le ministère de l'Education nationale marocain et la DGRCST, qui précise le rôle imparti aux établissements de l'AEFE dans le cadre du partenariat pédagogique institué entre nos deux pays. Elle prévoit des transferts de savoir-faire (usage des CDI, utilisation des moyens audiovisuels et informatiques), des rencontres entre équipes de professeurs, l'accueil éventuel de stagiaires dans les classes ou des actions conduites en commun (théâtre, concours entre établissements).<sup>38</sup>

Ces expériences sont cependant trop rares. De nombreux interlocuteurs, à tous les niveaux et quels que soient les domaines de compétence, estiment à juste titre que la "question des hommes" est déterminante dans la mise en oeuvre d'une politique de coopération avec les pays d'accueil de nos établissements de l'étranger. La motivation des agents en poste à l'étranger est un facteur essentiel de l'impact des activités de coopération.

A plusieurs reprises, le manque de motivation et de disponibilité de certains professeurs de notre réseau d'enseignement à l'étranger, a pu freiner cet effort de coopération pédagogique. En outre, ces observations portent souvent sur des professeurs qui, bien qu'en poste depuis plusieurs années dans certains pays, ne maîtrisent qu'à peine les rudiments de la langue du pays d'accueil .

La mise en place de formations adéquates nous paraît, à ce titre, essentielle. Il ne s'agit pas de remettre en cause la qualité et les compétences, souvent démontrées, de nos enseignants à l'étranger, mais plutôt de préparer les futurs professeurs de notre réseau à la mission qui sera la leur. La prise en compte de l'aspect international que pourra revêtir leur mission doit avoir lieu dès leur intégration de

<sup>38</sup> Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger, rapport d'activité décembre 1994-janvier 1996

l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM). Le potentiel d'enseignants prêts à accepter des postes à l'étranger doit être évalué, puis soutenu, dès les premières années de formation. Ce soutien passe par des cours ciblés sur les aspects particuliers de l'enseignement français à l'étranger. Une telle décision ne nécessite pas de bouleversement considérable des cours dispensés au sein des IUFM mais plutôt des sessions de formation - au sujet de nos écoles situées à l'étranger - et portant sur leurs missions, leurs particularités, leurs intégrations dans la politique culturelle de la France et l'importance de l'orientation dans le cursus de nos élèves du réseau... Cet enseignement doit être dispensé, dans la mesure du possible, par d'anciens professeurs du réseau qui ont, *a priori*, une bonne connaissance du système.

*b) l'importance des enjeux d'une politique de coopération active et soutenue.*

L'importance de cette coopération éducative et linguistique n'est pas à démontrer. Elle permet à notre réseau de s'ouvrir au pays d'accueil tout en apportant ses compétences dans des domaines porteurs d'enjeux primordiaux. Cette capacité de faire progresser par ce moyen nos analyses et nos visions en matière d'éducation de la jeunesse est déterminante pour notre influence à terme. En effet, le personnel éducatif du pays d'accueil que nous formons restera marqué par nos méthodes de travail durant toute sa carrière. En outre, il faut ajouter que ces projets, qui se développent sur plusieurs années, peuvent créer des liens durables entre la France et son partenaire.

Cette coopération obéit à une logique complémentaire de celle qui régit le réseau d'enseignement à l'étranger. Elle constitue indéniablement une méthode efficace qui permet de répondre aux besoins du pays tout en lui donnant les outils nécessaires pour, à terme, reprendre en main son réseau scolaire et éducatif.

Le développement de cette coopération entre les établissements français et les systèmes éducatifs locaux semble être une réponse adéquate aux problèmes soulevés par les écoles du réseau qui accueillent une majorité d'élèves nationaux

par exemple au Maroc ou en Amérique latine.. Une telle démarche présente, en outre, l'avantage majeur de s'inscrire dans la durée.

La Direction de la Coopération Culturelle et Linguistique rappelle d'ailleurs que "les établissements du réseau d'enseignement relevant de l'AEFE seront, pour leur part, progressivement associés à la mise en oeuvre de programmes de coopération éducative : ouverture sur le pays partenaire, jumelage d'établissements, accueil de professeurs et de chefs d'établissements étrangers en formation, participation volontaire des personnels enseignants de l'AEFE à des programmes de coopération"<sup>39</sup>

Nous ne saurions trop insister sur cet aspect et favoriser son développement.

Dans le cadre de la réforme de la Direction Générale de la Coopération Culturelle Scientifique et Technique, cet aspect des missions du réseau avait d'ailleurs été expressément évoqué et mis en avant : "il faut développer chaque fois que nécessaire l'action pédagogique de notre réseau (AEFE) dans les structures nationales d'enseignement."<sup>40</sup> Il est souhaitable que le ministère des Affaires étrangères confie à l'AEFE, dans le cadre d'une convention entre l'AEFE et la DGRCST, des missions de coopération éducative.

Notre rayonnement culturel et linguistique ne doit pas se réduire à une "question d'hommes" plus ou moins motivés et conscients de l'importance de leur mission. Il doit encore moins en dépendre. Les enseignants de notre réseau, dont la qualité est unanimement reconnue, se doivent d'être également les meilleurs promoteurs de nos atouts culturels, linguistiques et pédagogiques. Dans le cas contraire, cela provoquerait un isolement de l'Agence au sein de l'ensemble du dispositif de nos activités culturelles extérieures dont elle fait, pourtant, partie intégrante. L'Agence, pour préserver ses acquis et défendre son action, doit donc participer de manière plus active à notre action culturelle extérieure.

<sup>39</sup> Direction de la Coopération Culturelle et Linguistique, missions et orientation, janvier 1996

<sup>40</sup> Réforme de la Direction Générale des Relations Culturelles Scientifiques et Techniques, dite Réforme JUPPE/LEVITTE, janvier 1994

La mise en oeuvre d'une coopération active avec les pays d'accueil de nos établissements scolaires de l'étranger s'intègre également dans le cadre de la récente réforme de nos armées. Il nous paraît, en effet, indispensable d'encourager l'expatriation volontaire de nos jeunes dans le but de les faire participer, pendant une année scolaire, à des activités de formation dans les établissements de notre réseau voire, éventuellement, dans des établissements étrangers. Dans cette perspective, une réflexion devra être menée conjointement par l'Agence, les ministères de la Défense et de la Coopération, réflexion qui pourrait aboutir à la création d'un "service national d'aide à l'enseignement français à l'étranger".

## **B/ Le réseau d'enseignement français à l'étranger : un réseau de qualité mais une attractivité et un impact local de plus en plus limités ?**

### **1 - Un réseau traditionnellement accueillant...**

Les établissements scolaires de notre réseau de l'étranger accueillent aussi, aux côtés des élèves français expatriés, des enfants ressortissants du pays d'accueil ainsi que ceux d'une tierce nationalité. Une telle possibilité fait partie intégrante de la politique développée par notre réseau depuis les débuts de son existence.

La proportion de Français dans nos établissements scolaires de l'étranger atteint en moyenne 40%, le pourcentage restant se partageant entre les ressortissants du pays d'accueil (46%) et les étrangers tiers (14%)<sup>41</sup>.

Ces données globales appellent toutefois quelques précisions. En effet, le taux élevé d'enfants nationaux dans nos écoles est une moyenne qui ne doit pas cacher qu'il existe en réalité un déséquilibre au sein de nos établissements quant à leur taux de fréquentation par des élèves ressortissants du pays d'accueil.

Certains pays, rappelons-le, interdisent ou limitent très fortement la scolarisation de leurs enfants dans nos écoles du réseau. En revanche, nos établissements implantés au Maroc, en Espagne ou en Amérique du sud, accueillent une proportion d'élèves nationaux beaucoup plus forte que la moyenne; le taux de fréquentation par des enfants de français expatriés y est même relativement faible puisqu'il n'y dépasse guère les 25 à 30%. Ces établissements sont également ceux qui accueillent le moins d'enfants d'étrangers tiers (7,19% en Amérique latine, 5,65% dans le Maghreb, 3,74% en Espagne).<sup>42</sup>

Pendant la période coloniale la volonté de former des élites locales répondait à un objectif précis : faire de ces élèves de futurs partisans de la France au sein de leur propre pays. Quant au nombre important d'écoles confessionnelles dans les pays de

<sup>41</sup> Statistiques et ratios de l'AEFE, 1995-1996

<sup>42</sup> Statistiques et ratios de l'AEFE, 1995-1996

notre ancien empire colonial, il s'explique plutôt par la volonté d'évangélisation des populations.

Si la fin de cette période n'a pas remis en cause la scolarisation d'élèves nationaux dans les établissements français, les motivations de leur accueil ont néanmoins évolué. Il ne s'agit plus, bien sûr, aujourd'hui d'affirmer une emprise territoriale par le biais de l'éducation des nationaux, mais de les accueillir afin d'asseoir et garantir le rayonnement de la langue et de la culture française.

## **2 - Un réseau concurrencé et moins attractif ?**

Même si la préoccupation de former une partie des élites du monde reste l'une de nos priorités, elle obtient des résultats inégaux et difficilement quantifiables. De l'avis général, la France ne forme plus, comme par le passé, une part importante des élites dirigeantes du monde moderne. Ainsi, par exemple, l'entourage de Monsieur KWASNIEWSKI - nouveau Président de la République Polonaise - s'exprime dans un anglais remarquable et nombreux sont ses ministres qui ne parlent pas le français. Le contraste est frappant par rapport au personnel politique entourant le Président WALESZA qui parlait généralement bien le français (même si le Président lui-même ne pratiquait pas notre langue).

En effet, il semble que ces élites préfèrent, quand elles le peuvent, inscrire leurs enfants dans les systèmes scolaires ou universitaires les plus proches du modèle économique dominant du moment, c'est-à-dire le modèle anglo-saxon, américain surtout.

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, il semble que, dans certains pays, le coût élevé de l'enseignement soit considéré comme un signe de qualité et de sélectivité. Cette logique du "*plus c'est cher : meilleur c'est*" n'ayant jamais été la nôtre, nos prix relativement bas peuvent, même si cela est surprenant, jouer en notre défaveur dans l'esprit des classes dirigeantes de certains pays.

A la différence des pays d'Amérique latine ou d'Asie, nos grands lycées européens accueillent, semble-t-il, toujours les enfants des personnalités dirigeantes. En

témoignent notamment le lycée Chateaubriand de Rome<sup>43</sup> qui compte une part importante des enfants des personnalités politiques italiennes et le lycée français de Vienne<sup>44</sup> qui, avec ses 96% de réussite au baccalauréat, bénéficie d'une réputation prestigieuse auprès de l'élite viennoise qui y inscrit volontiers ses enfants.

Ces quelques exemples européens sont déterminants et méritent d'autant plus d'être soulignés que, l'avenir du français se jouera dans l'Union Européenne.

Former les enfants des classes dirigeantes d'un pays n'est pas une démarche neutre. Les conséquences en sont importantes même si elles demeurent difficilement quantifiables. Un enfant ou un adolescent qui passe tout ou partie de sa scolarité dans un établissement étranger, en l'occurrence français, en reste forcément marqué. Ainsi, plus un élève restera longtemps au sein de notre réseau, plus les chances de le voir évoluer par la suite dans un univers francophone sont importantes. A cet égard, il faut noter que ce sont le cycle élémentaire et le collège qui attirent le plus d'élèves étrangers au sein de nos établissements : respectivement 39% et 30%. Quant au cycle des maternelles, il regroupe un peu plus de 16% d'enfants étrangers alors que le lycée n'en compte guère que 15%.

Une fois encore le manque de statistiques précises est regrettable. Il nous est, dès lors, impossible de savoir quelle proportion d'élèves étrangers poursuit toute sa scolarité au sein du réseau français. La coupure, assez nette, que l'on constate entre le collège et le lycée est sans doute due au désir des enfants étrangers de regagner leur propre système éducatif afin de préparer leur examen de fin d'études dans les meilleures conditions.

Le taux de fréquentation de nos établissements par des élèves nationaux ou étrangers tiers doit s'apprécier à l'aune des efforts que nous consentons à travers notre réseau pour promouvoir la diffusion de la langue française tant il est vrai que l'apprentissage des langues étrangères est un enjeu de notre monde moderne.

<sup>43</sup> dont 60% des élèves sont des nationaux

<sup>44</sup> dont 60% des élèves sont des nationaux

Les Britanniques se sont permis, dès les années 60, de vider de toute substance leur réseau d'enseignement, parce que la promotion de leur langue n'avait pas ou plus besoin d'être faite par ce biais. A l'inverse, les Allemands se sont, quant à eux, efforcés de développer un réseau d'établissements scolaires pour promouvoir leur image et leur langue dans le monde. Dans le même sens, et depuis la réunification, le gouvernement allemand tente, mais sans succès, d'imposer l'allemand comme troisième langue officielle de l'Union européenne.

La France y possède toujours une place enviable et le français demeure globalement la deuxième langue vivante enseignée dans le monde; mais loin cependant derrière l'anglais<sup>45</sup>. En revanche l'universalité de l'enseignement du français est encore réelle. Partout dans le monde - à des degrés divers et sous des formes variables et inégales - il est proposé à des jeunes ou à des adultes. Seul l'enseignement anglais partage cette universalité.

A défaut de rivaliser quantitativement avec l'anglais, la France doit privilégier la qualité des enseignements qu'elle dispense dans son réseau à l'étranger. Il lui faut aussi offrir aux élèves nationaux et étrangers un réseau scolaire qui, non seulement soit en mesure de les accueillir, mais soit aussi capable de leur offrir les moyens de poursuivre leur cursus dans des filières universitaires françaises ou francophones.

<sup>45</sup> Direction de la Coopération Culturelle et Linguistique, mission et orientation Janvier 1996, p.7  
Etat de la Francophonie dans le monde, données 1994. Haut Conseil de la Francophonie, la Documentation Française p.520

## **2/ UN RESEAU A LA HAUTEUR DES ESPOIRS DE LA FRANCE ?**

La qualité de nos établissements n'est plus à démontrer. Si tel n'était pas le cas, la question de leur redéploiement dans des zones économiquement plus attractives ne se poserait sans doute même pas.

Il reste que les missions de l'Agence et de son réseau d'établissements - qui ont été largement décrites précédemment - sont plus ou moins bien remplies : la qualité du réseau s'est maintenue, mais les frais de scolarité des Français ont connu une croissance constante et la politique de redéploiement des postes d'enseignants et des établissements a été entamée avec une grande timidité.

Une partie de l'argent des contribuables français finance l'éducation d'enfants étrangers dans la mesure où notre réseau leur est largement ouvert. Dès lors, il paraît légitime de s'intéresser aux bénéfices que la France peut et doit attendre de son réseau.

La notion de bénéfices en matière d'éducation ou dans le domaine culturel est particulièrement difficile, voire impossible, à saisir. On ne dresse pas le bilan de l'action culturelle de la France et de son réseau d'enseignement dans les mêmes termes que s'il s'agissait d'une entreprise, c'est-à-dire en terme de profit, de bénéfices ou de pertes.

La notion de bénéfice se définit par rapport à des objectifs préalablement définis. Dès sa création, l'Agence s'est vue dotée d'un certain nombre de missions prédéfinies dont la contribution au rayonnement culturel et linguistique de la France.

Bien que l'accueil des élites locales semble avoir diminué ces dernières années, ce sont encore près de 90 000 enfants et adolescents étrangers que forme notre

réseau. Ce chiffre qui demeure élevé ne saurait occulter le débat qui anime depuis plusieurs années le réseau des établissements français de l'étranger. En effet, à Paris, la vocation de nos établissements scolaires de l'étranger à former les élites locales est constamment réaffirmée. Il n'en est pas de même sur le terrain où ce principe est fortement contesté par certains. Les difficultés budgétaires et économiques actuelles sont à la source de cette contestation qui procède de la tentation d'un repli sur un réseau strictement franco-français.

Ainsi que le rappellent avec une grande régularité les Sénateurs des Français établis hors de France, les établissements du réseau sont d'abord destinés aux enfants français et ensuite seulement aux étrangers.<sup>46</sup> Certaines propositions récurrentes du Conseil Supérieur des Français de l'Etranger (CSFE) tendent à instituer la gratuité de l'enseignement pour les Français de l'Etranger conformément à la loi française qui prévoit un enseignement gratuit et obligatoire pour tous. Cette revendication n'est pas nouvelle et elle trouve son fondement dans une lettre aux français de l'étranger datée de 1981 et signée de François MITTERRAND. Dans cette lettre, le candidat à la Présidence de la République d'alors affirmait que les enfants français de l'étranger avaient non seulement le droit à un enseignement de même qualité que celui dispensé en France, mais aussi à la gratuité de cet enseignement.

Les membres du CSFE, même s'ils votent chaque année une motion sur la gratuité de l'enseignement, admettent le caractère formel et répétitif de cette motion ; la gratuité n'étant, de leur propre aveu, qu'un idéal à atteindre. Ce souhait leur permet surtout de maintenir une pression constante au sujet des bourses accordées aux enfants français.

Le réseau ne saurait se passer sans dommage de ses élèves étrangers pour des raisons liées à l'équilibre financier des établissements. La présence de ces enfants au sein de nos écoles doit être considérée comme un atout et non comme une charge pour la collectivité nationale. La qualité des échanges et l'ouverture d'esprit qu'engendre cette mixité entre Français et étrangers est le meilleur moyen de garantir que nos établissements soient réellement des lieux de diffusion de la

<sup>46</sup> Considérations issues de différents entretiens avec les Sénateurs des Français établis hors de France ; à ce sujet voir la liste des personnalités rencontrées.

culture et de la langue françaises. En revanche, il faut développer les moyens de toucher les élites intellectuelles, économiques et politiques de façon à ce que la France puisse tirer un bénéfice des efforts financiers engagés par elle pour la formation des élèves étrangers.

L'accueil d'élèves étrangers doit donc se maintenir et même se renforcer à condition que nous ayons des perspectives à leur offrir. A cet égard, les interlocuteurs rencontrés soulignent que l'attractivité de notre réseau ne dépend pas seulement de la qualité de l'enseignement qui y est dispensé, mais aussi de l'adaptabilité du système d'enseignement supérieur français.

### **A/ L'attractivité du réseau d'enseignement français de l'étranger : tributaire d'une politique d'orientation adaptée.**

L'orientation des élèves - notamment celle des étrangers peut leur assurer à la fois une passerelle vers l'enseignement supérieur français, et un ancrage solide à la France.

#### **1 - L'orientation : passerelle vers l'enseignement supérieur français.**

Français ou étrangers, tous les élèves sont confrontés, dans les mois ou les années qui précèdent le baccalauréat, aux mêmes difficultés d'orientation. En général, les enfants des cadres expatriés ont une connaissance assez poussée du système d'enseignement supérieur en France dans la mesure où leurs parents en sont eux-mêmes issus à des degrés divers. En revanche, il n'en est pas de même pour les élèves français qui ont toujours vécu à l'étranger et pour les élèves étrangers scolarisés dans le réseau.

Or leur orientation est un enjeu essentiel si l'on souhaite conserver leur relations avec la France. C'est pourquoi le travail d'élaboration des projets personnels, la découverte des métiers possibles et des filières les plus porteuses d'emplois doivent faire partie de la formation générale des élèves à l'approche du baccalauréat. Nul n'ignore aujourd'hui combien une orientation mal préparée peut engendrer échecs et frustrations.

Si, en matière d'orientation, il pèse sur les établissements de notre réseau de l'étranger la même obligation que celle qui est faite aux lycées situés en France, il leur faut, pour la remplir correctement, pallier des difficultés supplémentaires dues, pour l'essentiel, à l'éloignement des sources d'information.

Actuellement cette orientation scolaire est assurée par des enseignants - expatriés et résidents - ou par des inspecteurs de l'Education nationale en poste dans ces établissements dont la rémunération comprend d'ailleurs une indemnité dite de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) et qui reçoivent, préalablement à leur affectation, des sessions de formation spécialisées.

Il est probable que l'orientation des élèves scolarisés à l'étranger gagnerait en efficacité si elle était principalement confiée à des personnels expatriés (enseignants et administratifs). En effet, entre deux affectations à l'étranger, ces derniers, ont la possibilité de suivre en France une formation continue en matière d'orientation et de méthodes pédagogiques. Cet avantage, que n'ont pas les enseignants résidents, joue en faveur du maintien de postes d'expatriés au sein du réseau malgré la nécessité, exposée précédemment, d'opérer un redéploiement entre les postes de résidents et les postes d'expatriés. Cela signifie également que les professeurs principaux doivent être choisis de préférence parmi les professeurs expatriés des établissements.

Par ailleurs, la documentation spécialisée en matière d'orientation des élèves (ONISEP, magazines et bulletins spéciaux sur le sujet) disponible dans les établissements scolaires ou dans les bureaux de la coopération linguistique et éducative des services culturels des ambassades de France ne suffit cependant pas en elle-même. Elle nécessite des explications et des commentaires pratiques aussi bien sur les formations que sur les lieux qui les dispensent ou sur les modalités d'inscription et les formalités à remplir.

De même comme c'est le cas sur le territoire national, une politique complète d'évaluation des futurs bacheliers doit être mise en place dans les établissements à l'étranger.

La bonne orientation des élèves étrangers du réseau vers un système d'enseignement supérieur français ou francophone est l'une des clefs de voûte de la politique éducative. D'autant plus regrettable, l'absence de suivi des anciens du réseau, déjà signalée, rend difficile toute approche statistique tendant à évaluer ce que deviennent les bacheliers étrangers.

Il semble qu'une majorité d'entre eux poursuivent leurs études dans leur propre système universitaire ou une université anglo-saxonne, britannique ou américaine notamment.

## **2 - Une orientation attrayante : un ancrage assuré à la France**

L'attraction des bacheliers étrangers du réseau vers notre système d'enseignement supérieur français ou francophone doit être renforcée. De nombreux interlocuteurs regrettent de constater que certains étrangers avec lesquels ils étaient amenés à travailler avaient été formés dans les lycées français mais ne maîtrisaient néanmoins plus notre langue faute d'avoir poursuivi leurs études supérieures en France ou dans un pays francophone.

Comment le système français peut-il espérer attirer des étudiants étrangers en grand nombre dans ses filières universitaires s'il s'avère incapable d'y conserver ceux qui ont bénéficié de l'enseignement français pendant plusieurs années au sein de notre réseau ? Une prise en charge pendant parfois plus de dix ans, jusqu'au baccalauréat ne suffit pas à en faire des francophones accomplis et *a fortiori* des francophiles. Cet objectif pourtant doit être le nôtre. Il nécessite des efforts particuliers en direction des enfants étrangers que nous scolarisons.

Les Américains ont, quant à eux, bien saisi cette opportunité en mettant en place des programmes de visiteurs internationaux (International Visitor Program). Il s'agit, pour eux, d'accueillir - pendant un temps donné - des personnalités du monde politique, économique, éducatif ou social pour leur faire connaître les Etats-Unis et nouer avec ces derniers des relations amicales. 145 chefs d'Etat ou de Gouvernement, anciens ou actuels, ont pu en bénéficier.

**Nous devrions nous en inspirer. Mais d'ores et déjà, un effort particulier d'orientation doit être accompli en direction des élèves de notre réseau. Cet effort doit aboutir à la mise en place d'une politique globale d'évaluation et d'information des futurs bacheliers.**

**Toujours en matière d'orientation, il convient de renforcer non seulement la formation des professeurs, mais aussi l'information des parents d'élèves étrangers. Ceux-ci doivent être rendus conscients des avantages de notre enseignement supérieur. Des parents d'élèves expatriés issus de notre système d'enseignement supérieur pourraient y consacrer un peu de leur temps.**

**Les moyens modernes de communication dont nous disposons doivent également être utilisés pour faciliter l'information et l'inscription des futurs étudiants ; l'utilisation des réseaux informatiques comme Internet devrait être mise en place en ce domaine.**

**B/ L'attractivité du réseau d'enseiement francais de l'étranger est fonction de l'adaptabilité du système d'enseignement supérieur francais.**

En matière universitaire, la concurrence des universités anglo-saxonnes est sévère. Si nos établissements scolaires à l'étranger sont souvent reconnus pour leur qualité, il n'en va pas toujours de même s'agissant de notre enseignement supérieur.

Plusieurs éléments peuvent expliquer la relative désaffection des élèves étrangers à l'égard de notre enseignement supérieur. Certains tiennent au système lui-même et d'autres résultent d'une conjoncture mondiale.

## **1 - Une désaffection due aux failles du système d'enseignement supérieur français.**

### *a) Une image décalée et difficile à dépasser.*

Pour diverses raisons historiques, il semble que les principaux efforts en faveur de la formation des étrangers en France se situent dans des disciplines n'ayant souvent que peu de rapport avec les réalités économiques; les étudiants ainsi formés s'orienteraient dès lors vers des marchés peu solvables et peu susceptibles, par leur potentiel humain et économique, de procurer à la France les dividendes de son investissement.

La réputation à l'étranger de l'enseignement supérieur français est encore aujourd'hui fondée sur l'existence et la qualité des filières dites "humanités" (philosophie, lettres, histoire, sciences politiques). Les grandes heures des années 50, 60 et 70 durant lesquelles les universités françaises accueillaient les dissidents de toute sorte et les intellectuels engagés sont toujours présentes dans les esprits. Ainsi, vues de l'étranger, nos universités ne forment pas des gestionnaires mais des esprits libres ! Nos diplômés les plus réputés à l'étranger sont ceux délivrés par la Sorbonne, haut lieu des "humanités". Cette institution semble, à elle seule, symboliser le génie français notamment pour nos voisins britanniques qui croient son accès aussi sélectif que celui d'Oxford ou de Cambridge.

Le décalage entre l'image universitaire de la France et les souhaits qu'ont les jeunes, français ou étrangers d'ailleurs, d'accéder au plus vite au marché de l'emploi est d'autant plus perceptible. Il rend nos universités peu attractives.

En revanche, les grandes écoles françaises d'ingénieurs ou de commerce sont mal connues des grands groupes étrangers et des universités étrangères. L'école Polytechnique est souvent totalement méconnue hors de nos frontières. Malgré le développement d'une stratégie de communication à destination de l'étranger, la plupart de nos grandes écoles restent perçues comme des établissements chargés de former exclusivement les cadres des grands corps de l'Etat.

Le bon positionnement de l'industrie française dans des secteurs de la haute technologie (télécom, transport, énergie) ne parvient pas à corriger cette image.

La France a toujours concentré l'essentiel de sa communication sur l'universalité de sa culture et son savoir-vivre, au détriment de son économie<sup>47</sup>, mais aussi de son système éducatif supérieur. Si, dans le monde, son image culturelle est forte et positive, son image économique et commerciale reste décalée par rapport à ses actions et ses réalisations technologiques.

#### *b) un manque d'ouverture sur l'international*

Le défaut d'ouverture de l'enseignement supérieur sur l'international peut se traduire par l'insuffisance de l'enseignement des langues étrangères, de l'accueil d'élèves étrangers, de la prise en compte des marchés de l'emploi, en terme de marchés internationaux, de l'ouverture sur les pays tiers, et de l'échanges d'élèves et de professeurs...

Le manque de prise en compte de la mondialisation de l'économie par notre enseignement supérieur se révèle être un double handicap.

Il pénalise en premier lieu les étudiants français dont le cursus ne laisse que peu de place à l'enseignement des langues étrangères ; à l'exception des filières spécialisées comme les Langues Etrangères Appliquées (LEA). Il n'est pas rare qu'un étudiant qui a appris l'anglais depuis la sixième (en moyenne sept ans pour la langue vivante 1) ne puisse poursuivre cet enseignement à l'université qu'à titre optionnel, c'est-à-dire une heure par semaine dans des classes surchargées où toute communication est impossible. Sauf à fournir un effort personnel, la plupart des étudiants français perdent tout contact avec une langue étrangère dès leur entrée dans l'enseignement supérieur.

<sup>47</sup> Voir à ce sujet le rapport de Monsieur Claude LEGROS présenté au Conseil Economique et Social sur "L'image de la France à l'étranger et ses conséquences économiques".

D'autre part, le manque de souplesse de nos facultés est régulièrement dénoncé. Les programmes sont jugés lourds et l'encadrement insuffisant notamment à l'égard des étudiants étrangers qui ne bénéficient pas d'un suivi attentif comme le tutorat des universités anglo-saxonnes.

Enfin, l'enseignement supérieur souffre de la pauvreté en équipement matériel. La notion de campus, populaire dans les pays anglo-saxons et fréquemment imitée, ne s'est développée que récemment en France.

## **2 - Une désaffection conjoncturelle.**

### *a) Une suprématie incontestée du modèle économique et culturel américain.*

Au niveau des collèges et des lycées le réseau d'enseignement à l'étranger tire largement profit de notre image culturelle. Les familles étrangères lui confient leurs enfants non seulement en raison de sa qualité mais aussi par conviction personnelle et par souci d'offrir à leurs enfants un enseignement ouvert et porteur des valeurs attachées à la civilisation française.

S'agissant des études supérieures, le raisonnement change. A l'approche du baccalauréat, les adolescents cherchent à "optimiser" leurs orientations et formations universitaires. Ils veulent se former conformément aux exigences économiques du moment et se dirigent de ce fait davantage vers les universités anglo-saxonnes. Cela est même vrai au Liban, pourtant très francophone, où l'élève, après avoir fait ses études primaires et secondaires dans les établissements français rejoint souvent l'université américaine.

L'attraction qu'exercent les Etats-Unis en particulier et, plus généralement, les pays anglo-saxons (Grande-Bretagne, Canada, Australie...) est en effet très difficile à concurrencer.

En matière culturelle les Etats-Unis ont abandonné, depuis maintenant près de vingt ans, toute approche de culture de masse. Celle-ci est assurée par les entreprises privées qui se chargent, à travers leurs produits, de diffuser dans le monde "l'américain way of life". Il est d'ailleurs intéressant de constater que les services culturels américains dépendent du bureau d'information (United States Information Agency USIA), le but des américains étant d'atteindre désormais les "decision makers and opinion formers" (preneurs de décisions et faiseurs d'opinions).

Ce choix stratégique effectué par le Congrès américain n'est pas sans entraîner certaines conséquences que le personnel des services culturels américains perçoit comme néfastes à terme. Les agents américains s'inquiètent de l'image, généralement mauvaise, de la société américaine qui est largement diffusée dans le monde (violence urbaine, luttes ethniques, armes à feu et inégalités croissantes). Ils craignent également que le seul fait d'organiser des visioconférences ou des débats avec des personnalités triées sur le volet ne suffise pas à modifier cette réputation.

Il n'en demeure pas moins que les Américains comme d'ailleurs les Britanniques n'ont pas de combat à mener s'agissant de la diffusion ou de la défense de leur langue. C'est d'ailleurs pour cette raison majeure que les Britanniques ont délibérément choisi de mettre fin à leur réseau d'enseignement à l'étranger et si le British Council<sup>48</sup> consacre encore aujourd'hui une part non négligeable de son activité à dispenser des cours de langue, c'est essentiellement parce qu'il s'agit d'une activité solvable.

#### *b) Une approche solvable des marchés de l'éducation*

Grâce à leur position dominante, les Etats-Unis n'ont aucun effort à fournir pour que les futurs cadres et dirigeants de nombreux pays viennent étudier chez eux.

<sup>48</sup> Le British Council est une organisation indépendante enregistrée en Angleterre comme une association charitable dont la Reine est président d'honneur. Cet organisme particulier est un élément essentiel de la politique culturelle de la Grande-Bretagne. A ce titre, 30% de son financement est assuré par le ministère des Affaires étrangères ; 30% est assuré par des cours de langues et les droits de bibliothèque et les 40% restants sont versés au Council par des entreprises ou des organisations qui utilisent le British Council comme prestataire de services pour diverses opérations de coopération ou de mécénat. Annexe IX

Ces étudiants sont prêts à dépenser des sommes considérables pour pouvoir bénéficier d'un enseignement supérieur au "label" américain. En effet, un master de quatre ans aux Etats-Unis coûte entre 100 000 et 150 000 dollars américains financés dans 80 % des cas de façon privée par les étudiants étrangers<sup>49</sup>. En 1993, les 25 000 étudiants hong-kongais qui se trouvaient à l'étranger pour leurs études supérieures ont dépensé 250 millions de dollars. Sur ce potentiel de 25 000 étudiants, seule une dizaine a obtenu une bourse pour poursuivre ses études en France.

L'Australie est le pays qui mène la campagne de promotion la plus active en direction de la population étudiante asiatique. Si les frais de scolarité des universités australiennes apparaissent exorbitants, ils ne découragent pas les étudiants venus des pays d'Asie qui se bousculent en Australie à chaque rentrée universitaire (500 millions de dollars US par an d'entrées de devises à ce titre).

Face à ces marchés solvables de l'éducation, les pays anglo-saxons ont adopté une véritable stratégie d'entreprise. La formation supérieure est un enjeu capital et, pour s'en convaincre il suffit de mesurer le potentiel de formation qu'offre la Chine. Les autorités de la seule ville de Shanghai estiment que, pour leur ville, il est nécessaire de former à l'économie de marché près de 200 000 futurs dirigeants d'entreprises. Dans le même ordre d'idées, il leur faudrait former, avec une aide active des occidentaux, quelques 10 000 spécialistes financiers par an. La Chine ne compterait pour l'heure que 15 000 comptables qualifiés ce qui est tout à fait insuffisant pour répondre au formidable développement promis à l'immense territoire asiatiques<sup>50</sup>.

Notre effort doit porter sur l'Asie, comme le disait Hervé de Charette, Ministre des Affaires étrangères, devant le CSFE : "Si nous ne redressons pas le cours de notre présence en Asie, l'économie française va donc être absente d'un espace qui rassemble la moitié des hommes, qui connaît un développement formidable. Ce serait désolant que, pour la première fois dans son histoire, la France soit absente

<sup>49</sup> Note communiquée par Monsieur DURAND-CHASTEL, sénateur des Français établis hors de France, rédigée par Monsieur P.CLERC-RENAUD "Quelles formations permettront-elles de fournir à nos entreprises les Ressources Humaines nécessaires à leur expansion en Asie ? "

<sup>50</sup> Statistiques communiquées dans la note mentionnée ci-dessus

de la moitié du monde actif. Ce serait aussi tragique pour notre économie et pour les emplois des Français de demain".

## POUR L'AMELIORATION DE L'ATTRACTIVITE DE NOTRE SYSTEME D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR A L'EGARD DES ETUDIANTS ETRANGERS

La mise en place d'une politique active de communication sous-tend l'ensemble des propositions qui vont suivre.

Du fait de la gratuité de notre enseignement supérieur - en dehors des frais de scolarité dérisoires au regard de ses concurrents anglo-saxons - et de la bonne qualité des formations qu'il dispense, il devrait attirer un nombre conséquent d'étudiants étrangers notamment les anciens de notre réseau scolaire. La DGRCSST leur consacre près de 500 millions de francs au travers des 18 000 bourses qu'elle leur offre chaque année. Ces moyens sont loin d'être négligeables mais, comme le soulignait Monsieur Jean-David LEVITTE alors Directeur de la DGRCSST "faute d'une véritable politique, le saupoudrage de quelques dix-huit mille bourses et stages aboutit à des résultats qui restent insuffisants."<sup>51</sup>

Si les grandes écoles (HEC Eurasia Institut, l'INSEAD ) ont su développer une politique de communication extérieure afin de valoriser leurs atouts, tel n'est pas le cas de la plupart des universités. Bien que ces grandes écoles précitées n'accueillent qu'un nombre limité d'étudiants après une sélection sévère, elles ont néanmoins toujours réservé quelques places pour des étudiants étrangers ayant réussi le concours d'intégration<sup>52</sup>. A cet égard, les universités qui ne pratiquent pas de sélection à l'entrée, sont les seules à pouvoir accueillir un contingent plus important d'étudiants étrangers.

Dès 1986, les Britanniques ont lancé en Asie du sud-est des "Grandes foires éducatives" qui sont des grands rendez-vous à l'occasion desquels les différentes filières éducatives et les entreprises, tentent de se faire connaître des étudiants afin

<sup>51</sup> Jean-David LEVITTE, "La diplomatie culturelle : un atout pour la France, Postface de "Histoire de la diplomatie culturelle des origines à 1995" 1995

<sup>52</sup> Tel est le cas notamment de Polytechnique, Centrale ou HEC.

de favoriser ainsi leur recrutement. La première, en 1986, en Malaisie a rassemblé 130 institutions britanniques (écoles, universités, cours par correspondance, cours de langue) et a accueilli 40 000 visiteurs malaisiens. Autre exemple de la timidité française, en février 1994, la cinquième Exposition annuelle de l'Education et des Carrières de Hong Kong a attiré 170 exposants et 170 000 visiteurs ; le seul exposant français recensé était "The american university in Paris" !

Les établissements scolaires français à l'étranger développent volontiers un certain élitisme en favorisant la qualité plutôt que la quantité. Une telle politique est tout à fait envisageable et même souhaitable pour notre système universitaire. Un certain nombre d'actions ponctuelles et fortes peuvent être envisagées pour, d'une part, favoriser le maintien des meilleurs élèves étrangers du réseau dans le système universitaire français et, d'autre part, attirer ceux qui ne sont pas issus du réseau.

Il va de soi que la politique d'orientation dont nous avons déjà prôné l'instauration trouve ici toute sa place. Les parents d'élèves étrangers doivent être convaincus de la qualité de notre enseignement supérieur si nous voulons qu'ils poursuivent les efforts financiers déjà entrepris pour assurer à leurs enfants une éducation dans le réseau des établissements français.

## **1. - FAIRE CONNAITRE NOTRE SYSTEME D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

Ce message doit avoir une double portée. Il s'adresse aux "forces vives" du pays considéré : entreprises locales ou nationales, chambres de commerce, autorités économiques et universitaires.

Dans un second temps, cette politique de communication doit s'adresser aux étudiants eux-mêmes. Il faut leur donner l'envie de venir étudier en France en leur expliquant la richesse de son enseignement supérieur, la grande diversité de ses filières et de ses débouchés.

## **2. - COORDONNER NOTRE POLITIQUE DE COMMUNICATION**

La politique de communication universitaire extérieure doit être coordonnée dans les différents pays par nos ambassadeurs assistés et relayés par leurs conseillers culturels et linguistiques et leurs conseillers économiques.

Elle doit faire l'objet de conférences mais aussi s'accompagner de participations actives aux différentes manifestations organisées pour faire connaître les diplômés étrangers dans les différents pays à l'instar de la foire précitée et organisée par les Britanniques. La France peut prendre part, dans la mesure du possible, à toutes ces manifestations sans se limiter à des rassemblements franco-français.

## **3. - FAVORISER LA CREATION D'ASSOCIATIONS D'ANCIENS DU RESEAU.**

Les anciens élèves de l'enseignement supérieur français qui sont à l'étranger doivent être associés activement à la promotion de la qualité de leurs diplômes. Il est tout à fait concevable d'envisager la création d'associations d'anciens élèves de l'enseignement supérieur français. Il convient de soutenir celles qui existent déjà.

## **4. - INTENSIFIER LES ECHANGES UNIVERSITAIRES.**

Les échanges entre universités françaises et étrangères doivent être intensifiés. Une réflexion de fond sur des politiques d'équivalence des diplômes permettrait de favoriser les échanges d'étudiants. Il est souhaitable que les efforts financiers consentis par la DGRSCT soient, à terme, consacrés en priorité aux universités françaises qui accepteront ces démarches de partenariat.

## **5. - OUVRIR DE MANIERE INTELLIGENTE NOS UNIVERSITES AUX ETRANGERS**

Il est nécessaire que, comme les grandes écoles, les universités françaises admettent chaque année un contingent d'élèves étrangers. Mais elles doivent ouvrir leurs portes dans leurs filières les plus porteuses. A l'évidence, recevoir un fort

contingent d'élèves asiatiques ou d'Europe de l'est en art plastique, en psychologie ou en latin-grec ne présente qu'un intérêt limité à terme. En revanche, ouvrir davantage nos filières de droit, gestion, économie ou nos filières scientifiques comme chimie ou pharmacie par exemple, est un pari plus audacieux et à terme plus bénéfique.

## **6. - FAVORISER LE TUTORAT ENTRE DES ELEVES ETRANGERS**

Dans le cadre de la réforme du premier cycle universitaire, proposée par Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la question du tutorat entre élèves tient une place de choix. A la faveur de cette évolution conséquente de notre système d'enseignement supérieur, il est nécessaire d'instaurer un suivi important des élèves étrangers que nous accueillons dans nos universités. Ces élèves, plus d'autres peut-être, ont besoin de structures capables de répondre à leurs diverses préoccupations : logements, sécurité sociale, frais d'inscription ; autant de préoccupations difficilement assumées par les étudiants français. Ce tutorat, s'il doit principalement être institué entre les élèves, nécessitera une adhésion des professeurs

## **7. - SOLLICITER NOS ENTREPRISES EXPORTATRICES**

Si l'enseignement supérieur français accepte de faire ce pari de l'ouverture internationale - ce qui profiterait tout autant aux étudiants français -, il est nécessaire que les entreprises exportatrices présentes à l'étranger acceptent d'embaucher ces futurs diplômés ; le passage dans l'enseignement supérieur français devant être considéré comme un atout.

## **8. - PROMOUVOIR LES FILIERES FRANCOPHONES DANS LES UNIVERSITES ETRANGERES.**

Toutes les initiatives qui favorisent la poursuite des études ou attirent de nouveaux étudiants dans un univers d'enseignement supérieur francophone doivent être poursuivies, voire encouragées.

La réussite des filières francophones (droit, gestion, sciences politiques, journalisme) mises en place à l'université du Caire et le fonctionnement de l'établissement intégré de Galatasaray à Istanbul (le cursus est intégré du primaire à l'université) sont la preuve du succès que peut connaître un enseignement supérieur francophone, débouché naturel d'une scolarité dans le réseau français et qui en conforte le résultat.

## **Conclusion prospective :**

### **Vers une nouvelle dimension de notre politique de rayonnement linguistique, culturel et économique ?**

Le réseau français d'établissements scolaires à l'étranger est un pilier du rayonnement culturel de la France dans le monde.

Les conséquences de la construction européenne déterminent en partie nos objectifs en matière de rayonnement économique et culturel.

En outre, les établissements français à l'étranger s'insèrent, néanmoins, dans le dispositif qui regroupe l'ensemble des acteurs de la politique étrangère française. Celui-ci constitue un tout - où l'économique et le culturel jouent un rôle complémentaire. Pour être efficace et cohérent, il doit être appréhendé et conduit dans sa globalité.

#### **. Intégrer la dimension européenne.**

L'institution de la citoyenneté européenne par le Traité de Maastricht devrait avoir un impact sur la fixation des frais de scolarité pour les familles membres de l'Union. En effet, comment justifier, dans une telle perspective, le tarif plus élevé appliqué aux enfants belges, italiens ou allemands scolarisés dans le réseau? De même, l'instauration de la monnaie unique conduira à une révision de cette politique tarifaire. La possibilité d'attribuer des bourses scolaires aux jeunes Européens scolarisés dans nos établissements devra également être envisagée.

Depuis l'entrée en vigueur du Traité de Maastricht, les concours de recrutement de la fonction publique française sont ouverts aux ressortissants de l'Union

Européenne et, sur ce fondement, l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger a, d'ores et déjà, accueilli des titulaires étrangers.

Certes, cet aspect demeure encore marginal. Mais l'Agence doit, dès à présent réfléchir à toutes ses conséquences afin de procéder aux adaptations nécessaires. Pour ce qui est des droits d'écolage des élèves Européens, il convient de définir la position française avant que la Commission européenne ne se saisisse des différences de traitement entre élèves français et européens.

Pour l'heure, un compromis a été trouvé : s'agissant des frais de scolarité, il n'y a pas de discrimination entre les élèves européens au sein des établissements du réseau installés dans les pays de l'Union mais les différences tarifaires sont maintenues dès lors que l'établissement est situé hors du territoire de l'Union. Cette solution ne peut être que transitoire dans la perspective de l'achèvement du processus européen d'intégration. Elle n'est également que partiellement appliquée dans la mesure où l'Agence ne peut l'imposer que dans les établissements qu'elle gère directement.

La Direction de l'AEFE estime que le fait d'accueillir les élèves européens dans les mêmes conditions financières que les élèves Français engendrerait un coût de 30 millions de francs pour la France<sup>53</sup>. Il s'agirait évidemment d'un geste politiquement fort qui n'appellerait aucune réciprocité de la part de nos partenaires européens, notamment allemands, qui ne modulent pas leurs tarifs au sein de leur réseau d'enseignement à l'étranger.

L'attribution des bourses pourraient, quant à elle, revenir à chaque Etat membre. Sauf à admettre que les institutions européennes ne prennent, elles-mêmes, en charge les bourses; les réseaux français et allemand bénéficiant alors d'un "label européen". Une telle dénomination s'appliquerait dans des termes similaires à ceux de la liste d'accréditation du ministère de l'Education nationale pour les écoles françaises. Il ne faut pas exclure, dans ce cas, les établissements d'autres Etats de l'Union Européenne (Italie, Grande-Bretagne, Pays-Bas)

<sup>53</sup> Entretien avec Monsieur Thierry BURKARD, Directeur de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger.

Le processus d'intégration européenne aura également des conséquences sur la définition de la notion d'expatriés. Dès lors que la citoyenneté européenne sera acquise, plus rien ne justifiera la notion d'expatriés sur le territoire même de l'Union.

Il existe, d'ores et déjà, deux expériences préfigurant ces évolutions: le développement d'une coopération franco-allemande en matière éducative - dans laquelle on peut deviner les prémices de véritables établissements européens -, et l'émergence de filières dites " bilingues ".

- *Vers des établissements européens ?*

A l'instar des "International Schools" américaines, des "Etablissements Européens" peuvent être envisagés<sup>54</sup>. Dans un premier temps la coopération éducative et pédagogique franco-allemande amorcée ces dernières années peut être développée dans cette direction.

Dans cette logique, l'Eurocampus de Manille, ouvert en septembre 1992, regroupe les écoles allemande et française qui ont acheté en commun des bâtiments appartenant, jusque-là, à une école philippine. La gestion de ce patrimoine est confiée à un comité comprenant les représentants des deux ambassades, les deux directeurs, les deux présidents et vice-présidents des comités de gestion propres aux deux écoles. Un an plus tard, en 1993, l'école hollandaise s'est jointe à l'Eurocampus de Manille. Malgré d'importantes différences entre leurs systèmes éducatifs, ces trois partenaires dispensent en commun certains cours: éducation physique, musique, art plastique, informatique et langues. Certains équipements sont également utilisés en commun tels que : les différents laboratoires (biologie, chimie, informatique), les équipements sportifs (gymnase) mais aussi l'auditorium, l'infirmerie, la cantine et la salle des professeurs. Par ailleurs, le ramassage scolaire est commun comme le sont aussi les sorties et les activités extra-scolaires.

<sup>54</sup> Ces établissements européens dont nous proposons la promotion ne doivent pas être confondus avec les "écoles européennes" créées par les Institutions européennes pour accueillir les enfants des différents représentants de l'Union. Ces écoles européennes se révèlent être très coûteuses pour les Institutions communautaires.

L'Euro campus de Manille a inspiré les trois directeurs des écoles allemande, anglaise et française de Taipei (Taiwan) associées, depuis 1989, au sein d'un organisme : le TESCO (Taipei European School). Ce dernier est chargé de défendre les intérêts des écoles européennes face aux autorités locales pour tout ce qui concerne les problèmes de logistique, de bâtiment et de répartition des charges communes. Ces trois écoles ont prévu de s'installer sur un nouveau site où doit être construite la future école européenne. Depuis 1992, elles ont déjà mis en place une coopération étroite qui permet un certain nombre de réalisations communes dans les domaines artistique, sportif et pédagogique.

D'autres projets existent, et méritent d'être soutenus. Ainsi l'école française de Shanghai ouverte depuis 1995, n'est toujours pas reconnue par les autorités chinoises. Par la force des choses, elle fonctionne sous couvert de l'école allemande mais sous la dénomination officielle de "section française de l'école allemande". A Pékin, les effectifs de l'école française augmentent régulièrement et, malgré les travaux d'agrandissements entrepris en 1994, l'établissement se révélera trop petit dès la rentrée 1997. Aussi lors du dernier sommet franco-allemand de Baden Baden, les deux Ministres des Affaires étrangères ont décidé de s'associer pour répondre aux besoins d'extension des écoles française et allemande de Pékin.

Des projets de même nature sont actuellement à l'étude à Kuala Lumpur et à Bombay (le projet de Bombay visant, à plus long terme, la construction à l'extérieur de la ville d'un campus international avec les Américains et les Japonais).

Tous ces programmes reposant sur une coopération entre les Etats européens sont d'autant plus intéressants qu'ils se situent, la plupart du temps, dans des zones géographiques où les établissements français sont peu nombreux. Ils doivent être encouragés car ils répondent à la nécessité à la fois de redéployer le réseau d'établissements scolaires français à l'étranger et de lui conférer une dimension européenne.

Enfin, cette dimension européenne devrait contribuer à l'avenir du français au sein de l'Union européenne. La nécessité régulièrement mise en avant par les institutions

européennes d'instituer un bilinguisme obligatoire pour les jeunes de la communauté va dans ce sens, mais elle n'a pas été mise en application.

Actuellement, dans l'Europe des Quinze, 83 % des élèves apprennent l'anglais comme première ou deuxième langue étrangère, contre 32% le français et seulement 16 % l'allemand. L'espagnol et l'italien sont quant à eux de plus en plus délaissés et les autres langues exceptionnellement étudiées. Cette hégémonie de l'anglais est encore renforcée dans les pays où les jeunes n'apprennent obligatoirement qu'une seule langue : c'est le cas en Allemagne, en Autriche, en Espagne, en Italie, au Portugal, dans le Royaume-Uni, en Suède.

A noter qu'en Espagne, en l'espace de dix ans on est passé du monolinguisme de fait en faveur du français à un monolinguisme bénéficiant à l'anglais. La France doit donc obtenir, au sein de l'Europe, le principe de l'enseignement obligatoire de deux langues vivantes dans tous les systèmes scolaires nationaux, ce qui sera hautement bénéficiaire au français.

#### *La nécessité de promouvoir et développer les filières bilingues*

" C'est dans l'Union Européenne que se jouera l'avenir du français. Si, demain, à la faveur des élargissements successifs, l'anglais s'imposait comme la seule langue de travail, comment pourrions-nous, ailleurs, défendre le statut international du français?"<sup>55</sup>

Les filières bilingues francophones sont définies comme des cursus dans lesquels le français n'est pas seulement une langue à apprendre mais aussi une langue d'apprentissage. Des disciplines - autre que la langue française, elle-même, - y sont enseignées tout ou partie en français. Elles sont présentes aussi bien dans des écoles que dans des établissements secondaires et des établissements d'enseignement supérieur (filières universitaires francophones). A la différence de ceux du réseau de l'AEFE, les établissements scolaires concernés ne peuvent prétendre être homologués par le ministère français de l'Education nationale.

<sup>55</sup> Intervention d'Alain JUPPE, Ministre des Affaires étrangères lors de la réunion générale des conseillers culturels, des conseillers scientifiques et des conseillers régionaux le 28 juillet 1994.

Intégrés au système éducatif local, ils préparent aux examens nationaux à partir de programmes nationaux.<sup>56</sup> Quant au problème lié à la validation des compétences linguistiques des élèves issus de ces formations, il a été réglé par la création d'un certificat de niveau qui dispense ces élèves du test linguistique nécessaire à l'entrée dans l'enseignement supérieur français.

A l'évidence, la France doit promouvoir le plurilinguisme au sein de l'Europe. C'est là, pour elle, le meilleur moyen de lutter contre l'émergence d'une langue unique de communication. En Europe de l'ouest, les sections bilingues, présentes dans trois pays (Allemagne, Italie et Finlande), concernent 56 établissements et regroupent 9 000 élèves. Dans les pays d'Europe centrale et orientale (Bulgarie, Roumanie, Pologne, Hongrie, Slovaquie, République Tchèque, Russie et Arménie) 115 établissements fréquentés par près de 10 000 élèves<sup>57</sup>, comptent des filières bilingues francophones. Ce développement répond, d'une part, à la forte volonté locale d'ouverture des établissements aux systèmes éducatifs occidentaux et, d'autre part, aux perspectives d'élargissement de l'Union.

La sous-direction de la Politique Linguistique et Educative accorde en moyenne 50 millions de francs par an à ces filières bilingues<sup>58</sup>. Le coût annuel par élève d'un tel système est variable - de 300 francs en Allemagne à 5 000 francs en Finlande -, mais demeure très inférieur au coût annuel d'un enfant scolarisé dans le réseau de l'AEFE (10 000 F). Il dépend du potentiel d'enseignants locaux, c'est-à-dire du nombre de détachements de professeurs. La faiblesse du coût des filières francophones en Allemagne s'explique par la présence d'un important vivier de professeurs francophones sur place. A l'inverse, le petit nombre de professeurs finlandais francophones rend nécessaire le détachement de personnels français qui grève les coûts de la mise en place de filières bilingues en Finlande.

La notion de "filières" exige la continuité et la cohérence de notre politique en matière de bilinguisme. En effet, la mise en place de filières francophones dans le

<sup>56</sup> La Coopération Culturelle, Scientifique et Technique du ministère des Affaires étrangères, Réformes et Objectifs 1994.

<sup>57</sup> Statistiques fournies par la Coopération Culturelle, Scientifique et Technique du Ministère des Affaires Etrangères, Réformes et Objectifs 1994

<sup>58</sup> Entretien avec Monsieur R.PILHION, sous-directeur de la politique linguistique et éducative.

primaire et le secondaire a pour conséquence logique la possibilité, pour les élèves issus de ce système, d'intégrer des filières universitaires francophones, voire le système d'enseignement supérieur français afin qu'ils puissent achever en français leur formation. Les filières universitaires bilingues francophones que nous développons dans les pays étrangers sont ouvertes aux élèves de notre réseau d'établissements scolaires. Pour un jeune national, intégrer une filière bilingue francophone dans son propre pays est plus aisé. Il conserve ainsi ses attaches francophones tout en réintégrant son propre système universitaire.

L'articulation entre le réseau d'établissements à l'étranger et les filières bilingues est simple: le réseau scolaire français à l'étranger doit servir d'appui aux établissements nationaux des pays où il possède des implantations afin de favoriser leur passage vers le bilinguisme. Une telle démarche doit être engagée notamment dans les pays où le réseau français s'apparente à un système éducatif de substitution - comme c'est le cas au Maroc et en Espagne- mais également dans ceux où les établissements n'accueillent quasiment que des élèves nationaux - ce qui concerne nos établissements latino-américains. Cette démarche s'inscrit, par ailleurs, dans la perspective du redéploiement de nos établissements à condition que soit préservée une filière à programme français qui peut intéresser également les meilleurs élèves nationaux et les étrangers tiers.

Quant aux filières universitaire francophones, elles peuvent - au même titre que le système d'enseignement supérieur français - constituer des débouchés aux élèves scolarisés dans notre réseau.

**Le développement et le soutien des filières bilingues dans les établissements locaux semblent, en l'état actuel, être la formule la mieux adaptée et la moins coûteuse pour à la fois répondre aux demandes de nos partenaires francophones et développer le plurilinguisme en Europe.**

La promotion des filières bilingues et du plurilinguisme se trouve facilitée par un environnement francophone. C'est ici que notre réseau audiovisuel trouve toute sa place. Ce réseau audiovisuel, mis en place dans le début des années 80, doit être le moyen par lequel nous créons un univers francophone. Au contraire de nos

établissements scolaires et de nos filières bilingues, qui ne peuvent atteindre qu'un nombre limité de jeunes gens, notre réseau audiovisuel est destiné aux masses. Vouloir en faire autre chose serait une erreur grave et coûteuse d'autant que nous disposons là d'un moyen de promotion de la France tout à fait considérable. Mais, introduire cette notion de masse, s'agissant de la promotion de la culture française, s'avère particulièrement délicat. En effet, les Français ont, en général, une conception élitiste de leur culture laquelle se concilie mal avec une diffusion de masse. A plusieurs reprises, nos différents interlocuteurs nous ont évoqué le caractère "confidentiel" de certains reportages diffusés sur TV5. Le problème principal de notre investissement audiovisuel est qu'il ne possède qu'un lien très ténu avec notre réseau culturel - pris dans son ensemble - car seuls 8 % du budget de la direction de l'audiovisuel sont consacrés aux liens avec le réseau ; le reste étant réservé quasi exclusivement aux opérateurs.<sup>59</sup>

La complexité de notre réseau audiovisuel et les différentes solutions en vue de son éventuelle rationalisation ont récemment fait l'objet d'un rapport circonstancié sur lequel nous ne saurions revenir ici.<sup>60</sup> La réflexion qui ne manquera pas de s'engager à sa suite ne devra, en aucun cas, négliger l'aspect éducatif que notre réseau audiovisuel doit avoir et développer. Cette perspective éducative passe aussi bien par la promotion de l'image générale de la France (par des reportages, des feuilletons, des programmes gastronomiques) que par le soutien à des chaînes, comme MCM, qui diffusent des chansons, pour moitié, interprétées par des Français.

<sup>59</sup> Entretien avec Mesdames GODEZ, ANTONIOZ, THUREAU de la Sous-Direction des opérateurs audiovisuels et de la presse.

<sup>60</sup> Rapport de Monsieur Francis BALLE : "La politique audiovisuelle extérieure de la France". 1995

. La nécessaire unicité de décision.

Les différents aspects, éducatif, culturel, linguistique, scientifique et économique, de notre politique étrangère forment donc un ensemble. C'est la raison pour laquelle l'étude du réseau des écoles françaises de l'étranger induit une étude plus large du système pris dans sa globalité. A cet égard, nos différents interlocuteurs ont tous insisté sur la nécessité de coordonner l'ensemble des actions que nous menons dans le cadre de notre politique extérieure. Sur le terrain, cette coordination est desservie par la grande complexité d'un système qui demeure trop cloisonné.

La nécessité de coordonner les activités de tous ceux qui participent au rayonnement politique, économique et culturel de la France se fait, plus que jamais, sentir. Les liens entre notre réseau d'établissements à l'étranger et notre présence économique dans le monde nous ont été clairement démontrés lors de nos différents entretiens avec les responsables des grandes entreprises françaises. On le sait, en effet, la présence ou non d'un établissement scolaire dans telle ou telle partie du globe est un élément déterminant pour nos entreprises désireuses de s'implanter à l'étranger. C'est pourquoi, le redéploiement de nos établissements - que nous préconisons dans la première partie de ce rapport - doit se faire de manière concertée. C'est la raison pour laquelle nous recommandons que le monde de l'entreprise soit représenté au sein du conseil d'administration de l'AEFE (une ou deux personnes pourraient être nommées par exemple par le CNPF).

A cet égard, nous rappellerons brièvement les grandes orientations géographiques définies par le Ministre délégué aux Finances et au Commerce extérieur, Monsieur Yves GALLAND, lors de sa conférence de presse du 29 mai 1996 annonçant une réforme du commerce extérieur au service des entreprises.

L'adaptation des structures passe par une définition claire des objectifs et le premier de ceux-ci a été fixé par le Président de la République lui-même : tripler les parts de marché de la France en Asie dans les dix années à venir. Un certain nombre d'autres pays prioritaires ont été également désignés en fonction de

différents critères : taille du marché appréciée à partir du Produit National Brut (PNB) courant de la population, croissance du marché, contenu de la demande et son adéquation à l'offre française et enfin, la part des marchés français. L'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, la Corée, l'Inde, l'Indonésie, le Mexique et la Russie ont été sélectionnés traduisant ainsi l'objectif de la France de poursuivre ses efforts commerciaux vers l'ensemble des pays émergents - surtout vers ceux d'Asie et d'Amérique latine. Enfin, l'évolution des marchés de certains pays du Moyen-Orient - comme ceux du Liban - et d'Afrique du nord - notamment ceux du Maroc, de Tunisie et d'Algérie - feront l'objet d'une particulière vigilance.

Sans, bien sûr, que cette approche puisse être calquée sur le réseau d'enseignement, parce que d'autres critères interviennent, la démarche suivie est intéressante ( choix de critères, définition d'une stratégie.). Cela dit, il serait souhaitable, pour l'efficacité de l'action extérieure, que la stratégie de l'AEFE soit concertée également avec des décisions de ce type.

En matière d'aide au développement, le Quai d'Orsay ne gère que 7,68% des fonds de l'Aide Publique au Développement. Quant au ministère de la Coopération, il en gère 11,49% et le ministère de l'Economie, des Finances et du Budget près de 50% (48,68%)<sup>61</sup>. On peut imaginer, sans trop de difficultés, les conséquences qu'engendre un tel éclatement des compétences et le pouvoir considérable détenu par la Direction du Trésor dans des domaines où, pourtant, il est nécessaire que les choix fassent l'objet d'un arbitrage politique fonction des intérêts de la France. Or, les rivalités sur le terrain entre les ambassades et les postes d'expansion économique existent toujours. Dans le même sens, on nous a également fait part des difficultés qu'engendrait le manque de lien et de coordination entre les services qui, d'une part, ont en charge le rayonnement culturel et linguistique de la France et d'autre part, ceux de ces services qui assurent sa promotion économique.

La cohésion des services reste une priorité. La DGRCSST, consciente de cet aspect a commencé lors de sa réforme de 1994, à prendre en compte ces réalités lors de sa

<sup>61</sup> Avis présenté au nom de la Commission des Affaires étrangères sur le projet de Loi de Finances pour 1996 (N° 2222). Tome IV. Relations culturelles internationales et francophonie par Monsieur Xavier DENIAU, député.

réforme de 1994. Dans cette réforme des structures de notre réseau de l'étranger, l'objectif affiché est de "simplifier, intégrer, rendre plus lisible notre réseau autour de l'Ambassadeur et du Conseiller Culturel"<sup>62</sup>. Cette démarche devrait améliorer l'unité du réseau afin, entre autres, de le "rapprocher de l'action économique (conseillers commerciaux, délégations du tourisme)"<sup>63</sup>.

Nous avons déjà longuement décrit les actions de nos établissements en matière culturelle et les attentes que nous nourrissons en ce domaine, notamment une participation plus active de ces établissements dans les secteurs touchant à la coopération éducative et l'ouverture sur les pays d'accueil. Mais ils ne sont pas seuls à oeuvrer en ce sens car, aux côtés des 300 écoles de l'Agence, la France entretient, dans 56 pays, 134 centres et instituts culturels auxquels il faut ajouter les 1 060 comités de l'Alliance Française dont 252 sont subventionnés par l'Etat via la DGRCST.

La France dispose donc d'un réseau de centres et d'instituts culturels très dense dont les missions - traditionnellement limitées à la seule diffusion culturelle - ont été élargies, depuis la réforme de 1994, à la coopération et à l'information. Dans cette perspective, plusieurs actions ont, depuis lors, été menées avec notamment la fusion - là où ils existent de manière concomitante - du centre culturel et des Bureaux de Coopération Linguistique et Educative (BCLE). Une cinquantaine de ces nouvelles entités, nouvellement dénommées : Centres Culturels et de Coopération Linguistique (CCCL), ont déjà été mises en place notamment en Allemagne où l'on peut en dénombrer 33. De tels rapprochements ont permis aux organismes concernés de bénéficier d'une plus large autonomie financière et d'accroître leur capacité d'autofinancement. En effet, leur capacité à dégager leurs propres moyens de financement (cours de langues, d'organisation d'expositions, de divers services de conseil, sponsors) est passée de 31 % en 1984 à 50 % aujourd'hui. Les situations restent contrastées entre certains pays à faible capacité d'autofinancement (les pays d'Europe centrale et orientale) et ceux où elle atteint presque 100 % (Athènes).<sup>64</sup>

<sup>62</sup> Réforme de la Direction Générale des Relations Culturelles Scientifiques et Techniques, dite, réforme JUPPE/LEVITTE, janvier 1994

<sup>63</sup> *ibid*

<sup>64</sup> Entretien avec Madame BONNAUD, chef du SPAFE (programmation financière) de la DGRCST

L'objectif de ces fusions est, en outre, d'éviter les doublons.

Dans le même sens, les expériences de Centres Culturels de Coopération (CCC) menées au Liban, en Tunisie et en Egypte doivent être suivies. Tous les éléments du réseau culturel ont été regroupés au sein d'une même entité dont l'autonomie financière autorise à la fois une grande souplesse d'action et une plus grande efficacité dans la recherche de partenaires et de sponsors.

Les contraintes budgétaires conduisent à limiter l'ouverture de nouveaux centres ou instituts dont les investissements de départ (achat de terrain, construction d'établissements, mise en place des structures et du personnel...) se révèlent coûteux sans recherche d'économie d'échelle. **Dans une telle conjoncture, il est donc nécessaire de rechercher, quand cela est possible, l'installation des établissements scolaires et centres culturels sur les mêmes sites.** Les écoles du réseau, comme tous les établissements scolaires français, ferment leurs portes en fin d'après-midi c'est-à-dire au moment auquel débutent généralement les cours du soir pour les adultes, cours dispensés par les Centres ou Instituts Culturels ou par les Alliances Françaises. **La mise en place de structures communes doit être recherchée lorsqu'elle est matériellement possible.**

Comme celui des établissements scolaires, le réseau d'établissements culturels souffre d'une répartition géographique dépassée. La France est, notamment, quasiment absente dans les pays de l'ex Union Soviétique alors que sa présence dans certains pays d'Europe occidentale demeure pléthorique : six instituts ou centres en Espagne, sept en Italie et pas moins de vingt-trois en Allemagne. La notion de redéploiement est vitale. Pour dépasser les difficultés compréhensibles de cet exercice, elle doit favoriser la mise en place d'accords entre gouvernements afin de permettre la diffusion d'oeuvres françaises dans des salles et des organismes locaux. En effet, l'instauration d'un tel partenariat nous semble, à terme, la solution la moins coûteuse et la plus efficace dans la perspective d'une diffusion efficace de notre culture.

Le redéploiement du réseau culturel doit à l'évidence inclure les questions de double emploi constatés souvent avec les Alliances françaises.. Ces dernières sont des associations de droit local dont la mission essentielle est, depuis plus de cent ans, d'assurer l'enseignement du français à l'étranger et ce au nom d'un principe décrit, il y a déjà plus d'un siècle, par l'écrivain Jules VERNE : "La langue française donne des habitudes françaises ; les habitudes françaises amènent l'achat de produits français ; celui qui sait le français devient le client de la France". Leurs statuts particuliers leur permettent d'être présentes partout dans le monde ce que des centres ou des instituts culturels ont beaucoup plus de difficultés à réaliser. Elles accueillent plus de 350 000 élèves. Dans certains des 130 pays concernés, les Alliances, les centres et les instituts culturels peuvent faire double emploi, se concurrençant même inutilement ; tel est notamment le cas en Espagne, en Roumanie et en Pologne. La solution récemment choisie à Rome ne doit pas rester un cas isolé (fermeture du centre culturel dont l'échec était patent depuis plusieurs années au profit d'une Alliance). Dans le même sens, le Centre culturel de Lisbonne, en proie à certaines difficultés, n'a pas été fermé mais a néanmoins vu ses activités d'enseignement récupérées par l'Alliance Française.

**S'inspirant de ces deux situations, la DGRCST doit accentuer significativement la rationalisation des implantations de son réseau avec celui des Alliances.**

Tel n'est pas encore le cas ainsi qu'en témoignent certains propos qui nous ont été tenus et dénonçant le cloisonnement administratif de nos activités culturelles extérieures. Les rivalités au sein du réseau ne sont pas sans importance et ce quelle qu'en soit leur nature : linguistique, scientifique ou technique. Parce qu'elles nuisent à la bonne marche et à la cohérence de notre réseau à l'étranger, elles rendent d'autant plus nécessaire l'instauration d'une unité décisionnelle pour toutes les activités liées, de près ou de loin, à la promotion de notre culture.

A cet égard, le nouveau concept appelé "Centre de ressources sur la France" - issue de la réforme JUPPE/LEVITTE de 1994 - qui devrait permettre d'atteindre un large public c'est-à-dire un public non exclusivement composé de francophones mais essentiellement de gens curieux de connaître la France a été une réforme

positive. Ces centres de ressources, qui s'apparentent à des banques de données intégrées aux organismes existants, regroupent des outils d'information modernes (ordinateurs, CD ROM...) qui présentent des informations complètes sur la France dans des domaines très divers: système politique, institutions, réalisations scientifiques.. Ces centres de ressources sont destinés à être des acteurs à part entière de notre politique d'image en direction de l'étranger car le rayonnement de la France passe également par une diffusion large et globale de son image dans le monde. Le British Council et le Goethe Institut allemand disposent tous les deux, depuis déjà plusieurs années, de ce type de cellules d'information sur leur pays. Il en est *a fortiori* de même pour les Etats-Unis dont le bureau des affaires culturelles dépend de l'Agence d'Information des Etats-Unis. Le rôle qui est, d'ailleurs, assigné à cette agence recouvre des aspects aussi larges que la promotion de la démocratie, le soutien à l'économie de marché, l'indépendance des médias, la lutte contre la drogue, la préservation de l'environnement, la sécurité internationale ou les droits du travail.<sup>65</sup>

**A côté de cette notion "centre de ressources" sur la France, il est temps de réfléchir au concept, plus large, de "maison française".** La maison du Danemark, à Paris, offre un exemple intéressant de ce qui est fait en la matière notamment parce que c'est un moyen efficace de lier le culturel et le commercial. En effet, on peut y trouver aussi bien des cours de langues que des spécialités du pays ou des informations touristiques.

La France a la chance de posséder une image culturelle forte à travers la planète ce qui est à la fois un atout et un handicap. C'est un atout en ce que notre pays bénéficie spontanément d'un fort capital de sympathie<sup>66</sup> et est très souvent associé à la culture et au savoir-vivre.

La France doit se servir de sa forte image culturelle tout en sachant s'adapter aux pays dans lesquels elle souhaite diffuser sa culture et sa langue. Dans les pays peu francophones dans lesquels elle bénéficie, malgré tout, d'une bonne réputation (pays d'Asie du sud-est par exemple) elle doit mettre en place une politique

<sup>65</sup> in Brochure "The United States Information Agency : issues for '90s".

<sup>66</sup> Cet aspect nous a été confirmé par la plupart des coordonnateurs géographiques que nous avons rencontrés.

culturelle représentative de la grande culture française plutôt que des manifestations parfois à caractère confidentiel. Mais il lui faut aussi développer la réciprocité et admettre qu'il est possible de s'enrichir mutuellement. Aujourd'hui, il n'est plus concevable que nous nous implantions à l'étranger sur le seul fondement de l'universalité de notre culture, surtout dans certains pays d'Asie qui sont riches d'une culture plurimillénaire.

A cet égard, nous rappellerons ici ce que pouvait écrire Tamerlan au Roi Charles VI "envoyez-moi des marchands, c'est par eux que la culture prospère". Il faut mettre cette phrase en parallèle avec celle, citée plus haut, de Jules VERNE pour percevoir toute l'ambiguïté des rapports entre culture et commerce et la difficulté qu'il y a pour saisir le rôle, précurseur ou pas, que chacun joue pour favoriser le rayonnement d'un pays. A l'évidence, le rôle de l'une et de l'autre sera variable en fonction du pays considéré. A l'évidence aussi, le succès de notre rayonnement dans le monde passera, plus encore qu'autrefois, par une synergie entre notre politique d'enseignement et de culture et notre politique d'expansion économique et commerciale.

# ANNEXES

## SOMMAIRE DES ANNEXES

Liste des personnes rencontrées.

**Annexe I** : Liste des établissements reconnus par le ministère de l'Éducation nationale.

**Annexe II** : Carte des établissements français dans le monde.

**Annexe III** : Résultats au baccalauréat des établissements français de l'étranger.

**Annexe IV** : Concours général 1996.

**Annexe V** : Composition du Conseil d'administration de l'Agence.

**Annexe VI** : Comparaison des investissements du département des Yvelines dans ses seuls collèges avec ceux de l'AEFE pour ses établissements hors champ.

**Annexe VII** : Le redéploiement du réseau de la DREE

**Annexe VIII** : Projet de convention de coopération éducative.

**Annexe IX** : Ressources et répartition du British Council.

**Annexe X** : Les Français à l'étranger.

## **LISTES DES PERSONNES RENCONTREES.**

### MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES.

Madame E. RATTE, Chargée de mission auprès du Ministre

### Direction Générale des Relations Culturelles, Scientifiques et Techniques.

Monsieur P. BROCHANT, Directeur Général.

Monsieur S. DEGALLAIX, Directeur Général Adjoint.

Monsieur T. BURCKARD, Directeur de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE).

Madame BONNAUD, Chef du Service de la Programmation des Affaires Financières et de l'Evaluation (SPAFE).

Monsieur MALAUZAT, Directeur-Adjoint de la Coopération Scientifique et Technique

Monsieur RONIS, Sous-Directeur des Pays Industrialisés.

Madame M-C. SARAGOSSE, Sous-Directeur de l'Action Audiovisuelle Extérieure.

Mesdames GODEZ, ANTONIOZ et THUREAU, Sous -Direction des Opérateurs et de la Presse.

Monsieur PERSEIL, Bureau du Journalisme.

Monsieur A. ROCHE, Directeur-Adjoint de la Coopération Culturelle et Linguistique.

Monsieur PILHION, Sous-Directeur de la Coopération Linguistique et Educative.

### Coordonnateurs géographiques.

Monsieur GARACHON, Coordonnateur Asie.

Madame HAGUENAUER, Coordonnateur Allemagne.

Monsieur LAMENTINI, Coordonnateur Euro-Méditerranée.

Monsieur ROUDIERE, Coordonnateur Amérique.

Madame ALORGE, Coordonnateur Europe.

### Ambassades et services culturels.

Monsieur D. CONTENAY, Ambassadeur de France en Pologne.

Monsieur J.P. LAFON, Ambassadeur de France au Liban.

Monsieur d'ABOVILLE, Ambassadeur de France en République tchèque.

Monsieur P. BARROUX, Ministre Conseiller à l'Ambassade de France en Chine.

Monsieur O. POIVRE d'ARVOR, Conseiller Culturel à l'Ambassade de France en Grande-Bretagne.

Monsieur F. NEUVILLE, Directeur de l'Institut d'Etudes Françaises à Istanbul.

Monsieur G. LINKS, Attaché Culturel Scientifique et de Coopération à l'Ambassade de France au Danemark.

Monsieur E. DUEDAL, Attaché Commercial à l'Ambassade de France au Danemark.

Monsieur O. REMOND, Conseiller Economique et Commercial à l'Ambassade de France au Danemark.

Madame F. ALLAIRE, Conseiller Culturel Scientifique et de Coopération à l'Ambassade de France en Hongrie.

Monsieur A. HOLLEVILLE, Premier Conseiller à l'Ambassade de France en Hongrie.

Monsieur J. DEFERT, Directeur de l'Institut Français, Conseiller Culturel à l'Ambassade de France en Slovaquie.

Monsieur J.F. DESMAZIERES, Conseiller Culturel à l'Ambassade de France au Liban.



#### MINISTERE DE LA COOPERATION.

Madame C. MALAUSSENA, Conseiller Culturel au Cabinet du Ministre délégué chargé de la Coopération.



#### SECRETARIAT D'ETAT A LA FRANCOPHONIE.

Madame M SUDRE, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires étrangères, chargée de la Francophonie.



#### PARLEMENT

##### Sénat

Monsieur J. HABERT, sénateur des Français établis hors de France, Président de l'Association Nationale des Ecoles Françaises de l'Etranger (ANEFE).

Monsieur H. DURAND-CHASTEL, sénateur des Français établis hors de France.

Monsieur X. de VILLEPIN, sénateur des Français établis hors de France, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Monsieur P. d'ORNANO, sénateur des Français établis hors de France

Monsieur J.P. CANTEGRIT, sénateur des Français établis hors de France.

##### Assemblée nationale.

Monsieur X. DENIAU

Monsieur J.B. RAIMOND



## CONSEIL SUPERIEUR DES FRANCAIS DE L'ETRANGER.

Monsieur P. HAYS, Délégué CSFE Singapour, Président de la Commission Education.

Monsieur R. SABAUD, Délégué CSFE Allemagne, Rapporteur de la Commission Education.

Intervention et débat devant le CSFE en mai 1996, sous la présidence de Madame M. ben GUIGA, Sénateur représentant les Français établis hors de France, de Monsieur P. HAYS, de Monsieur R. SABAUD, en présence des Sénateurs représentant les Français établis hors de France et les représentants du CSFE.

### A la suite du débat un certain nombre des notes ont été adressées par des membres du CSFE.

Madame C. LEPAGE, Déléguée CSFE Sud de l'Allemagne.

Madame H. HARITCALDE, Déléguée CSFE Chili, Argentine, Uruguay, Paraguay.

Monsieur B. COCQ, Délégué CSFE Grande-Bretagne.

Monsieur A. FERRAND, délégué CSFE Belgique, Rapporteur de la Commission des Affaires Economiques, Fiscales et Financières.

Monsieur R. PETRI-GUASCO, Délégué CSFE, Italie.



## PERSONNALITES

Monsieur J.D LEVITTE, ancien Directeur Général de la DGRCSST Conseiller Diplomatique de la Présidence de la République.

Monsieur J. BAYLE, Inspecteur général des Finances, Président Directeur Général de la SFP, chargé du rapport relatif à l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger, avril 1996.

Monsieur MAILLARD, Proviseur du Lycée international de Saint Germain en Laye.

Monsieur J. CARBE, Ancien Directeur de l'AEFE.

Monsieur FOSSIEZ, Principal au collège Auguste Renoir de Chatou, ancien professeur au lycée français d'Abidjan.



## SYNDICATS.

Monsieur PERROTIN, SNES.

Monsieur F. CARRIE, Secrétaire national de la FEN.



## FORCES ARMEES

Lieutenant-Colonel JOLEAUD, Troupes de Marines.



## ALLIANCES FRANCAISES

Monsieur J. HARZIC, Secrétaire Général des Alliances Françaises.

Monsieur F. HINGUE, Direction de l'Action à l'Etranger des Alliances Françaises.



## MISSION LAÏQUE

Monsieur J.P. BAYLE, Président de la Mission Laïque.



## ENTREPRISES

### Groupe PSA, PEUGEOT-CITROËN.

Monsieur X. FELS, Directeur des Relations Extérieures.

Mademoiselle E. GAUTHIER, Division administration du personnel, Direction des Ressources Humaines de Citroën.

Monsieur J.P. BIDON, Département Personnel Gestion Organisation, Direction des Affaires Internationales, Automobiles Peugeot.

### Groupe BOUYGUES.

Monsieur Y. DELMAS, Directeur Général Administration.

Monsieur I. REPLUMAZ, Directeur Général Bâtiment International.

### GUERLAIN.

Monsieur P. GUERLAIN, Directeur Général.

### LVMH.

Monsieur J.P. CLAVERIE.

### COMPAGNIE GENERALE DES EAUX.

Monsieur H. PROGLIO, Directeur.

### SOCIETE GENERALE.

Monsieur M. CASSOU, Directeur de la Division Internationale.



## ASSOCIATIONS

Monsieur M. DEIRMENDJIAN, Président du Groupement Interprofessionnel International arménien.



## SERVICES CULTURELS ETRANGERS

### ALLEMAGNE.

Monsieur P. OHR, Conseiller Culturel.

Monsieur W. DAERR, Conseiller Culturel.

### ETATS UNIS.

Madame A BARBARAUT, Conseiller Culturel, Bureau of Educational and Cultural Affairs, United States Information Agency.

### GRANDE BRETAGNE.

Monsieur D.H. JACKMAN, Directeur Adjoint du British Council, Attaché Culturel auprès de l'Ambassade de Grande Bretagne.

### ITALIE.

Madame REBECENI, Conseiller Culturel.



## NOTES RECUES.

Monsieur J. CROSNIER, Consultant International en developpement.

Monsieur S. VILLAS.

# ANNEXE I

VENDREDI 15 DECEMBRE 1995 / 127<sup>e</sup> ANNÉE / N° 291

ISSN 0373-8426

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# JOURNAL OFFICIEL

### LOIS ET DÉCRETS

#### MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Arrêté du 6 novembre 1995 fixant la liste  
des établissements scolaires français à l'étranger  
NOR: MEN9502572A

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle, le ministre des affaires étrangères et le ministre délégué à la coopération,

vu la loi d'orientation sur l'éducation n° 89-486 du 10 juillet 1989 modifiée, notamment son article 31 ;

vu le décret n° 93-1084 du 9 septembre 1993 relatif aux établissements scolaires français à l'étranger ;

Arrêtent :

Art. 1<sup>er</sup>. - Les établissements scolaires français à l'étranger dont la liste figure en annexe sont reconnus comme satisfaisant aux conditions fixées par le décret n° 93-1084 du 9 septembre 1993 sus-visé, notamment son article 2.

Art. 2. - La scolarité accomplie par les élèves dans ces établissements est assimilée à celle effectuée en France dans un établissement d'enseignement public, en vue de la poursuite des études et de la délivrance des diplômes.

Art. 3. - Les décisions prises par ces établissements relativement à la scolarité des élèves, notamment en matière d'orientation, s'appliquent en France dans les établissements d'enseignement public et dans les établissements d'enseignement privés sous contrat. Elles s'appliquent également dans les autres établissements scolaires français à l'étranger.

Art. 4. - Le directeur des affaires générales, internationales et de la coopération au ministère de l'éducation nationale, de l'enseigne-

ment supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle, le directeur général des relations culturelles, scientifiques et techniques au ministère des affaires étrangères et le directeur de l'administration générale au ministère de la coopération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 novembre 1995.

*Le ministre de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur, de la recherche  
et de l'insertion professionnelle,*

*Pour le ministre et par délégation :*  
*Le directeur des affaires générales,  
internationales et de la coopération,*  
S. LASVIGNES

*Le ministre des affaires étrangères,*

*Pour le ministre et par délégation :*  
*Par empêchement du directeur général  
des relations culturelles,  
scientifiques et techniques :*  
*Le chef de service,*  
S. DEGALLAUX

*Le ministre délégué à la coopération,  
Pour le ministre et par délégation :*  
*Le directeur de l'administration générale,*  
P. BOBILLO

#### ANNEXE

ETABLISSEMENTS	ECOLE	COLLEGE	LYCEE	OBSERVATIONS
<i>Afrique du Sud</i>				
Ecole française Jules-Verne, Johannesburg	*	*	*	
Ecole française François-le-Vaillant, Le Cap	*			
Ecole française, Richards Bay	*			
<i>Republique federale d'Allemagne</i>				
Cité scolaire de Remickanoorf, Berlin	*			
Collège français, Berlin	*	*	*	Ecole : classe de C.M. 2 uniquement
Lycée de Gaulle-Aoennauer, Bonn	*	*	*	
Collège français, Düsseldorf	*	*	*	Lycée : classe de seconde uniquement
Lycée français, Francfort-sur-le-Main	*	*	*	
Ecole franco-allemande, Fribourg-en-Brisgau	*			
Ecole maternelle franco-allemande, Fribourg-en-Brisgau	*			Ecole : classes de maternelle uniquement
Lycée franco-allemand, Fribourg-en-Brisgau	*	*	*	
Lycée français, Hammourg	*	*	*	
Lycée Jean-Renan, Munich	*	*	*	
Lycée franco-allemand, Sarrebruck	*	*	*	
Ecole française de Sarrebruck et Dilling	*			
Ecole française Georges-Cuvier, Stuttgart	*			
<i>Angola</i>				
Ecole française, Luanda	*	*	*	Lycée : classe de seconde uniquement
<i>Arabie Saoudite</i>				
Section française de la S.A.I.S., Dhahran-Aikhoba	*	*		
Section française de la S.A.I.S., Dhedan	*	*		Lycée : classe de seconde uniquement
Section française de la S.A.I.S., Riyad	*	*		Lycée : classe de seconde uniquement
<i>Argentine</i>				
Lycée franco-argentin Jean-Mermoz, Buenos Aires	*	*	*	
Collège franco-argentin, Martinez	*	*		Collège : sauf classe de 3 <sup>e</sup>
<i>Australie</i>				
Petite école Redhill, Canberra	*			Ecole : classes de maternelle uniquement

ÉTABLISSEMENTS	ÉCOLE	COLLÈGE	LYCÉE	OBSERVATIONS
Ecole franco-australienne, Canberra.....	*	*	*	Lycée : classe de seconde uniquement
Ecole française, Melbourne.....	*			
Lycée Condorcet, Sydney.....	*	*	*	Lycée : sauf classe de terminale
<i>Autriche</i>				
Lycée français, Vienne.....	*	*	*	
<i>Bahrein</i>				
Ecole française, Manama.....	*			
<i>Bangladesh</i>				
Ecole française, Dacca.....	*			
<i>Belgique</i>				
Lycée français Jean-Monnet, Bruxelles.....	*	*	*	
Ecole française, Gand.....	*	*		
Pensionnat de la Providence, Templeuve.....	*			
<i>République du Bénin</i>				
Etablissement français d'enseignement Montaigne, Cotonou.....	*	*	*	
<i>Birmanie</i>				
Ecole Total Yangon, Rangoun.....	*			
<i>Bolivie</i>				
Lycée franco-bolivien, La Paz.....	*	*	*	
<i>Botswana</i>				
Ecole française, Gaborone.....	*			
<i>Bésil</i>				
Ecole française, Brasilia.....	*	*	*	
Ecole française, Recife.....	*			
Lycée Molière, Rio de Janeiro.....	*	*	*	
Lycée Louis-Pasteur, Sao Paulo.....	*	*	*	
<i>Bulgarie</i>				
Ecole française Victor-Hugo, Sofia.....	*			
<i>Burkina Faso</i>				
Ecole française André-Malraux, Bobo-Dioulasso.....	*			
Lycée Saint-Exupéry, Ouagadougou.....	*	*	*	
<i>Burundi</i>				
Ecole française, Bujumbura.....	*	*	*	
<i>Cambodge</i>				
Ecole française, Phnom-Penh.....	*			
<i>Cameroun</i>				
Ecole Le Baobab, Bafoussam.....	*			
Lycée Dominique-Savio, Douala.....	*	*	*	
Centre scolaire Alucam, Edéa.....	*			
Ecole française Le Tinguelin, Garoua.....	*			
Ecole de la société Sonara, Limbe.....	*			
Ecole Les Boukarous, Maroua.....	*			
Ecole française de l'Adamaoua, N'gaoundéré.....	*			
Ecole internationale Le Flamboyant, Yaoundé.....	*			
Lycée Fustel-de-Coulanges, Yaoundé.....	*	*	*	
<i>Canada</i>				
Ecole Louis-Pasteur, Calgary.....	*	*		
Collège français, Montréal.....	*			
Collège Stanislas, Montréal et son annexe de Québec.....	*	*	*	
Collège Marie-de-France, Montréal.....	*	*	*	
Lycée Claudel, Ottawa.....	*	*	*	
Ecole Gabrielle-Roy, Toronto.....	*			
Ecole bilingue, Toronto.....	*	*		

ÉTABLISSEMENTS	ÉCOLE	COLLÈGE	LYCÉE	OBSERVATIONS
<i>République centrafricaine</i>				
Lycée Charles-de-Gaulle, Bangui.....	*	*	*	
<i>Chili</i>				
Lycée Charles-de-Gaulle, Concepcion.....	*	*		
Lycée Jean-Mermoz, Curico.....	*			
Lycée Claude-Gay, Osorno.....	*			
Lycée Saint-Exupéry, Santiago.....	*	*	*	
Collège français, Valparaiso, Vina del Mar.....	*			
<i>Chine</i>				
Ecole française, Canton.....	*			
Ecole française E.D.F., Daya Bay.....	*			
Ecole française, Pékin.....	*	*	*	
Ecole française de Shajiao G.E.C. Alsthom, Taiping.....	*			
Ecole Citroën, Wuhan.....	*			
<i>Chypre</i>				
Ecole Arthur-Rimbaud, Nicosie.....	*			
<i>Colombie</i>				
Lycée Louis-Pasteur, Bogota.....	*	*	*	
Lycée Paul-Valéry, Cali.....	*	*	*	
Lycée français, Pereira.....	*			
<i>Comores</i>				
Ecole française Henri-Matisse, Moroni.....	*	*	*	Lycée : classe de seconde uniquement
Ecole française d'Anjouan, Mutsamudu.....	*			
<i>Congo</i>				
Lycée français Saint-Exupéry, Brazzaville.....	*	*	*	
Lycée français Charlemagne, Pointe-Noire.....	*	*	*	
<i>Corée du Sud</i>				
Ecole française, Séoul.....	*	*		Collège : classes de 6 <sup>e</sup> et de 5 <sup>e</sup> uniquement
<i>Costa Rica</i>				
Lycée franco-costaricain, San José.....	*	*	*	
<i>Côte d'Ivoire</i>				
Groupe scolaire La Riviera, Abidjan.....	*			
Ecole Eau-Vive Cocody, Abidjan.....	*			
Ecole Eau-Vive zone 4, Abidjan.....	*			
Cours La Fontaine, Abidjan.....	*			
Le Nid de Cocody, Abidjan.....	*			
Pépinière des Deux Plateaux, Abidjan.....	*			
Les Pitchenues, Abidjan.....	*			
Les Sept Nains, Abidjan.....	*			
Cours Sévigné, Abidjan.....	*			
Ecole L'Ardoise, Abidjan.....	*			
Ecole du 43 <sup>e</sup> bataillon d'infanterie de marine, Abidjan.....	*			
Ecole Pigier, Abidjan.....			*	
Lycée Blaise-Pascal, Abidjan.....		*	*	
Section française du collège Jean-Mermoz, Abidjan.....	*	*	*	
Section internationale du collège Jean-Mermoz, Abidjan.....	*	*	*	
Cours Lamartine, Abidjan.....	*	*	*	
Cours Castaing, Abidjan.....	*	*	*	
Ecole française, Adiopodoumé.....	*			
Lycée René-Descartes, Bouaké.....	*	*	*	
Ecole française Les Bougainvilliers, Daloa.....	*			
Ecole française, Gagnoa.....	*			
Groupe scolaire Les Flamboyants, Korhogo.....	*			
Ecole française, Man.....	*			
Ecole française Les Hibiscus, San Pedro.....	*			
Lycée Saint-Exupéry, Yamoussoukro.....	*	*	*	
<i>Cuba</i>				
Ecole française, La Havane.....	*			

ÉTABLISSEMENTS	ÉCOLE	COLLÈGE	LYCÉE	OBSERVATIONS
<i>Danemark</i>				
Lycée français Prins-Henrik, Copenhague .....	*	*	*	
<i>Djibouti</i>				
Ecole française Françoise-Dolto.....	*			
Ecole de la Nativité.....	*	*		
Collège de Boulaos.....		*		
Collège Ambouli.....		*		
Collège Charles-de-Foucauld.....		*		
Lycée Joseph-Kessel.....		*	*	
Lycée d'Etat.....		*	*	
<i>Egypte</i>				
Ecole française Champollion, Alexandrie.....	*			
Lycée français, Le Caire.....	*	*	*	
<i>El Salvador</i>				
Lycée français, San Salvador.....	*	*	*	
<i>Emirats arabes unis</i>				
Lycée Louis-Massignon, Abou Dhabi.....	*	*	*	
Ecole française, Sharjah.....	*			
<i>Equateur</i>				
Lycée La Condamine, Quito.....	*	*	*	
<i>Espagne</i>				
Lycée français, Barcelone.....	*	*	*	
Collège Ferdinand-de-Lesseps, Barcelone.....	*	*	*	Lycée : classe de seconde uniquement
Ecole française de la Costa Blanca, Benidorm.....	*			
Collège français, Bilbao.....	*	*		
Ecole Bon Soleil, Gava-Barcelone.....	*	*		
Ecole française, Ibiza.....	*	*		
Collège français, Las Palmas.....	*	*		
Ecole Saint-Louis des Français, Madrid.....	*			Ecole : classe de C.P. uniquement
Ecole Saint-Exupéry, Madrid.....	*			
Lycée français, Madrid.....	*	*	*	
Union chrétienne de Saint-Chaumont, Madrid.....	*	*	*	
Cours Molière, Madrid, Villanueva de la Canada.....	*	*	*	
Lycée français, Malaga.....	*	*	*	
Lycée français, M.L.F., Alicante.....	*	*	*	
Ecole française, Murcie.....	*	*		
Collège français, Palma de Majorque.....	*	*		
Ecole Bon Soleil, Reus-Tarragone.....	*			
Lycée français, Saint-Sébastien.....	*	*		
Collège Molière, Saragosse.....	*	*		
Lycée français, Valence.....	*	*	*	
Ecole française, Valladolid.....	*	*		Collège : sauf classe de 3 <sup>e</sup>
<i>Etats-Unis</i>				
Ecole bilingue, Arlington.....	*			
Ecole internationale, Atlanta.....	*			
Ecole bilingue, Berkeley.....	*	*		Collège : sauf classe de 3 <sup>e</sup>
Ecole franco-américaine Lincoln, Chicago.....	*			
Ecole internationale, Chicago.....	*			
Ecole franco-américaine de la Silicon Valley, Cupertino.....	*			
Ecole française, Dallas.....	*			
Ecole internationale, Denver.....	*			
Ecole française, Detroit.....	*			
Ecole de la société Michelin, Greenville.....	*			
Section bilingue d'Awty School, Houston.....	*	*	*	
Ecole internationale d'Indiana, Indianapolis.....	*			Ecole : classes de maternelle et C.P. uniquement
Lycée français, Los Angeles.....	*	*	*	
Lycée international, Los Angeles.....	*	*	*	
Section française de l'école internationale, Miami.....	*	*		Ecole : sauf classe de C.P.
Ecole des Nations Unies (Unis), New York.....	*			Ecole : sauf classe de C.P.
Lycée Kennedy, New York.....	*	*		
Lycée français, New York.....	*	*	*	
Ecole franco-américaine de Larchmont, New York.....	*	*	*	Lycée : classe de seconde uniquement

ÉTABLISSEMENTS	ÉCOLE	COLLÈGE	LYCÉE	OBSERVATIONS	
Ecole franco-américaine Audubon, Nouvelle-Orléans	*			Ecole : classes de maternelle uniquement	
Ecole franco-américaine, Palo Alto	*				
Ecole française internationale Bryn-Mawr, Philadelphie	*				
Ecole franco-américaine, Portland	*				
Ecole franco-américaine, Providence-Rhode Island	*				
Ecole française, San Diego	*				
Lycée français international La Pérouse, San Francisco	*	*	*		
Lycée franco-américain, San Francisco	*	*	*		
Lycée Rochambeau, Washington	*	*	*		
<i>Ethiopie</i>					
Lycée franco-éthiopien Guébré-Mariam, Addis-Ababa	*	*	*		
<i>Finlande</i>					
Ecole française, Helsinki	*				
<i>Gabon</i>					
Ecole publique conventionnée, Franceville	*			Lycée : classe de seconde uniquement	
Ecoles publiques conventionnées Gros Bouquet I et II, Libreville	*				
Ecole publique conventionnée des Charbonnages, Libreville	*				
Ecole publique conventionnée Owendo, Libreville	*				
Lycée Blaise-Pascal, Libreville		*	*		
Institution Immaculée-Conception, Libreville		*	*		
Ecole publique conventionnée Henri-Sylvoz, Moanda	*				
Collège Henri-Sylvoz, Moanda		*			
Ecole publique conventionnée, Mounana	*				
Collège Henri-Basset, Mounana		*			
Ecole publique conventionnée, Port-Gentil	*				
Collège Victor-Hugo, Port-Gentil		*	*		
<i>Gambie</i>					
Ecole française, Banjul	*				
<i>Ghana</i>					
Ecole française, Accra	*				
<i>Grande-Bretagne</i>					
Ecole de la société Total Oil Marine, Aberdeen	*	*	*	Lycée : sauf classe de terminale Ecole : classes de maternelle uniquement	
Ecole des Petits, Londres	*				
Ecole française Jacques-Prévert, Londres	*				
Ecole Ile-aux-Enfants, Londres	*				
Lycée français Charles-de-Gaulle et classes annexes francophones, Londres	*	*	*		
<i>Grèce</i>					
Lycée franco-hellénique, Athènes	*	*	*		
Ecole française, Thessalonique	*				
<i>Guatemala</i>					
Collège Jules-Verne, Guatemala-Ville	*	*	*	Lycée : classe de seconde uniquement	
<i>Guinée</i>					
Lycée français Albert-Camus, Conakry	*	*	*		
Ecole de la Compagnie des bauxites de Guinée, Kamsar-Sangaredi	*	*			
Collège de Kimbo, Fria	*				
<i>Guinée-Bissau</i>					
Ecole française Victor-Hugo, Bissau	*			Ecole : classe de C.P. uniquement	
<i>Guinée équatoriale</i>					
Ecole française, Malabo	*				
<i>Haïti</i>					
Lycée Alexandre-Dumas, Port-au-Prince	*	*	*		
<i>Honduras</i>					
Lycée franco-hondurien, Tegucigalpa	*	*	*	Lycée : classe de seconde uniquement	
<i>Hong-Kong</i>					
Lycée français international Victor-Segalen, Hong-kong	*	*	*		
Ecole française de Taipei, Taiwan	*				

ÉTABLISSEMENTS	ÉCOLE	COLLÈGE	LYCÉE	OBSERVATIONS
<i>Hongrie</i>				
Lycée français, Budapest .....	*	*	*	Lycée : sauf classe de terminale
<i>Inde</i>				
Ecole française, Bombay .....	*			
Ecole française, New Delhi .....	*	*		
Ecole Saint-Joseph-de-Cluny, Pondichéry .....	*	*		
Lycée français, Pondichéry .....	*	*	*	
<i>Indonésie</i>				
Ecole de la société Total-Indonésie, Balikpapan .....	*	*		
Ecole internationale française, Jakarta .....	*	*	*	
Ecole Dumez international, Padang, Sumatra .....	*			
<i>Iran</i>				
Ecole française, Téhéran .....	*			
<i>Irlande</i>				
Ecole franco-irlandaise, Dublin .....	*	*		
<i>Israël</i>				
Collège des Frères, Jaffa .....		*	*	Collège : classes de 4 <sup>e</sup> et de 3 <sup>e</sup> uniquement
Lycée de la Havat Hanoar, Jérusalem .....			*	
Lycée Banoth Tsion, Jérusalem .....			*	
Lycée français, Jérusalem .....	*	*	*	
Lycée Thorani, Kfar Maimon, Néguev .....			*	
Collège français Marc-Chagall, Tel-Aviv .....	*	*		
<i>Italie</i>				
Ecole française, Florence .....	*	*		Collège : classes de 6 <sup>e</sup> et de 5 <sup>e</sup> uniquement
Lycée Stendhal, Milan .....	*	*	*	
Etablissement scolaire français, Naples .....	*	*		Collège : sauf classe de 3 <sup>e</sup>
Institut Saint-Dominique, Rome .....	*	*	*	
Lycée Chateaubriand, Rome .....	*	*	*	
Lycée français Jean-Giono, Turin .....	*	*	*	
<i>Japon</i>				
Ecole française du Kansai, Osaka-Kobé .....	*			
Lycée franco-japonais, Tokyo .....	*	*	*	
<i>Jordanie</i>				
Lycée français, Amman .....	*			
<i>Kenya</i>				
Lycée français Denis-Diderot, Nairobi .....	*	*	*	
<i>Koweït</i>				
Lycée français, Koweït .....	*	*	*	
<i>Laos</i>				
Ecole française Hoffet, Vientiane .....	*			
<i>Liban</i>				
Collège Mont-la-Salle, Ain Saadé .....	*	*	*	
Collège mariste Champville, Antelias .....	*	*	*	
Collège des Pères-Antonins, Baabda .....	*	*	*	
Lycée Verdun, M.L.F., Beyrouth .....	*	*	*	Collège : sauf classe de 3 <sup>e</sup>
Collège Saint-Joseph-de-l'Apparition, Beyrouth .....	*	*	*	
Collège Elite, Beyrouth .....	*	*	*	
L'Athénée, Beyrouth .....	*	*	*	
Collège international, Beyrouth .....	*	*	*	
Collège protestant, Beyrouth .....	*	*	*	
Lycée Abdel-Kader, Beyrouth .....	*	*	*	
Grand lycée franco-libanais, M.L.F., Beyrouth .....	*	*	*	
Lycée franco-libanais, M.L.F., Nar-Ibrahim, Beyrouth .....	*	*	*	
Collège Louise-Wegman, Beyrouth .....	*	*	*	
Collège Notre-Dame-de-Nazareth, Beyrouth .....	*	*	*	
Collège Notre-Dame-de-Jamhour, Beyrouth .....	*	*	*	

ÉTABLISSEMENTS	ÉCOLE	COLLÈGE	LYCÉE	OBSERVATIONS
Collège Notre-Dame-de-Lourdes, Jbaïl Amchit .....	*	*	*	
Collège des Saints-Cœurs, Jounieh .....	*	*	*	
Lycée franco-libanais, M.L.F., Tripoli .....	*	*	*	
<i>Libye</i>				
Ecole de la communauté française, Tripoli .....	*	*		
<i>Lituanie</i>				
Ecole française, Vilnius .....	*			Ecole : classes de maternelle uniquement
<i>Luxembourg</i>				
Collège Vauban, Luxembourg .....		*	*	
<i>Madagascar</i>				
Ecole primaire française, Ambanja .....	*			
Ecole primaire française, Ambilobe .....	*			
Ecole primaire française, Antalaha .....	*			
Collège français, Antsirabé .....	*	*		
Lycée français, Antsiranana (Diégo-Suarez) .....	*	*	*	
Collège français, Fianarantsoa .....	*	*		
Ecole primaire française, Fort-Dauphin .....	*			
Collège français, Majunga .....	*	*		
Ecole primaire française, Manakara .....	*			
Ecole primaire française, Mananjary .....	*			
Ecole primaire française Lamartine, Nosy-Be .....	*			
Lycée français, Tamatave .....	*	*	*	
Ecole primaire française A, Ampeliloah, Tananarive .....	*			
Ecole primaire française B, Ampandrianomby, Tananarive .....	*			
Ecole primaire française, Ambohibao, Tananarive .....	*			
Ecole d'Antsahabe, Tananarive .....	*			
Ecole Sully, Tananarive .....	*			
Collèges de France, Tananarive .....	*	*		
Ecole La Clairefontaine, Tananarive .....	*	*		
Lycée français, Tananarive .....	*	*	*	
Collège français, Tuléar .....	*	*		
<i>Malaisie</i>				
Ecole française, Kuala Lumpur .....	*			
<i>Mali</i>				
Ecole maternelle Les Lutins, Bamako .....	*			Ecole : classes de maternelle uniquement
Lycée français Liberté, Bamako .....	*	*	*	
<i>Maroc</i>				
Groupe scolaire Paul-Gauguin, Agadir .....	*	*		
Ecole primaire Narcisse-Leven, Casablanca .....	*			
Ecole Claude-Bernard, Casablanca .....	*			
Ecole Georges-Bizet, Casablanca .....	*			
Ecole Alphonse-Daudet, Casablanca .....	*			
Ecole Molière, Casablanca .....	*			
Ecole Ernest-Renan, Casablanca .....	*			
Ecole Théophile-Gautier, Casablanca .....	*			
Collège Anatole-France, Casablanca .....		*		
Lycée Lyautey, Casablanca .....		*	*	
Ecole Al Jabr, Casablanca .....		*	*	
Lycée Maimonide, Casablanca .....		*	*	
Ecole normale hébraïque, Casablanca .....		*	*	
Ecole Charcot, El Jadida .....	*			
Groupe scolaire La Fontaine, Fès .....		*	*	Lycée : classe de seconde uniquement
Groupe scolaire Honoré-de-Balzac, Kenitra .....	*	*		
Ecole Auguste-Renoir, Marrakech .....	*			
Lycée Victor-Hugo, Marrakech .....		*	*	
Ecole Jean-Jacques-Rousseau, Meknès .....	*			
Lycée Paul-Valéry, Meknès .....		*	*	
Groupe scolaire Claude-Monet, Mohammedia .....	*	*		
Ecole Pierre-de-Ronsard, Rabat .....	*			
Ecole André-Chénier, Rabat .....	*			
Ecole Paul-Cézanne, Rabat .....	*			
Ecole Albert-Camus, Rabat .....	*			

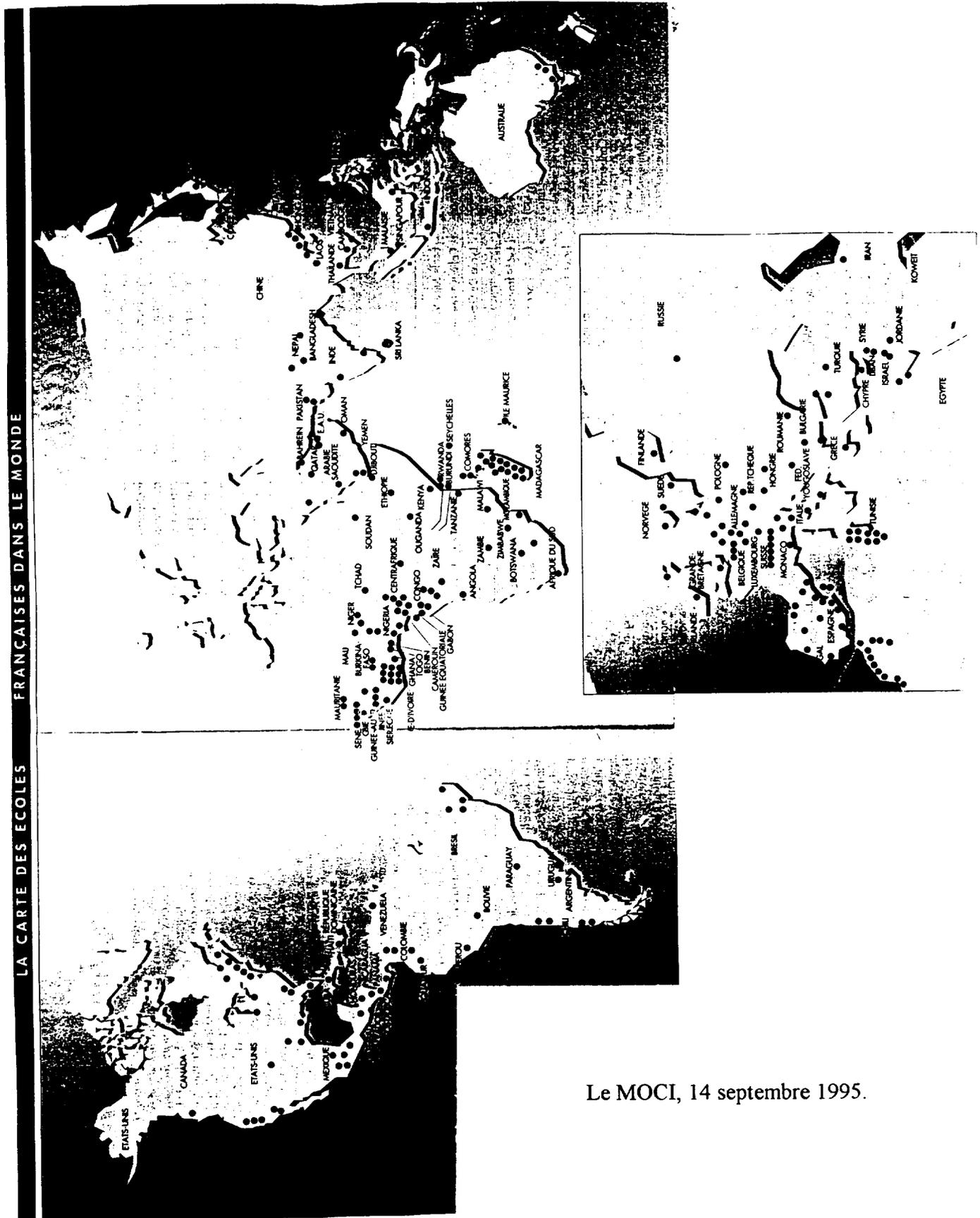
ÉTABLISSEMENTS	ÉCOLE	COLLÈGE	LYCÉE	OBSERVATIONS
Lycée Descartes, Rabat.....		*	*	
Ecole Adrien-Berchet, Tanger.....	*			
Lycée Régnauld, Tanger.....		*	*	
<i>Ile Maurice</i>				
Lycée La Bourdonnais, Curepipe.....	*	*	*	
Ecole du Nord, La Bourdonnais, Mapou.....	*	*		
Ecole du Centre Pierre-Poivre, Saint-Pierre.....	*			
<i>Mauritanie</i>				
Lycée Théodore-Monod, Nouakchott.....	*	*	*	
<i>Mexique</i>				
Section française du lycée franco-mexicain et son annexe de Coyoacan.....	*	*	*	
Ecole française, La Laguna-Lerdo.....	*			
Section française du collège franco-mexicain, Guadalajara.....	*	*		
Ecole française, Cuernavaca.....	*			
<i>Monaco</i>				
Ecole La Condamine.....	*			
Ecole du Rocher.....	*			
Ecole des Revoires.....	*			
Ecole de Fontvieille.....	*			
Cours de l'Enfant-Jésus (Saint-Maur).....	*			
Ecole des Sœurs dominicaines.....	*			
Collège Charles-III.....		*		
Lycée Albert-I <sup>er</sup> .....			*	
Lycée technique de Monte-Carlo.....		*	*	
Institution François-d'Assise - Nicolas-Barré.....	*	*	*	
<i>Mozambique</i>				
Ecole française, Maputo.....	*			
<i>Népal</i>				
Ecole française, Katmandou.....	*			
<i>Nicaragua</i>				
Collège Victor-Hugo, Managua.....	*			
<i>Niger</i>				
Lycée La Fontaine, Niamey.....	*	*	*	
<i>Nigeria</i>				
Petite école française, Abuja.....	*			Ecole : classes de maternelle uniquement
Ecole française, Kano.....	*			
Ecole française, Kaduna.....	*			
Ecole française Louis-Pasteur, Lagos.....	*	*	*	Lycée : classe de seconde uniquement
Ecole française Elf-Michelin, Port-Harcourt.....	*	*		
<i>Norvège</i>				
Lycée français, Stavanger.....	*	*	*	
Lycée français, Oslo.....	*	*	*	
<i>Oman</i>				
Ecole française, Mascate.....	*			
<i>Ouganda</i>				
Ecole française, Kampala.....	*			
<i>Pakistan</i>				
Ecole française, Islamabad.....	*			
Ecole française, Karachi.....	*			
<i>Panama</i>				
Ecole française Paul-Gauguin, Panama.....	*			
<i>Paraguay</i>				
Collège français Marcel-Pagnol, Assomption.....	*			

ÉTABLISSEMENTS	ÉCOLE	COLLÈGE	LYCÉE	OBSERVATIONS
<i>Pays-Bas</i>				
Lycée Van-Gogh, La Haye et son annexe d'Amsterdam.....	*	*	*	
<i>Pérou</i>				
Lycée franco-péruvien, Lima.....	*	*	*	
<i>Philippines</i>				
Ecole française, Manille.....	*	*		
<i>Pologne</i>				
Lycée français René-Goscinny, Varsovie.....	*	*	*	
<i>Portugal</i>				
Lycée français Charles-Lepierre, Lisbonne.....	*	*	*	
Ecole française Marius-Latour, Porto.....	*	*		Collège : classes de 6 <sup>e</sup> et de 5 <sup>e</sup> uniquement
<i>Qatar</i>				
Ecole française, Doha.....	*	*		
<i>République dominicaine</i>				
Lycée français, Saint-Domingue.....	*	*	*	Lycée : classe de seconde uniquement
<i>République tchèque</i>				
Ecole française, Prague.....	*	*		
<i>Roumanie</i>				
Ecole française, Bucarest.....	*	*	*	Lycée : classe de seconde uniquement
<i>Russie</i>				
Lycée français, Moscou.....	*	*	*	
<i>Sénégal</i>				
Ecole Aloys Kobes, Dakar.....	*			
Ecole franco-sénégalaise Dial-Diop, Dakar.....	*			
Ecole franco-sénégalaise de Fann, Dakar.....	*			
Institution Sainte-Jeanne-d'Arc, Dakar.....	*	*	*	
Cours Sainte-Marie-de-Hann, Dakar.....	*	*	*	
Lycée Jean-Mermoz, Dakar.....	*	*	*	
Ecole Jacques-Mimran, Richard-Toll.....	*			
Ecole française Antoine-de-Saint-Exupéry, Saint-Louis.....	*			
Ecole française Dr-Guillet, Thies.....	*			
Ecole française François-Rabelais, Ziguinchor.....	*			
<i>Seychelles</i>				
Ecole française, Victoria.....	*			
<i>Sierra Leone</i>				
Ecole française, Freetown.....	*			
<i>Singapour</i>				
Lycée français, Singapour.....	*	*	*	
<i>Slovaquie</i>				
Ecole E.D.F.-Svovelec, Levice.....	*			
<i>Slovénie</i>				
Ecole française de Ljubljana et son annexe de Novo Mesto.....	*			
<i>Soudan</i>				
Ecole française, Khartoum.....	*			
<i>Sri Lanka</i>				
Ecole française, Colombo.....	*			
<i>Suède</i>				
Lycée français Saint-Louis, Stockholm.....	*	*	*	
<i>Suisse</i>				
Ecole française, Bâle.....	*			

ÉTABLISSEMENTS	ÉCOLE	COLLÈGE	LYCÉE	OBSERVATIONS
Ecole française, Berne .....	*	*		
Pensionnat international La Chassotte, Fribourg .....		*	*	
Ecole française, Genève .....	*			
Pensionnat Valmont, Lausanne .....	*	*	*	
Lycée français, Zurich .....	*	*	*	
<i>Syrie</i>				
Ecole française, Damas .....	*	*	*	
<i>Tanzanie</i>				
Ecole française, Dar-es-Salam .....	*			
<i>Tchad</i>				
Lycée français Montaigne et son annexe François-Villon à Moundou, N'Djamena .....	*	*	*	
<i>Thaïlande</i>				
Ecole française, Bangkok .....	*	*	*	
<i>Togo</i>				
Lycée français, Lomé .....	*	*	*	
<i>Tunisie</i>				
Ecole Jean-Giono, Bizerte .....	*			
Ecole Paul-Verlaine, Carthage-La Marsa .....	*			
Ecole Robert-Desnos, El Omrane, Tunis .....	*			
Lycée français, La Marsa .....		*	*	
Ecole Georges-Brassens, Megrine .....	*			
Ecole George-Sand, Nabeul .....	*			
Groupe scolaire Albert-Camus, Sfax .....	*	*		
Ecole Guy-de-Maupassant, Sousse .....	*			
Collège français Charles-Nicolle, Sousse .....		*		
Ecole Marie-Curie, Tunis .....	*			
Lycée Pierre-Mendès-France, Tunis .....		*	*	
<i>Turquie</i>				
Lycée français Charles-de-Gaulle, Ankara .....	*	*	*	
Ecole Oyak-Renault, Bursa .....	*			
Lycée français Pierre-Loti, Istanbul .....	*	*	*	
<i>Uruguay</i>				
Lycée français, Montevideo .....	*	*	*	
<i>Vanuatu</i>				
Ecole française, Port-Vila .....	*	*	*	
<i>Venezuela</i>				
Section française du collège Francia, Caracas .....	*	*	*	
<i>Vietnam</i>				
Ecole française, Hanoi .....	*	*	*	
Ecole française Colette, Ho Chi Minh-Ville .....	*	*		Lycée : classe de seconde uniquement Collège : classes de 6 <sup>e</sup> et de 5 <sup>e</sup> uniquement
<i>Yémen</i>				
Ecole française, Sana'a .....	*			
<i>Yougoslavie</i>				
Ecole française, Belgrade .....	*	*		
<i>Zaire</i>				
Ecole française René-Descartes, Kinshasa .....	*	*		
<i>Zambie</i>				
Ecole française Champollion, Lusaka .....	*			
<i>Zimbabwe</i>				
Ecole française, Harare .....	*			

## ANNEXE II

### La carte des établissements français dans le monde.



Le MOCI, 14 septembre 1995.

## ANNEXE III

### Resultats au baccalauréat des établissements français de l'étranger (session 1995)

-Sources AEFÉ-

pays	ville	établissement	bac général 95		
			bac technologique 95		
			candidats présentés	candidats recus	taux de réussite
AFRIQUE DU SUD	JOHANNESBURG	ECOLE JULES VERNE	14	13	93%
ALLEMAGNE	BERLIN	LYCEE FRANÇAIS	93	80	86%
ALLEMAGNE	BONN	LYCEE DE GAULLE - ADENAUER	29	27	93%
ALLEMAGNE	FRANCFORT	LYCEE FRANÇAIS	26	25	96%
ALLEMAGNE	FRIBOURG	LYCEE FRANCO-ALLEMAND	60	59	98%
ALLEMAGNE	HAMBOURG	LYCEE FRANÇAIS	12	12	100%
ALLEMAGNE	MUNICH	LYCEE JEAN RENOIR	34	33	97%
ALLEMAGNE	SARREBRUCK	LYCEE FRANCO-ALLEMAND	93	87	94%
ARGENTINE	BUENOS AIRES	LYCEE JEAN MERMOZ	110	104	95%
AUSTRALIE	CANBERRA	ECOLE FRANCO-AUSTRALIENNE	2	2	100%
AUSTRALIE	SYDNEY	LYCEE CONCORCET	4	4	100%
AUTRICHE	VIENNE	LYCEE FRANÇAIS	96	90	94%
BELGIQUE	BRUXELLES	LYCEE JEAN MONNET	157	141	90%
BENIN	COTONOU	ETABLISSEMENT MONTAIGNE	51	43	84%
BOLIVIE	LA PAZ	LYCEE ALCIDE D'ORBIGNY	33	28	85%
BRESIL	RIO DE JANEIRO	LYCEE MOLIERE	42	40	95%
BRESIL	SAO PAULO	LYCEE PASTEUR	35	34	97%
BURKINA FASO	OUAGADOUGOU	LYCEE SAINT-EXUPERY	30	19	63%
BURUNDI	BUJUMBURA	ECOLE FRANCAISE	15	12	80%
CAMEROUN	DOUALA	LYCEE DOMINIQUE SAVIO	33	31	94%
			7	6	86%
CAMEROUN	YAOUNDE	LYCEE FUSTEL DE COULANGES	36	33	92%
CANADA	MONTREAL	COLLEGE MARIE DE FRANCE	77	75	97%
CANADA	MONTREAL	COLLEGE STANISLAS	95	95	100%
CANADA	OTTAWA	LYCEE CLAUDEL	40	39	98%
CENTRAFRIQUE	BANGUI	LYCEE CHARLES DE GAULLE	16	15	94%
CHILI	SANTIAGO	LYCEE ANTOINE DE SAINT EXUPERY	36	33	92%
COLOMBIE	BOGOTA	LYCEE LOUIS PASTEUR	87	80	92%
COLOMBIE	CALI	LYCEE PAUL VALERY	non communiqué		
CONGO	BRAZZAVILLE	LYCEE SAINT-EXUPERY	27	24	89%
CONGO	POINTE NOIRE	LYCEE CHARLEMAGNE	17	14	82%
COSTA RICA	SAN JOSE	LYCEE FRANCO-COSTARICIEN	14	12	86%
COTE D'IVOIRE	ABIDJAN	COLLEGE JEAN MERMOZ	132	112	85%
COTE D'IVOIRE	ABIDJAN	LYCEE BLAISE PASCAL	132	106	80%
			42	38	90%
COTE D'IVOIRE	BOUAKE	LYCEE RENE DESCARTES	19	13	68%
COTE D'IVOIRE	YAMOOUSSOUKRO	LYCEE SAINT-EXUPERY	7	6	86%
DANEMARK	COPENHAGUE	LYCEE PRINS HENRIK	23	21	91%
DJIBOUTI	DJIBOUTI	LYCEE JOSEPH KESSEL	371	252	68%
EL SALVADOR	SAN SALVADOR	LYCEE FRANÇAIS	31	31	100%
EMIRATS ARABES UNIS	ABOU DHABI	LYCEE LOUIS MASSIGNON	26	20	77%
EQUATEUR	QUITO	LYCEE LA CONDAMINE	40	33	83%
ESPAGNE	ALICANTE	LYCEE FRANÇAIS	55	45	82%

pays	ville	établissement	bac général 95 <i>bac technologique 95</i>		
			candidats présentés	candidats recus	taux de réussite
ESPAGNE	BARCELONE	LYCEE FRANÇAIS	176	164	93%
			25	21	84%
ESPAGNE	MADRID	LYCEE MOLIERE	19	18	95%
ESPAGNE	MADRID	LYCEE FRANÇAIS	281	254	90%
ESPAGNE	MALAGA	LYCEE FRANÇAIS	21	20	95%
ESPAGNE	VALENCE	LYCEE FRANÇAIS	129	123	95%
ETATS-UNIS	HOUSTON	AWTY INTERNATIONAL SCHOOL	12	11	92%
ETATS-UNIS	LOS ANGELES	LYCEE INTERNATIONAL	7	3	43%
ETATS-UNIS	MIAMI	ECOLE FRANCAISE	non communiqué		
ETATS-UNIS	SAN FRANCISCO	FRENCH-AMERICAN INT. SCHOOL	3	2	67%
ETATS-UNIS	SAN FRANCISCO	LYCEE LA PEROUSE	10	9	90%
ETATS-UNIS	WASHINGTON	LYCEE ROCHAMBEAU	63	59	94%
ETHIOPIE	ADDIS ABEBA	LYCEE GUEBRE MARIAM	31	29	94%
			11	11	100%
GABON	LIBREVILLE	LYCEE BLAISE PASCAL	76	50	66%
GRANDE BRETAGNE	LONDRES	LYCEE CHARLES DE GAULLE	92	91	99%
GRECE	ATHENES	LYCEE FRANCO HELLENIQUE	74	72	97%
GUATEMALA	GUATEMALA CIUDAD	COLLEGE JULES VERNE	24	23	96%
GUINEE	CONAKRY	LYCEE ALBERT CAMUS	24	18	75%
HAITI	PORT AU PRINCE	LYCEE ALEXANDRE DUMAS	20	18	90%
HONG KONG	HONG KONG	LYCEE VICTOR SEGALEN	26	26	100%
HONGRIE	BUDAPEST	LYCEE FRANÇAIS	18	17	94%
ILE MAURICE	CUREPIPE	LYCEE LA BOURDONNAIS	62	55	89%
			70	70	100%
INDE	PONDICHERY	LYCEE FRANÇAIS	83	56	67%
INDONESIE	JAKARTA	LYCEE INTERNATIONAL FRANCAIS	17	16	94%
ISRAEL	JERUSALEM	LYCEE FRANÇAIS	9	9	100%
ITALIE	MILAN	LYCEE STENDHAL	41	38	93%
ITALIE	ROME	INSTITUT ST-DOMINIQUE	10	10	100%
ITALIE	ROME	LYCEE CHATEAUBRIAND	123	106	86%
ITALIE	TURIN	LYCEE JEAN GIONO	17	14	82%
JAPON	TOKYO	LYCEE FRANCO-JAPONAIS	25	21	84%
KENYA	NAIROBI	COLLEGE DENIS DIDEROT	18	18	100%
KOWEIT	SALMIYA	LYCEE FRANÇAIS	9	8	89%
LIBAN	BEYROUTH	GRAND LYCEE FRANCO-LIBANAIS	146	138	95%
LIBAN	BEYROUTH	COLLEGE PROTESTANT	90	83	92%
LIBAN	BEYROUTH	LYCEE ABDEL KADER	non communiqué		
LIBAN	TRIPOLI	LYCEE FRANCO-LIBANAIS	non communiqué		
LUXEMBOURG	LUXEMBOURG	LYCEE VAUBAN	25	22	88%
MADAGASCAR	ANTANANARIVO	LYCEE FRANÇAIS	177	156	88%
			34	33	97%
MADAGASCAR	ANTSIRABE	COLLEGE FRANCAIS	14	12	86%
MADAGASCAR	DIEGO SUAREZ	LYCEE FRANÇAIS	45	34	76%

pays	ville	établissement	bac général 95 <i>bac technologique 95</i>		
			candidats présentés	candidats recus	taux de réussite
MADAGASCAR	FIANARANTSOA	COLLEGE FRANCAIS	29	29	100%
MADAGASCAR	MAJUNGA	COLLEGE FRANCAIS	29	24	86%
MADAGASCAR	TAMATAVE	LYCEE FRANÇAIS	56	46	82%
MADAGASCAR	TULEAR	COLLEGE FRANCAIS	14	13	93%
MALI	BAMAKO	LYCEE LIBERTE	33	25	76%
MAROC	CASABLANCA	LYCEE LYAUTEY	416	372	89%
			102	88	86%
MAROC	MARRAKECH	LYCEE VICTOR HUGO	72	57	79%
MAROC	MEKNES	LYCEE PAUL VALERY	76	68	89%
MAROC	RABAT	LYCEE DESCARTES	367	345	89%
			67	53	79%
MAROC	TANGER	LYCEE REGNAULT	42	32	76%
MAURITANIE	NOUAKCHOTT	LYCEE THEODORE MONOD	33	24	73%
MEXIQUE	MEXICO	LYCEE FRANCO-MEXICAIN	182	162	89%
NIGER	NIAMEY	LYCEE LA FONTAINE	50	41	82%
NIGERIA	LAGOS	ECOLE LOUIS PASTEUR	6	4	67%
NORVEGE	OSLO	LYCEE FRANCAIS	17	15	88%
PAYS BAS	LA HAYE	LYCEE VAN GOGH	26	24	92%
PEROU	LIMA	LYCEE FRANCO PERUVIEN	19	18	95%
POLOGNE	VARSOVIE	LYCEE FRANÇAIS	33	30	91%
PORTUGAL	LISBONNE	LYCEE CHARLES LEPIERRE	122	112	92%
REP. ARABE D'EGYPTE	LE CAIRE	LYCEE FRANCAIS	65	52	80%
RUSSIE	MOSCOU	LYCEE FRANCAIS	non communiqué		
SENEGAL	DAKAR	INSTITUTION STE-JEANNE D'ARC	50	40	80%
SENEGAL	DAKAR	LYCEE JEAN MERMOZ	106	78	74%
SINGAPOUR	SINGAPORE	LYCEE FRANCAIS	29	29	100%
SUEDE	STOCKHOLM	LYCEE SAINT LOUIS	26	23	88%
SUISSE	ZURICH	LYCEE FRANCAIS	12	12	100%
SYRIE	DAMAS	ECOLE FRANÇAISE	14	12	86%
TCHAD	N'DJAMENA	LYCEE MONTAIGNE	19	17	89%
THAILANDE	BANGKOK	LYCEE FRANCAIS	18	16	89%
TOGO	LOME	LYCEE FRANCAIS	28	23	82%
TUNISIE	LA MARSA	LYCEE FRANCAIS DE LA MARSA	173	146	84%
TUNISIE	TUNIS	LYCEE PIERRE MENDES FRANCE	188	150	80%
TURQUIE	ANKARA	LYCEE CHARLES DE GAULLE	25	22	88%
			28	25	89%
TURQUIE	ISTANBUL	LYCEE PIERRE LOTI	18	16	89%
URUGUAY	MONTEVIDEO	LYCEE FRANCAIS	51	47	92%
VANUATU	PORT-VILA	ECOLE FRANCAISE	12	9	75%
VENEZUELA	CARACAS	LYCEE FRANCAIS	22	20	91%
moyenne bac général					88%
moyenne globale (bac général + technologique)					89%

# ANNEXE IV

## Concours Général 1996.

### ETRANGER

	Nom	Etablissement Ville
<b>PRIX</b>		
1 <sup>er</sup> Arabe <i>Professeur : M. CONCHON</i>	HAYKAL Raynân Terminale S	Grand lycée franco-libanais BEYROUTH
1 <sup>er</sup> Espagnol <i>Professeur : Mme MARGARETO</i>	BURGOS MARTINEZ Ana Terminale S	Lycée français MADRID
1 <sup>er</sup> Anglais <i>Professeur : M. AMRA</i>	GUILHAMON Lisa Terminale L	Collège Marie de Franco MONTREAL
1 <sup>er</sup> Espagnol <i>Professeur : Mme VILLACIEROS</i>	BORRERO Victor Terminale S	Lycée français ALICANTE
2 <sup>ème</sup> Dissertation philosophique ES, S <i>Professeur : M. DUCRAY</i>	JOBBE DUVAL Margot Terminale S	Lycée français BARCELONE
2 <sup>ème</sup> Portugais <i>Professeur : Mme LOPES DIAS</i>	CAMARA Ana Cristina Terminale L	Lycée français Charles Lepierre LISBONNE
2 <sup>ème</sup> Arabe <i>Professeur : M. AJAJAA</i>	LOUKILI Ibtissam Terminale S	Lycée Paul Valéry MEKNES
3 <sup>ème</sup> Arabe <i>Professeur : Mme CHARKI</i>	MOUWAFQA Saïvane Terminale S	Lycée Victor Hugo MARRAKECH
3 <sup>ème</sup> Sciences économiques et sociales <i>Professeur : M. DURY</i>	CARRIZO Gabriel Terminale ES	Lycée français ALICANTE
3 <sup>ème</sup> Anglais <i>Professeur : Mme COLOMBANT</i>	RAFFENNE François Terminale L	Lycée Rochambeau WASHINGTON
3 <sup>ème</sup> Espagnol <i>Professeur : Mme CORCELLE</i>	GAUTREAU Marion Terminale ES	Lycée français MADRID
3 <sup>ème</sup> Portugais <i>Professeur : Mme LOPES DIAS</i>	PALMEIRA Maria Terminale L	Lycée français Charles Lepierre LISBONNE
<b>ACCESSITS</b>		
1 <sup>er</sup> Arabe <i>Professeur : M. BOULAICH</i>	BARRADA Kenza Terminale S	Lycée Lynautey CASABLANCA
1 <sup>er</sup> Portugais <i>Professeur : Mme MARQUES DOS SANTOS</i>	RUMIZ Emille Terminale S	Lycée français Charles Lepierre LISBONNE
1 <sup>er</sup> Espagnol <i>Professeur : M. PEREZ DE CASTRO</i>	BARRA Victoria Terminale L	Lycée français MADRID
1 <sup>er</sup> Anglais <i>Professeur : M. IVENDROFF</i>	LAUTNER Caroline Terminale S	Lycée français NEW-YORK
2 <sup>ème</sup> Espagnol <i>Professeur : Mme VILLACIEROS</i>	SERRANO Lucia-Clara Terminale ES	Lycée français ALICANTE
2 <sup>ème</sup> Arabe <i>Professeur : M. BOUROGAA</i>	ASSAF Mariso Terminale L	Lycée Louis Messignon ABOU DHABI

2 <sup>ème</sup> Anglais <i>Professeur : Mme WILLIS</i>	CHANT Hélène Terminale L	Lycée français Charles de Gaulle LONDRES
2 <sup>ème</sup> Espagnol <i>Professeur : Mme VILLACIEROS</i>	CALERO Nancy Terminale ES	Lycée français ALICANTE
2 <sup>ème</sup> Sciences économiques et sociales <i>Professeur : M. LEYRAHOUX</i>	BOROS Andras Terminale ES	Lycée français BUDAPEST
3 <sup>ème</sup> Arabe <i>Professeur : M. BENCHEKROUM</i>	AL FIGUIGUI Siham Terminale L	Lycée Descartes RABAT
3 <sup>ème</sup> Anglais <i>Professeur : Mme WILLIS</i>	HAMILL Leonora Terminale L	Lycée français Charles de Gaulle LONDRES
4 <sup>ème</sup> Arabe <i>Professeur : Mme MOUSSAID</i>	MAHDAR Naoufal Terminale S	Lycée Lyautéy CASABLANCA
4 <sup>ème</sup> Espagnol <i>Professeur : Mme NAVARRO</i>	BOSCH MARTIN Francisco Terminale S	Lycée français VALENCE
4 <sup>ème</sup> Composition française <i>Professeur : M. MANDREA</i>	PHILIBERT Marjorie Première L	Lycée Descartes RABAT
5 <sup>ème</sup> Espagnol <i>Professeur : M. PEREZ DE CASTRO</i>	ALVAREZ DE ESPEJO Teresa Terminale S	Lycée français MADRID
5 <sup>ème</sup> Arabe <i>Professeur : Mme ZENOUALI</i>	TAOUD Mohamed Terminale S	Lycée Descartes RABAT
6 <sup>ème</sup> Allemand <i>Professeur : M. FRICK</i>	GIOVANELLI Philippe Terminale S	Lycée franco-allemand SARREBRUCK

### MENTIONS REGIONALES

Sciences économiques et sociales <i>Professeur : M. FERNANDEZ</i>	EL BAROUDI Mohamed Terminale ES	Lycée Victor Hugo MARRAKECH
Sciences économiques et sociales <i>Professeur : M. FADY</i>	LAPORTE Amoury Terminale ES	Lycée Rochambeau WASHINGTON
Allemand <i>Professeur : M. BACH</i>	WEBER Nathalie Terminale L	Lycée franco-allemand SARREBRUCK
Composition française <i>Professeur : M. BRELAZ</i>	DJERRARI Nadia Première S	Lycée Descartes RABAT
Hébreu <i>Professeur : M. LEVY J.</i>	KADOCH Vanessa Terminale S	Ecole normale hébraïque CASABLANCA

## ANNEXE V

### Composition du Conseil d'Administration de l'Agence.

Décret du 22 novembre 1990, article 2:

"Outre son président et deux parlementaires désignés respectivement par l'Assemblée nationale et le Sénat, le conseil d'administration comprend:

- quatre représentants du ministre chargé des Affaires étrangères;
- trois représentants du ministre chargé de la Coopération;
- deux représentants du ministre chargé de l'Education nationale;
- un représentant du ministre chargé du Budget;
- un représentant du ministre chargé de la fonction publique;
- un représentant du ministre chargé du commerce extérieur;
- un représentant du ministre chargé de la francophonie;
- un membre du Conseil Supérieur des Français de l'Etranger;
- deux représentants des organismes gestionnaires d'établissements;
- deux représentants des fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement français à l'étranger;
- cinq représentants du personnel affecté tant dans les établissements d'enseignements français à l'étranger que dans les services centraux de l'Agence.

## ANNEXE VI

### Comparaison des investissements du département des Yvelines dans ses seuls collèges avec ceux de l'AEFE pour ses établissements hors champ.

#### I) Département des Yvelines

##### 1) Montant des investissements

1992	1993	1994	Plan quinquennal 1995 à 1999
524 MF	408 MF	394 MF	1710 MF soit 342 MF/an en moyenne

##### 2) Nombre d'établissements et d'élèves

	111 collèges publics 23 collèges privés sous contrat d'association	74500 élèves 12177 élèves
Total	134 établissements	86677 élèves

#### II) Etablissements de l'AEFE hors champ

##### 1) Montant des investissements

	1992	1993	1994	1995	1996
Investissements (Titre V) en CP	25 MF	19 MF	74 MF	25 MF	35 MF
Subventions d'investissement Titre VI et budget de l'AEFE	10 MF	10 MF	15 MF	17,7 MF	23,7 MF
Total	35 MF	29 MF	89 MF	42,7 MF	58,7 MF

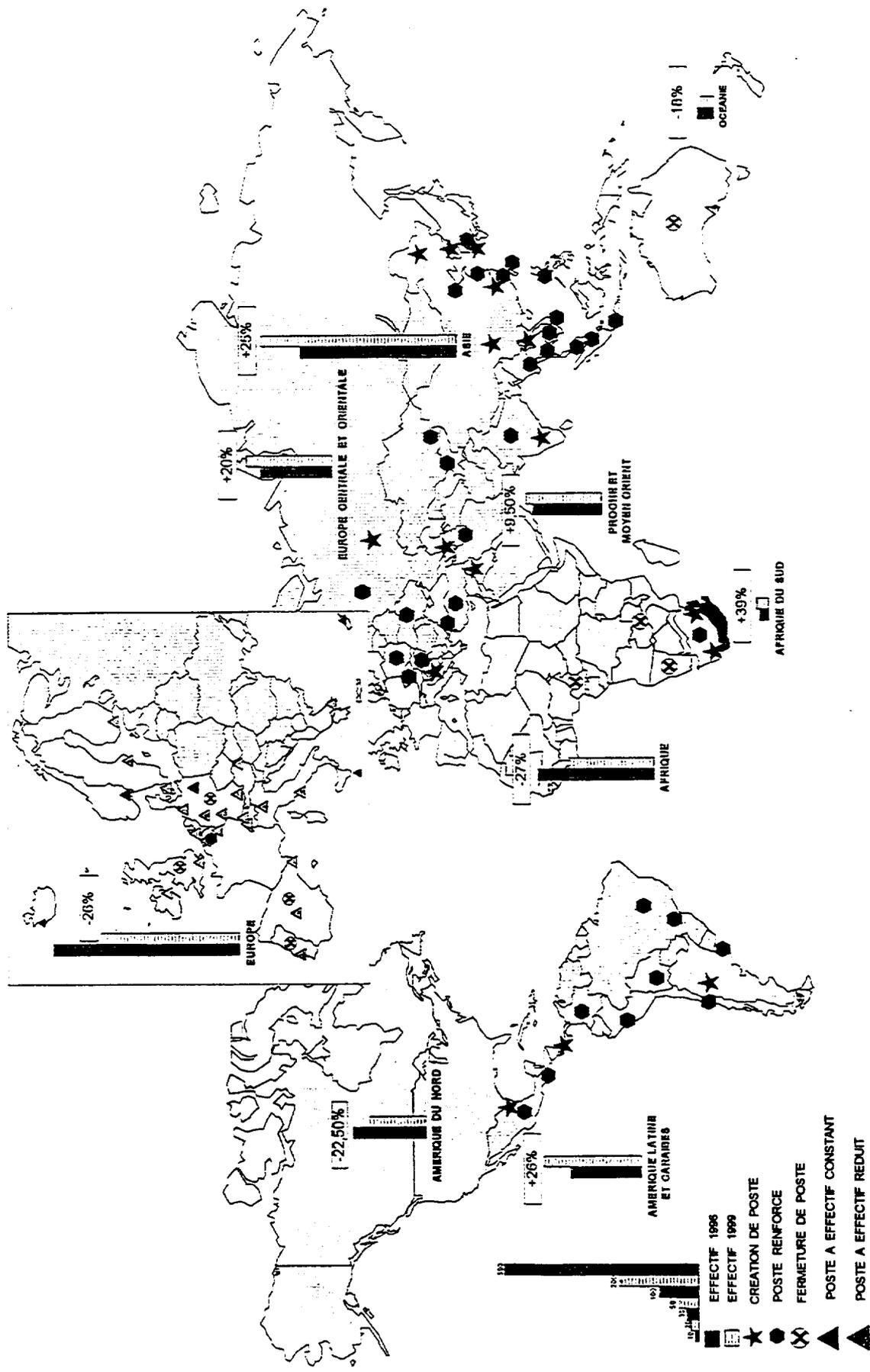
##### 2) Nombre d'établissements : 225

Effectifs d'élèves : 120250 élèves.

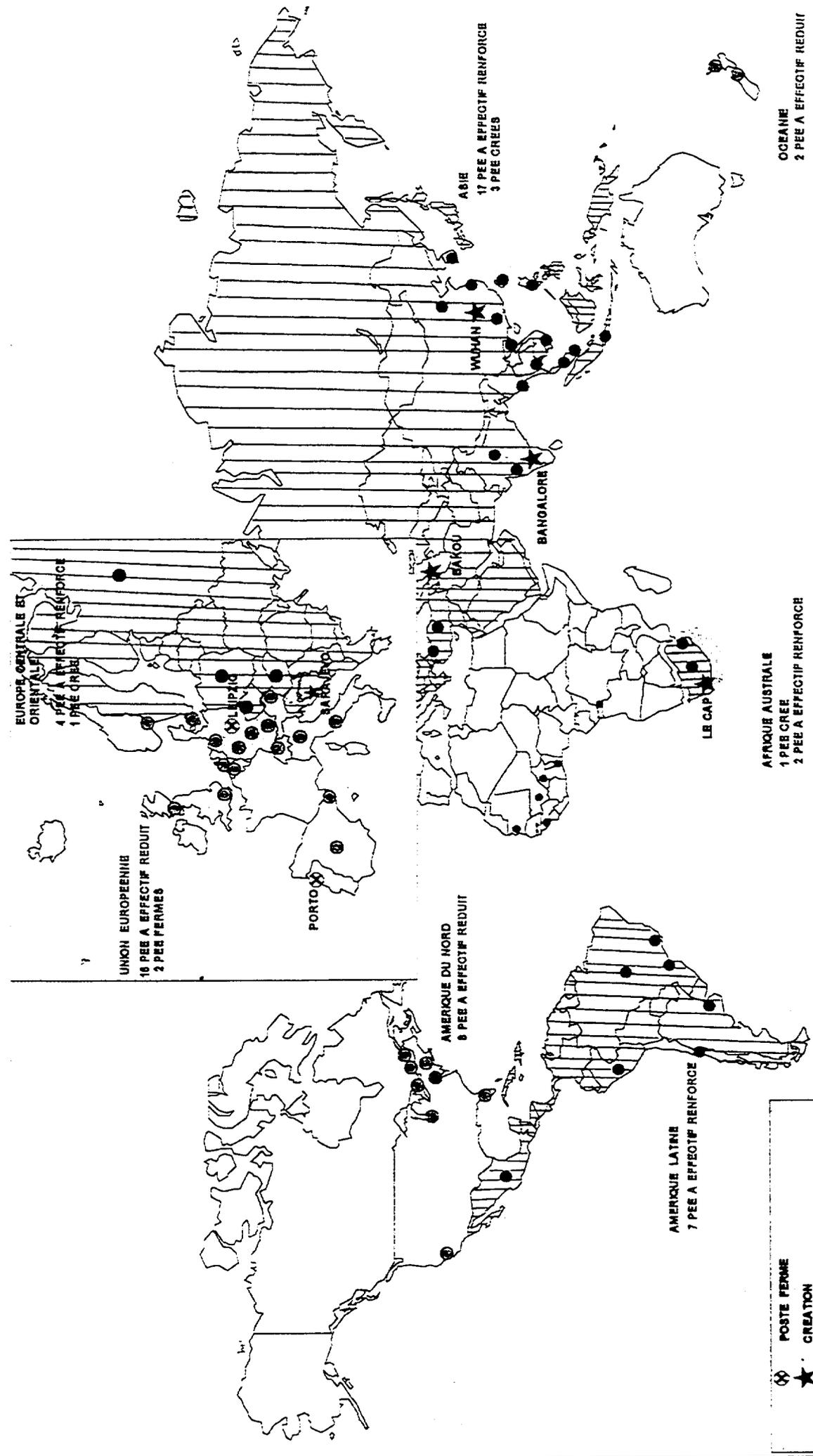
# ANNEXE VII

## Le redéploiement du réseau de la DREE.

### REDEPLOIEMENT DU RESEAU DE LA DREE 1996 - 1999



# PLAN D'EVOLUTION DU RESEAU DE LA DREEE : 1ère PHASE



☒	POSTE FERMÉ
★	CREATION
⊘	POSTE A EFFECTIF REDUIT
⊖	POSTE RENFORCE
⊕	PROJET DE RAPPROCHEMENT PEE - MGAC
▨	ZONES A EFFECTIFS DIMINUES
▩	ZONES A EFFECTIFS RENFORCES

## ANNEXE VIII

### Projet de convention de coopération éducative.

Vu la loi n° 90-588 du 6 juillet 1990 portant création de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le décret n° 90-469 du 31 mai 1990 modifié relatif à la situation administrative et financière des personnels des établissements d'enseignement à l'étranger ;

Vu le décret n° 90-1037 du 22 novembre 1990 relatif à l'administration et au fonctionnement de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le décret n° 90-1084 du 9 septembre 1993 relatif aux établissements scolaires français à l'étranger ;

L'Ambassadeur de France, représentant l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

et

la personne morale responsable de la gestion (*nom de l'établissement ou de la section*) sont convenus de ce qui suit.

#### I - DISPOSITIONS COMMUNES

##### Article 1

L'Association/Fondation..... domiciliée à....., dont les statuts sont joints en annexe, assure sans but lucratif la gestion de [*nom de l'établissement*], dont elle est juridiquement responsable. Elle est désignée ci-après comme "l'organisme gestionnaire".

##### Article 2

Les programmes de l'établissement contribuent au rayonnement de la langue et de la culture françaises et au renforcement des relations de coopération entre les systèmes éducatifs français et étrangers.

##### Article 3

L'organisme gestionnaire présente à l'Agence, avant chaque rentrée scolaire, le programme pédagogique de l'établissement, les examens préparés, les différentes options et les effectifs de l'établissement.

##### Article 4

L'Agence apporte à l'établissement une aide dont les modalités sont précisées par des lettres et circulaires, conformément à un calendrier annexé à la présente convention.

Cette aide peut notamment comprendre :

- la mise à disposition de personnels expatriés dont elle prend en charge la rémunération,
- des subventions d'investissement, de fonctionnement ou d'équipement.

#### Article 5

Les personnels mis par l'Agence à disposition de l'établissement sont tenus au respect de ses règles de fonctionnement et de ses particularismes.

#### Article 6

L'organisme gestionnaire peut être invité à présenter à l'ambassadeur de France ou à l'Agence toutes pièces justificatives dont la production serait jugée utile, dans la limite de la contribution de l'Agence au fonctionnement de l'établissement.

#### Article 7

En cas de dissolution de la personne morale, et dans l'hypothèse où une partie de son patrimoine aurait été acquise au moyen d'une aide directe de l'Etat français ou de l'Agence, cette portion de patrimoine sera dévolue à la République française ou à une association se consacrant à la diffusion de la culture et de la langue française, dont la désignation comme bénéficiaire aura recueilli l'agrément du Ministre des affaires étrangères de la République française.

## II - DISPOSITIONS PARTICULIERES

*[Cette rubrique comportera des dispositions spécifiques. Elle pourra notamment comporter des articles traitant de :*

- 1) références éventuelles à un accord culturel, relations avec les autorités du pays d'accueil*
- 2) dispositions concernant les examens préparés par l'établissement et les conditions dans lesquelles cette préparation est assurée (en particulier le pourcentage d'enseignement en français).*
- 3) dispositions concernant le rôle du chef d'établissement, s'il est rémunéré par l'Agence et les délégations de pouvoir qui lui sont accordées*
- 4) inspections des ministères français compétents*
- 5) etc. ]*

#### Article N

La présente convention annule et remplace la convention précédente. Elle entre en vigueur le..... pour la durée d'une année

Elle est renouvelable annuellement par tacite reconduction et peut être dénoncée par chacune des parties avec un préavis de six mois.

(etc.)

Fait à , le

## ANNEXE IX

### Ressources et répartition du British Council

#### The British Council's budget

##### Source of funding 1994-95 (total receipts £426.9 million)

##### ● Government grants (33%)

The Council receives grants (32%) from the United Kingdom's Foreign and Commonwealth Office (Diplomatic Wing and Overseas Development Administration) which are used to carry out the Council's main activities, and from the UK Education Departments for the Central Bureau (1%).

##### ○ Revenue (27%)

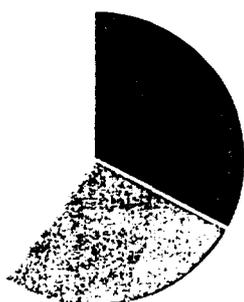
The Council earns money from services to clients and customers. This includes income earned from teaching, administration of British examinations, the management of contract work, and from library membership fees.

##### Agency (40%)

The Council spends money on behalf of clients who have contracted the Council to act as their agent in managing specific projects or programmes.

##### Expenditure by region 1994-95

European Union	19%
Central, Eastern and Southern Europe	12%
Middle East and North Africa	9%
Africa (south of the Sahara)	20%
Asia and Pacific	33%
Americas	7%



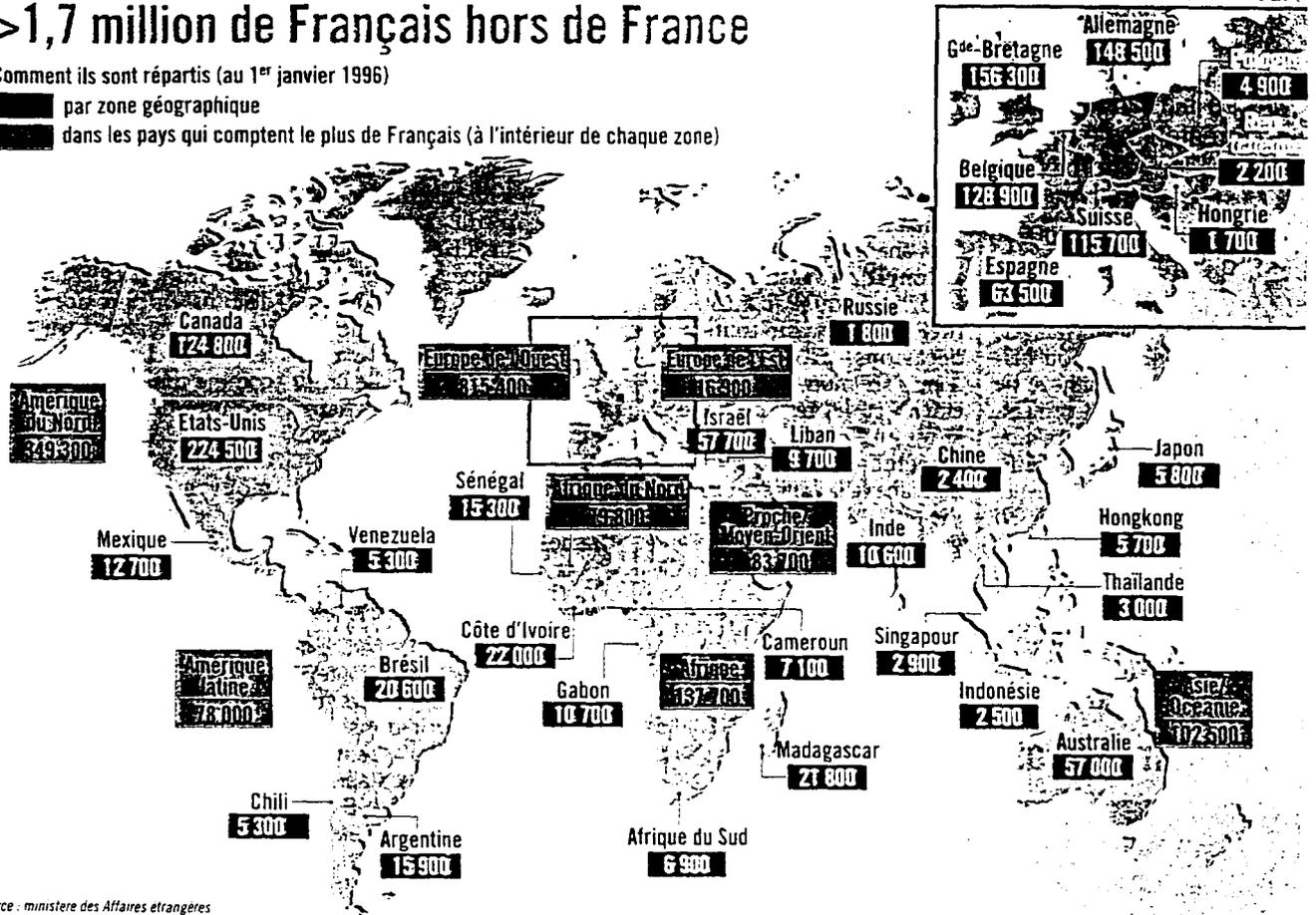
## ANNEXE X

### Les Français à l'étranger.

>1,7 million de Français hors de France

Comment ils sont répartis (au 1<sup>er</sup> janvier 1996)

- par zone géographique
- dans les pays qui comptent le plus de Français (à l'intérieur de chaque zone)



Source : ministère des Affaires étrangères